



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
MUNICIPAL**

—

LUNDI 3 DECEMBRE 2018

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018.....	5
CORRECTION SUR EXERCICE ANTERIEUR – RATTRAPGE DES SUBVENTIONS AMORTISSABLES.....	6
DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2018	11
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2018 – SECOURS POPULAIRE FRANCAIS.....	14
CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A MESURE DE RETABLISEMNT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE - VERIN	15
CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A MESURE DE RETABLISEMNT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE – CUSTODIO GRILO.....	16
CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A MESURE DE RETABLISEMNT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE – DUTERNE.....	16
CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A MESURE DE RETABLISEMNT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE – HAMBLI.....	16
TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES	16
DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE (TOURISME) – AIDE AU FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE SUR LE CHALET DES NEIGES DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE	18
RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DESIGNATION D'UN COORDINTEUR DE L'ENQUETE	22
DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE	23
CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC).....	26
ORGANISATION DES ASTREINTES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX – MODIFICATION DES ASTREINTES TECHNIQUES.....	27
EMPLOIS TEMPORAIRES	33
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	36
RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE RHÔNE-ALPES.....	36
RELATIONS INTERNATIONALES – ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AUX ELEVES DU SECONDAIRE DOMICILIE A GIVORS.....	47
ADHESION DE LA COMMUNE DE GIVORS AU GROUPEMENT REGIONAL DES CENTRES DE SANTE (GRCS) AUVERGNE RHÔNE-ALPES.....	47
POLITIQUE DE DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHQUE ET DU FOND DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE DES ARCHIVES MUNICIPALES	53
CONVENTION DE PARTENARIAT PRURIANNUELLE TERRITORIALE D'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE TOUT AU LONG DE LA VIE ENTRE L'ETAT, LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE GIVORS 2019/2021	54



ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUE 10 RUE PUIITS OLLIER A GIVORS PARCELLE AS195 APPARTENANT A L'OPCA38.....	56
COUT DE GESTION DE LA HALTE FLUVIALE DE GIVORS.....	57
AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2019.....	58
ZAC VMC : DOSSIER DE CLOTURE ET OPERATIONS DE LIQUIDATION A L'EXPIRATION DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE LA ZAC VMC	63
COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	67



La séance est ouverte à 18 h 35
sous la présidence de Mme Christiane CHARNAY, Maire de Givors.

Mme La Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je demande à l'administration de bien vouloir procéder à l'appel.

(Une personne de l'administration procède à l'appel.)

33 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

Maire de Givors	Mme Christiane CHARNAY
Adjointes	Mme Amelle GASSA, Mme Yamina KAHOUL, Mme Hélène TAIAR
Adjoints	M. Nacer KHOUATRA, M. Jean-Jacques ROUTABOUL, M. Henri BAZIN, M. Ibrahim OZEL, M. Ali SEMARI
Conseillères municipales	Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA, Mme Brigitte JANNOT, Mme Cécile BRACCO, Mme Brigitte CHECCHINI, Mme Solange FORNENGO, Mme Michelle PALANDRE, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, Mme Laurence PERRIER
Conseillers municipaux	M. Louis SOULIER, M. Jean-François GAGNEUR, M. Raymond COMBAZ, M. Gilles VERDU, M. Hocine HAOUES, M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Alain PELOSATO, M. Mohsen ALLALI

Ont donné procuration :

M. Martial PASSI a donné procuration à Mme CHARNAY ; M. Patrice BOUTY a donné procuration à Mme Brigitte JANNOT ; M. Jonathan LONOCE a donné procuration à M. Ibrahim OZEL, Mme Corinne CHARRIER a donné procuration à M. Jean-Philippe CHARRIER ; M. Mohamed BOUDJELLABA a donné procuration à Mme Laurence PERRIER.

Le quorum est atteint.

26 personnes présentes – 5 procurations

Mme LA MAIRE.- Je vous propose M. Jean-Jacques ROUTABOUL comme Secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL est nommé Secrétaire de séance par 23 voix pour et 8 abstentions

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO, M. Antoine MELLIES, M. Jean-Pierre CHARRIER, Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA par procuration).

Mme LA MAIRE.- J'ai une déclaration à faire en préambule.

Le lundi 26 novembre, le conseil municipal n'a pas pu se tenir, faute de quorum, les élus d'opposition ayant quitté la salle du conseil municipal. Le nombre minimal d'élus présents n'étant plus atteint à cause de leur départ, la séance n'a pas pu se tenir et nous avons dû reporter les décisions à une autre réunion du conseil municipal alors même que les enjeux étaient importants notamment pour une délibération concernant le Secours Populaire, pour renouveler un certain nombre d'emplois en mairie de Givors et pour franchir une étape importante vers la création d'un centre de santé, une question que les Givordins placent en haut de la liste des priorités.

Il faut croire que les préoccupations des Givordins sont bien éloignées des priorités de l'opposition qui a décidé unanimement que toutes ces questions pouvaient bien attendre.

Je le rappelle, les élus de l'opposition ont tout à fait le droit d'être en désaccord avec les orientations solidaires et humanistes qui sont portées par la majorité municipale, mais ce désaccord devrait s'exprimer avec des arguments et des contre-propositions et non pas avec une utilisation abusive de la procédure.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. La loi prévoit qu'il faut un nombre minimal de participants pour qu'un conseil municipal puisse se tenir afin de garantir la pluralité et la représentativité des débats. Aujourd'hui, les élus de l'opposition se justifient en disant que la majorité à elle seule doit pouvoir réunir ce nombre minimum, c'est insensé. Pour moi, la politique, c'est avant tout échanger des idées, confronter les opinions, débattre afin de prendre les meilleures décisions possibles. C'est à la fois défendre ses valeurs et se battre pour l'intérêt des habitants du territoire.

En tant que maire de la ville, j'ai la responsabilité des Givordins, de l'administration communale, de mener les politiques pour lesquelles la majorité à laquelle j'appartiens a été élue aux dernières élections municipales.

Sans polémiquer, je vous propose d'ouvrir ce conseil municipal.

M. Antoine MELLIES.- Excusez-moi, nous avons le droit de répondre, Madame.

Mme LA MAIRE.- Non, nous passons à l'ordre du jour.

Contestation, brouhaha.

M. Mohsen ALLALI.- Je souhaite un droit de réponse.

Mme LA MAIRE.- Je vous demande de vous taire sinon on fait une interruption de séance. Monsieur ALLALI, j'ai dit que je ne polémiquais pas, on commence l'ordre du jour du conseil municipal.

M. Mohsen ALLALI.- En démocratie, j'ai un droit de réponse.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Mme LA MAIRE.- Nous passons à l'adoption du PV du 20 septembre 2019, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. Antoine MELLIES.- Faites un geste, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE.- Non, j'ai dit dans ma déclaration qu'elle n'était pas polémique.

Contestation.

Avez-vous des remarques à faire sur l'adoption du procès-verbal du 20 septembre ? *Pas de remarques.*



Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 22 voix pour, 5 refus de vote

(M. Mohamed BOUDJELLABA par procuration, Mme Laurence PERRIER, Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO, M. Mohsen ALLALI),

Et 4 abstentions

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Pierre CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, Mme Corinne CHARRIER par procréation)

le procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2018 est adopté

Mme LA MAIRE.- Je vous informe du retrait de la délibération n°3 : subvention aux associations 2018 - avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association pour le Maintien à Domicile Rhône Sud (AMAD). Vous avez été destinataire d'un projet de délibération pour une subvention exceptionnelle pour l'AMAD qui a été vue par les membres de la Commission des finances le 13 novembre. Il nous manquait des éléments financiers, nous les avons demandés à l'AMAD et à ce jour, ils ne nous ont pas été communiqués. Les documents étaient erronés.

Contestation brouhaha.

Je vais faire une suspension de séance, ce n'est plus possible. Laissez-moi parler, s'il vous plaît.

J'ai convenu avec la Présidente de l'AMAD que cette délibération sera reportée à un prochain conseil municipal. Je vous propose de retirer cette délibération.

Trois vœux ont également été déposés, nous les verrons en fin de séance.

M. Alain PELOSATO.- On n'a jamais vu une gabegie pareille !

N° 1

CORRECTION SUR EXERCICE ANTERIEUR – RATTRAPGE DES SUBVENTIONS AMORTISSABLES

Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY

Mme LA MAIRE.- Ce sont des opérations d'ordre à la demande du comptable public. Deux annuités n'ont pas fait l'objet d'amortissement et concernent un exercice antérieur, il convient de les régulariser sur l'exercice 2018. Il s'agit d'un chariot de ménage et d'une subvention d'immobilisation qui concerne la traversée de Givors A47.

Je vous demande d'autoriser le crédit du compte 1068 pour un montant de 55 846 €, le débit des comptes 13918 pour un montant de 105 € et du compte 13938 pour un montant de 55 741 € et d'autoriser le comptable à enregistrer les écritures comptables.

Y a-t-il des questions sur la délibération ?

Mme Michelle PALANDRE.- A un moment, Madame la Maire, il faut être sérieux. Vous n'êtes pas sérieuse du tout, vous alliez présenter une délibération pour l'AMAD au dernier conseil, nous sommes partis parce qu'il n'y avait pas le quorum, ce n'est pas de notre faute si le parti Socialiste avait décidé, pour des raisons qui lui appartiennent, de ne pas venir. Ce n'est pas notre faute si vous ne maîtrisez pas votre majorité. Il a dû y avoir un problème d'ouverture d'esprit qui a fait qu'ils n'avaient pas envie de venir ! Je suis désolée, nous ne sommes pas là pour combler le vide de la majorité autour de vous.

Maintenant, vous annulez la délibération de l'AMAD. Pourquoi avez-vous envoyé un courrier cette semaine aux retraités dont deux courriers par famille ?

Mme LA MAIRE.- Parce que jusqu'à présent on attendait des rectifications.

Mme Michelle PALANDRE.- Quand vous attendez des rectifications, vous attendez de les avoir avant d'envoyer des courriers comme ça. De plus, je ne vois pas pourquoi vous vous servez de personnes vulnérables pour faire de la politique politicienne.

Je vais vous rafraîchir la mémoire. Vous dites que l'opposition n'a pas de cœur parce qu'on n'a pas voulu rester pour voter cette subvention pour l'AMAD, mais on n'est pas parti parce qu'on ne voulait pas la voter, vous savez très bien que nous l'aurions votée. Je suis bien placée pour le dire, j'ai toujours dit du bien de l'AMAD. Mais fut un temps où vous auriez pu faire 22 000 € de cadeaux à l'AMAD en ne leur faisant pas payer le loyer que vous encaissez en double par la médecine du travail qui occupait le local.

Je vous ai proposé de leur en faire cadeau, vous avez refusé, alors que vous encaissiez un loyer de la médecine du travail en parallèle, 18 mois de loyers.

Ensuite, je vous ai rencontrée quand vous étiez présidente de l'AMAD l'année dernière, je vous ai fait une proposition pour communiquer ensemble, pour que l'AMAD ait droit à des dons, puisque c'est une association loi 1901, mais depuis que vous êtes maire, c'est le silence. Pourtant, cette proposition avait semblé séduire l'AMAD. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi il y a un silence civil depuis que vous êtes maire ? Vous faites pression sur l'AMAD.

Ce que vous avez fait, c'est petit, bas et méprisant.

Mme LA MAIRE.- Et vous, ce n'est pas bas d'avoir quitté le conseil municipal la semaine dernière ? C'est pareil.

Mme Michelle PALANDRE.- Que les Socialistes s'expliquent.

Mme LA MAIRE.- Peut-on revenir sur la délibération ?

L'AMAD ne nous a pas fourni les bons chiffres, ils étaient erronés. Si on vous avait mis la délibération avec des chiffres erronés, vous auriez crié au scandale. Je tiens à vous signaler, Madame Palandre, qu'à chaque fois que vous avez parlé de l'AMAD en conseil municipal, comme j'en étais la présidente je sortais, je n'ai donc jamais entendu cette proposition. L'AMAD a toujours payé ses loyers comme les autres structures de la ville.

Après, il n'y a pas de pression sur l'AMAD, je ne suis plus la présidente de l'AMAD, il y a un conseil d'administration, ils s'administrent eux-mêmes, ils n'ont pas besoin des conseils de la Maire de Givors pour s'administrer.

M. Antoine MELLIES.- Je dirai une simple chose par rapport à tout ce que vous avez dit. On pourrait au fond se dire que c'est vrai, dans d'autres conseils municipaux par moments peut-être que la majorité municipale n'a pas le quorum et les élus de l'opposition restent, le quorum est donc atteint. Sauf que, Madame la Maire, dans les autres villes, on serre la main à tous les élus de l'opposition pendant les cérémonies officielles, les élus du conseil municipal participent comme n'importe quel élu et représentent la ville à toutes les cérémonies, y compris au centenaire 14-18. À l'occasion du conseil municipal, le maire et les adjoints écoutent, entendent les arguments et même font des gestes vis-à-vis des groupes d'opposition lorsque des propositions de bon sens sont mises sur la table du conseil municipal et qu'elles vont dans l'intérêt de tous les Givordins, quelle que soit la sensibilité politique de l'élu.

À chaque fois, ça ne se produit jamais à ce conseil municipal de Givors parce que vous faites preuve d'un sectarisme qui n'a jamais été vu dans d'autres communes. Je ne suis pas l'avocat du maire de Grigny, Xavier Odo, mais à la mairie de Grigny, il écoute y compris les opposants politiques parce

qu'il a trop subi le sectarisme de l'ancien maire de Grigny qui pourtant déjà lui était un peu plus à l'écoute que l'ex-maire de Givors, Martial Passi, dans cette commune de Givors.

Madame la Maire, ne demandez pas de l'aide aux élus d'opposition lorsque vous passez...

Mme LA MAIRE.- Je n'en demande jamais.

M. Antoine MELLIES.- Vous avez supplié la présence des élus d'opposition pour sauver la face parce que vous n'aviez pas le quorum. Vous n'avez rien dit sur l'absence du groupe Socialiste, membre de votre majorité municipale

J'espère que vous n'avez pas besoin de votre DGS pour entendre les conseils qu'il faut répondre !

Mme LA MAIRE.- Monsieur Mellies, on n'interpelle pas l'administration.

M. Antoine MELLIES.- Alors que vous avez créé un climat de défiance avec tous les groupes d'opposition, que vous avez perdu des élus de votre majorité qui maintenant siègent dans l'opposition, ne demandez pas que les élus d'opposition sauvent la face.

Mme LA MAIRE.- Monsieur Mellies, je souhaite que vos interventions restent sur les délibérations. Nous avons un règlement intérieur que vous avez signé, les interventions doivent concerner la délibération.

Mme Laurence PERRIER.- Il se trouve qu'il y avait une délibération importante de l'AMAD et nous, nous travaillons les délibérations. Vous savez combien de temps j'ai passé dessus ? Et aujourd'hui, on l'enlève ! Sans compter le super courrier !

Je vais aller au plus vite. Nous avons reçu un courrier infâme dans lequel vous nous fustigez, vous nous rendez responsables. Je rappelle tout d'abord que nous étions à l'heure, contrairement à vous. Ensuite, toutes tendances confondues – cela veut dire qu'il y a plusieurs tendances –, on ne représente que 8 voix sur les 33 du Conseil. En tout état de cause, on ne peut ni faire annuler un conseil municipal ni empêcher la tenue d'un conseil municipal à nous seuls, ni empêcher l'approbation des délibérations.

Jusqu'à maintenant, bizarrement, ça ne vous a jamais dérangée, depuis 2014 on est là, on parle dans le vide. On n'a pas de réponse. Faut-il que je vous rappelle, Madame Charnay, ce que vous avez répondu la dernière fois quand on vous a posé des questions ? Vous avez dit, je cite : « je n'ai pas envie de vous répondre ». Vous nous dites qu'on est contre le débat démocratique, les échanges d'idée, mais vous, vous n'avez pas envie ! J'espère que tout le monde entend bien que vous n'avez pas envie.

Mme LA MAIRE.- C'est vous qui le dites.

Mme Laurence PERRIER.- Ce n'est pas possible que ce ne soit pas écrit dans le procès-verbal tellement c'était flagrant.

J'ai travaillé cette délibération, j'ai passé plusieurs heures dessus, j'ai reçu cet après-midi un appel d'une dame parce que sa mère avait reçu le fameux courrier. Elle ne m'a pas parlé d'un courrier, mais d'un torchon. Cette dame était scandalisée par la manière de faire, par ce qui était écrit à l'intérieur et par l'argent que vous avez gaspillé pour faire ça. Alors quand je lui ai dit qu'un autre courrier était parti aux responsables d'associations...

Mme LA MAIRE.- C'est le jeu.

Mme Laurence PERRIER.- Madame Charnay, vous dites des mensonges dans ce courrier. Que vous nous critiquez, nous...

Vous dites que c'est un conseil municipal extraordinaire, c'est faux ; tous les responsables d'association et les gens qui sont dans les associations le savent, c'est une assemblée ordinaire qui peut être reconvoquée. Un conseil municipal exceptionnel, c'est particulier avec un objet particulier.



Vous nous aviez dit que c'était urgent. Sachant que la demande de l'AMAD est datée du 4 septembre, si c'était tellement urgent, vous auriez pu la faire passer le 20 septembre. Peut-être que là, les éléments n'étaient pas prêts, j'en conviens, mais c'était tellement urgent que le 26 novembre nous avons été traités de tous les noms parce qu'on ne l'a pas votée. C'est encore un mensonge.

En plus, cerise sur le gâteau, vous écrivez dans ce courrier que M. Benoui et M. Allali sont sortis de la pièce, or ils n'étaient pas là. Pouvez-vous m'expliquer comment deux personnes qui ne sont pas entrées dans une pièce peuvent en sortir ?

Vous n'avez pas honte de signer un courrier comme ça en mentant aux gens ? Cela fait des mois qu'ils ne sont pas là parce qu'ils ont quitté votre majorité.

Mme LA MAIRE.- Monsieur Allali est là aujourd'hui.

Mme Laurence PERRIER.- On se demande bien pourquoi !

Vous avez signé un courrier avec un mensonge écrit gros comme une maison.

Quant à la délibération, il est question d'une subvention sur la traversée de Givors et l'A47, j'aimerais bien que vous me rappeliez quel était l'objet de cette subvention, de quand elle date. Et vous avez participé le 29 novembre dernier à un comité de pilotage sur les alternatives A45, quand allez-vous informer élus et Givordins de ce qui se prépare pour Givors avec cela ? Il est question d'un nouveau pont, de l'élargissement de l'A47, cela veut dire qu'il y aura des tas de voitures en plus dans Givors. Quand comptez-vous nous mettre au courant ?

Mme Solange FORNENGO.- Madame la Maire, j'attendrai le prochain conseil municipal pour parler de l'excellent travail que Mme Soulier fait à la présidence de l'AMAD.

Mme LA MAIRE.- La délibération n°1 ne porte pas sur l'AMAD !

Mme Solange FORNENGO.- Nous sommes en démocratie, vous avez enlevé une délibération dont on peut dire aussi quelques mots.

J'attendrai le prochain conseil municipal pour parler de l'excellent travail que fait Mme Soulier au sein de l'AMAD ; je regrette tous ces contretemps.

Mais Madame la Maire, vous n'êtes pas à une Fake news près, vous aussi. Je ne reviendrai pas sur votre *torchon* envoyé à tous les retraités et seniors de la ville et dont vous paraissez oublier que j'y appartiens. Vous pensez le remous que cela a pu procurer. Et de l'impact sur des personnes âgées qui ne comprennent pas et qui se demandent si le service de l'AMAD ne va pas leur être supprimé et les nombreux appels auxquels il a fallu répondre.

Le précédent conseil municipal n'a pas eu lieu et vous retirez aujourd'hui cette délibération. Que se serait-il passé lors du conseil municipal du 26 novembre où cette délibération n'était pas retirée ? Qu'en serait-il advenu avec vos faux chiffres, votre absence de document ? Pouvez-vous répondre à cette question importante parce que nous aurions délibéré le 26 novembre.

Mme LA MAIRE.- Le 26 novembre elle aurait aussi été retirée.

Brouhaha

Mme Solange FORNENGO.- Elle aurait été retirée et vous avez osé écrire aux seniors ce que vous avez écrit ? Est-ce que vous vous entendez ? Je ne crois pas que vous preniez la mesure de ces bêtises.

M. Mohsen ALLALI.- Je reviens sur ce fameux *torchon*. Vous nous parlez de chiffres erronés, que cette délibération n'a pas été votée le 26 novembre parce que les élus n'étaient pas présents et d'après vous, je suis entré par la porte et sorti par la fenêtre !

Je voudrais une réponse ; ce fameux courrier, ma mère l'a reçu aussi. Elle est Givordine depuis 1955 et c'est la première fois qu'elle reçoit un courrier de l'AMAD. Vous avez parlé de chiffres erronés,

mais, comme d'habitude, vous avez sûrement confondu vitesse et précipitation ou alors vous avez mis la charrue avant les bœufs.

Madame la Maire, suite au courrier adressé aux seniors et, au passage, à ma mère, je viens vers vous pour remettre au clair un certain nombre de points. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous demande de m'indiquer combien de personnes ont été destinataires de ce que je qualifierais un *torchon*.

Papiers, enveloppes, plus le temps passé par le cabinet du maire, il y a beaucoup de fous du roi là ; ce calcul me permettra de savoir notamment combien coûte l'énergie que vous pourriez utiliser au service de centaines de gens qui sont dans les rues depuis trois semaines pour défendre le pouvoir d'achat. Cet argent aurait pu servir à la lutte que le PCF appelle de ses vœux depuis qu'il existe. Mais, vous choisissez d'utiliser l'argent public pour insulter le fils de ma mère que je suis.

Je suis tellement désolé de voir vos pratiques qu'en d'autres temps nous pourrions qualifier de délation ; n'hésitez surtout pas à utiliser les avocats payés par le contribuable pour déposer plainte contre moi. Vous savez le faire !

Les groupes d'opposition, et moi en particulier, auraient empêché de délibérer sur la subvention de l'AMAD. Bien sûr, depuis le début de votre mandature nous sommes entendus, nous avons un contrepoids qui permet de refuser notamment de payer les frais d'avocat de l'ex-maire. Il est notable, vous en conviendrez, que malgré ma présence, tout ceci a été voté !

Mais que se passe-t-il avec vos colistiers du PS ? Une procédure de divorce est-elle engagée ? Pourquoi, au même titre que nos noms apparaissent sur votre courrier, leurs noms n'apparaissent pas ?

Bien entendu je n'attends pas de réponse, j'ai l'habitude !

M. Alain PELOSATO.- Je vous remercie, je voudrais revenir à cette délibération. Je partage complètement tout ce qui a été dit, c'est le fou du roi ici. Vous faites un conseil municipal, il y a une délibération à l'ordre du jour que vous avez l'intention d'annuler au début du conseil municipal, l'opposition empêche le conseil municipal de se réunir, vous envoyez une lettre en disant que « l'opposition a empêché le vote de la délibération de l'AMAD ». Et c'est grave parce que c'est toujours *important* ce que vous faites. Mais vous avez l'air ridicule.

J'ai posé la question à la commission des finances, cette délibération prévoit de jouer sur le compte 1068 et je demandais s'il y avait des modifications sur le compte 1068, si cela modifie l'équilibre financier puisque le compte 1068 reprend les excédents budgétaires de l'année précédente, il définit l'essentiel de l'excédent budgétaire. Mais on m'a répondu que ce sont des opérations d'ordre et c'est du même genre que votre lettre. Des opérations d'ordre, bien sûr, mais ce n'est pas parce que ce sont des opérations d'ordre que ça ne modifie pas l'équilibre du budget.

Vous prenez une autre opération d'ordre : l'excédent budgétaire qui est reporté à la section d'investissement dans le budget, c'est aussi une opération d'ordre, pourtant c'est elle qui définit de manière importante le montant des impôts locaux.

Nous voterons contre ces deux délibérations parce qu'il y a une modification et en tant que président de l'association de défense des contribuables, j'en préviendrai le tribunal administratif. Il y a un problème au niveau de l'équilibre budgétaire du compte administratif.

Mme LA MAIRE.- Madame Perrier, concernant la subvention aménagement A47, il s'agit de l'aménagement du rond-point Carrefour quand il a été construit. Il s'agit uniquement d'amortissement et d'immobilisation, cela ne change rien au budget. Ce sont simplement des régularisations d'écritures d'ordre.

Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ? Des abstentions ?



Par **21 voix pour, 2 voix contre**

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE),

4 abstentions

(Mme Solange FORNENGO, M. Mohsen ALLALI, Mme Laurent PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA par procuration)

et **4 refus de vote**

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Pierre CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- autorise le crédit du compte 1068 pour un montant de 55 846 € ;
- autorise le débit des comptes 13918 pour un montant de 105 € et du compte 13938 pour un montant de 55 741 € ;
- autorise le comptable à enregistrer les écritures dans la comptabilité de la commune.

Arrivée de Mme Badin

Présents : 27 - procurations : 5

N°2

DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2018

Mme LA MAIRE.- Il s'agit de quatre opérations de virements de crédit, notamment la première concerne la délibération que l'on vient de passer sur les deux annuités de 2018 qui n'avaient pas fait l'objet d'amortissement.

Il s'agit également des crédits de paiement qui constituent la limite des dépenses autorisées pour un exercice au titre de l'opération. En mars 2018, une autorisation de programme et de crédit de paiement a été adoptée pour le groupe scolaire Freydière-Gare. Les crédits sont aujourd'hui compris dans l'ensemble des crédits ouverts au niveau du chapitre 23. Pour que le niveau de vote apparaisse bien à l'opération, on réduit le chapitre 23 du montant de ces crédits de paiement pour ouvrir d'autres crédits au niveau de l'opération 1501. L'objectif est de bien différencier les opérations.

La commune souhaite recourir de plus en plus aux autorisations de programme et crédits de paiement.

Le troisième concerne le BP 2018 qui prévoyait des crédits à hauteur de 100 000 € pour mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un projet de travaux sur le centre nautique municipal. Après réflexion, la municipalité s'est orientée vers un projet plus ambitieux, intégrant le développement de surfaces complémentaires pour diversifier les activités proposées par cet équipement sur une thématique bien-être. Il nous faut compléter les crédits inscrits au budget à hauteur de 120 800 €.

Pour la dernière opération, il s'agit de finaliser les négociations avec l'OPAC38. À cet effet, des études seront nécessaires pour un montant prévisionnel de 25 000 € qui n'ont pas été budgétés au BP 2018.

C'est surtout dans un premier temps pour l'accessibilité au théâtre.

M. Antoine MELLIES.- J'aurais juste une question à l'adjoint au sport. Avez-vous bien travaillé en concertation avec les usagers du centre nautique, les associations, plus précisément le club des

sauveteurs de Givors ? Sont-ils au courant des intentions de la municipalité de développer la thématique bien-être du centre nautique de Givors ?

J'espère que tout cela se fera en concertation, pour tourner le dos aux vieilles pratiques autoritaires, avec les usagers du centre nautique.

Mme Laurence PERRIER.- Concernant les AP/CP du groupe scolaire Freydière-Gare, on a le montant de 955 000 € de CP voté au conseil municipal du 26 mars. Je voudrais savoir pourquoi l'engagement comptable qui en découle n'a pas été fait dans la foulée et pourquoi on le repasse au vote aujourd'hui.

Le montant des AP et des CP sur trois ans ayant été voté, les écritures comptables ne sont pas seulement la résultante de cette délibération ?

Concernant le centre nautique, vous proposez de modifier le projet de rénovation et d'accessibilité pour y intégrer la thématique bien-être avec spa et hammam. Sur le fond, pouvez-vous nous donner plus d'explications sur les raisons qui vous ont amenés à un tel choix ? Quelles sont vos attentes sur le projet en termes de coûts, de recettes, d'organisation, de service ? Est-ce que ce sera géré par le public, le privé ? Est-ce que ça va changer les horaires d'ouverture, de mise à disposition du personnel ? Qui gérerait notamment les nouvelles activités proposées ? Des mutualisations avec d'autres communes sont-elles envisagées pour ce centre nautique ?

Sur la forme, il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet, le montant initial était de 100 000 €. Aujourd'hui, vous proposez un complément de 120 800 €, soit un total de 220 800 €. En termes de marché public, on est encore en dessous du seuil, mais ne trouvez-vous pas que le complément par rapport au montant initial est surdimensionné ?

Le marché est-il déjà lancé ? Le prestataire a-t-il été retenu ? Et si tel est le cas, n'avez-vous pas peur qu'un avenant qui modifie autant le marché initial dans son montant et dans son objet soit jugé irrégulier ?

Enfin, concernant le théâtre, nous avons déjà à plusieurs reprises exprimé en conseil municipal notre étonnement à ne pas voir se mettre en place de plan d'investissement pour l'accessibilité aux équipements dans la ville. Aujourd'hui vous proposez 25 000 € pour l'étude d'accessibilité au théâtre, ce n'est que le stade de l'étude, mais c'est déjà bien. Ce qui est beaucoup moins, c'est qu'aucune somme n'a été budgétée pour cela, ni études, ni travaux n'ont été prévus au budget ces dernières années. Ce n'est pas faute de vous avoir alertés en conseil municipal ou par courrier sur le sujet. En particulier, l'agenda d'accessibilité programmée avait été voté lors du conseil municipal du 19 décembre 2016. Nous avons rappelé à l'époque que l'échéance légale qui fixait le dépôt de cet agenda d'accessibilité était le 27 septembre 2015, on avait déjà 15 mois de retard. On avait déjà également fait remarquer que le programme d'actions et travaux était basé sur un diagnostic datant de 2010 et qu'il aurait fallu l'actualiser.

Nous avons aussi demandé à avoir pour chaque établissement et les structures sur lesquelles agir le coût estimatif des travaux et la répartition des montants ainsi que les délais. On faisait remarquer qu'un agenda supposait des dates, des durées et des lieux. Sur quels bâtiments allait-on agir ? On avait demandé quels biens avaient été rendus accessibles et mis aux normes et à quel coût. Évidemment, nous n'avons pas eu de réponse.

Budgétairement sur les exercices 2017 et suivants, nous n'avons aucune information concernant la réalisation effective du programme ; la preuve, ces 25 000 € viennent en complément, on n'avait pas prévu de faire de l'accessibilité, on dirait que ça vous tombe dessus !

Nous espérons qu'enfin il en sera tenu compte pour le budget 2019 et qu'un vrai plan pluriannuel d'investissement pour l'accessibilité y sera intégré.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Monsieur Mellies, concernant le bassin nautique, je ne vous ai pas attendu, on peut voir aujourd'hui ce que nous avons fait au Palais des sports, nous avons toujours été en concertation avec les clubs, ça se passe très bien.

Là, nous en sommes à la troisième tranche, ça se passe très bien, le Palais des sports sera magnifique et nous ferons de même. Nous sommes toujours à l'écoute des clubs, associations, nous sommes toujours présents, nous les écoutons. Je suis sur le terrain contrairement à certains.

M. Ali SEMARI.- Concernant l'accessibilité, chaque année on budgète une ligne pour tous les bâtiments qu'on rénove ; l'accessibilité est comprise dans les efforts que nous faisons.

Regardez les bâtiments autour de vous, vous verrez que des efforts considérables ont été faits à ce niveau. C'est en travaux.

Je m'engage à vous donner un bilan de ce que nous avons fait depuis que nous sommes élus sur l'accessibilité. Vous y croyez ou pas !

M. Antoine MELLIES.- Vous n'avez pas répondu à ma question, les usagers du centre nautique sont-ils au courant du projet de la municipalité de déployer une thématique spa et fitness, Monsieur l'adjoint au sport ? Merci de me répondre et non pas de faire un grand cinéma.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Ils seront en concertation en temps voulu. Quand le projet sera lancé, on les convoquera, on verra avec eux pour le projet, il n'y a aucun problème de ce côté. Comme on l'a fait pour le Palais des sports, pour le gymnase Anquetil et pour tous les bâtiments aussi bien sportifs que culturels.

Mme LA MAIRE.- Là, on vote simplement des crédits pour une étude. Le projet est ambitieux de la part de la majorité municipale, nous allons travailler avec un maître d'œuvre pour nous orienter et tous les partenaires seront évidemment consultés.

Mme Solange FORNENGO.- Je voudrais m'assurer que les études d'un montant prévisionnel de 25 000 € pour l'accessibilité au théâtre, ça ne soit pas 25 000 € supplémentaires dépensés pour rien.

Lorsque j'étais adjointe à la culture et que M. Verdu était responsable de toutes ces questions, des études avaient déjà été faites concernant l'accessibilité au théâtre et le verdict rendu était une non-possibilité. Je ne sais pas si maintenant avec l'achat des locaux de l'ancien commissariat, d'autres trajectoires pourront être prévues, mais voilà quelle était la situation.

Je demande à l'adjoint au sport s'il pourrait faire une réponse plus précise par rapport à la question qui lui est posée. Un budget supplémentaire de 120 800 €, c'est plus du double que ce qui était prévu. Je ne m'attacherai pas simplement à la participation des utilisateurs, participation qu'il vaut d'ailleurs mieux prévoir en amont plutôt qu'à partir du moment où le projet est lancé. Si on pouvait avoir quelques mots supplémentaires pour savoir pourquoi, tout à coup, on lance ce projet dans un équipement qui, on le sait, pose souvent question, ce serait intéressant.

Mme Laurence PERRIER.- Je souhaiterais que, sur l'accessibilité, on ait aussi le plan de ce que vous avez prévu de faire. Je vous demande le plan pluriannuel pour les prochaines années, par quoi vous allez commencer.

M. Nacer KHOUATRA.- Ce n'est pas l'objet de la délibération.

Mme Laurence PERRIER.- On parle d'accessibilité.

M. Nacer KHOUATRA.- Restez sur la délibération, Madame Perrier, sinon venez à la commission des finances.

M. Antoine MELLIES.- A la commission, vous faites la même chose, Monsieur Khouatra.

Mme LA MAIRE.- Concernant le groupe scolaire, c'est une simple ventilation pour bien différencier les opérations dans une AP/CP. Cela ne change rien, ce sont des modulations de chapitre.

Sur le projet de la piscine, vous serez informés en temps et en heure, pour l'instant on n'en est qu'au stade d'un projet avec des études.

Quant à l'accessibilité du théâtre, il fallait d'abord acquérir les locaux de l'ancien commissariat pour rendre accessible le théâtre. C'est ce que nous avons fait le 20 septembre, nous avons acquis d'abord les locaux de l'ancien commissariat et nous pourrons enclencher les travaux pour l'accessibilité du théâtre.

Mme Laurence PERRIER.- Le prestataire a-t-il été retenu, le marché lancé ?

Mme LA MAIRE.- Non, rien n'est lancé pour l'instant.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote,

Par 24 voix pour, 8 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE, Mme Solange FORNENGO, M. Mohsen ALLALI, M. Antoine MELLIES, M. Jean-Pierre CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- autorise les virements proposés par la présente décision modificative n°3 au BP 2018.

N°3

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2018 – SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

M. Gilles VERDU.- Il s'agit d'une subvention de 2 000 € suite aux intempéries qui se sont abattues notamment sur l'Aude, en solidarité suite à l'appel national du Secours Populaire.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. Antoine MELLIES.- Évidemment, il n'y a aucun problème pour notre groupe qui est solidaire des sinistrés des inondations du sud de la France. Nous n'avons aucun problème pour financer tout projet, quelle que soit l'association qui le porte.

Une remarque, M. Khouatra nous dit à chaque fois de venir en commission, mais cette délibération n'est pas passée en commission des finances. Elle aurait pu l'être. Vous ne respectez pas les recommandations de la Chambre régionale des comptes, mais j'y reviendrai à l'occasion du rapport sur la CRC.

Ces 2 000 € vont-ils être versés dans le budget général de fonctionnement du Secours Populaire ou sur une action spécifique menée par le Secours Populaire ? S'ils sont versés dans le budget général, nous n'aurons aucun contrôle sur l'emploi des fonds, or on n'est pas là pour voter une subvention exceptionnelle pour l'antenne nationale du Secours Populaire.

Mme Michelle PALANDRE.- Comme beaucoup d'entre nous ont vécu les inondations de Givors, on peut comprendre la détresse de ces personnes et être forcément d'accord pour verser une subvention pour permettre au Secours Populaire de les aider. En revanche, pourquoi éprouvez-vous le besoin de vous valoriser en ajoutant l'expression « Forte de ses valeurs humanistes, la municipalité propose... » ? Une fois de plus, ce seront tous les Givordins qui donneront 2 000 € et non pas seulement la municipalité. Un peu de modestie de votre part serait la bienvenue parce qu'être généreux avec l'argent des autres, c'est facile !

Mme Laurence PERRIER.- J'avais l'intention de parler de votre deuxième courrier envoyé aux responsables associatifs dans lequel, entre autres, on évoque « en particulier l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire ».



Nous avons encore été fustigés de ne pas avoir pu la voter. La structure nationale du Secours Populaire attendait pour survivre nos 2 000 € ! Évidemment, nous la voterons sachant que c'est utile. Je voulais aussi demander où l'argent atterrit vraiment, s'il est versé au Secours Populaire de Givors, à la structure nationale et pour quelles actions.

Quant au fond, nous connaissons aujourd'hui des intempéries d'une ampleur exceptionnelle en effet. Chez les Écologistes, nous savons que la montée en puissance de l'intensité et de la fréquence de ces phénomènes climatiques était prévisible et attendue, mais malheureusement jamais prise au sérieux par les Pouvoirs publics qui n'en ont pas mesuré les enjeux, reléguant les enjeux climatiques à l'arrière-ban, ne montrant de l'intérêt pour le développement que par quelques miettes en plantant quelques arbres ici ou là ou en mettant un adjoint au développement durable ici ou là. Les Pouvoirs publics dans leur ensemble ont nié les effets de l'homme sur la nature et les actions de nos sociétés soi-disant développées sur le climat et la planète.

Les catastrophes se multiplient partout, les réfugiés affluent ici ou ailleurs, et tout laisse à penser que le phénomène va s'accroître. Trop d'eau pour certains aujourd'hui et sans doute pas assez pour tous demain. Chacun doit prendre conscience qu'il faut agir maintenant pour le long, moyen voire court terme. Aujourd'hui, il s'agit de faire face à l'urgence, pour cela nous nous appuyons sur nos associations qui sont indispensables en matière d'aide et d'accompagnement et de véritables acteurs de solidarité. Tout en maintenant notre alerte sur le fait que ce genre de situation est amené à se répéter.

Nous voterons pour cette subvention au Secours Populaire.

Mme LA MAIRE.- Cette subvention va au Secours Populaire national qui a lancé une souscription nationale pour les intempéries dans le sud de la France. Cela va spécifiquement sur cette action au niveau national après l'appel du Secours Populaire pour cette action bien précise.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Secours Populaire Français ;
- dit que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574 fonction 520 du budget selon les modalités suivantes :
 - * du 6574 fonction 025 subvention exceptionnelle (ou fonds d'aide) : - 2 000 €
 - * Au 6574 fonction 520 subvention exceptionnelle SPF : + 2 000 €

Mme LA MAIRE.- Merci pour votre solidarité.

N°4

CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A MESURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE - VERIN

M. Gilles VERDU.- La Banque de France a pris le 16 août 2018 une décision en faveur Mme Christelle Verin pour une créance d'un montant de 377,08 €.

Mme LA MAIRE.- Je vous demande de prendre acte de cette constatation d'extinction de créance.

le Conseil Municipal :

- prend acte de l'effacement de la dette de Mme Christelle Verin pour un montant de 377,08 € ;

- dit que cette créance sera imputée à la nature 6542 du budget de la commune

N°5

CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A MESURE DE RETABLISEMNT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE – CUSTODIO GRILO

M. Gilles VERDU.- C'est la même chose, mais en faveur de M. Maximino Custodio Grilo pour un montant de 8,63 €.

le Conseil Municipal :

- prend acte de l'effacement de la dette de M. Maximino Custodio Grilo pour un montant de 8,63 € ;
- dit que cette créance sera imputée à la nature 6542 du budget de la commune

N°6

CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A MESURE DE RETABLISEMNT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE – DUTERNE

M. Gilles VERDU.- Même chose, en faveur de Mme Melissande Duterne pour un montant de 59,10 €.

le Conseil Municipal :

- prend acte de l'effacement de la dette de Mme Melissande Duterne pour un montant de 59,10 € ;
- dit que cette créance sera imputée à la nature 6542 du budget de la commune

N°7

CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A MESURE DE RETABLISEMNT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE – HAMBLI

M. Gilles VERDU.- Enfin, même chose au bénéfice de Mme Sarah Hambli pour un montant de 354,62 €.

le Conseil Municipal :

- prend acte de l'effacement de la dette de Mme Sarah Hambli pour un montant de 354,62 € ;
- dit que cette créance sera imputée à la nature 6542 du budget de la commune

N°8

TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES

Mme LA MAIRE.- Vous avez reçu une nouvelle délibération dans la mesure où nous avons été obligés de décaler la date du conseil municipal. C'est donc à compter du 4 décembre 2018.

M. Ibrahim OZEL.- De nombreuses salles sont mises à disposition ou louées à des associations, groupements, entreprises ou particuliers issus de la commune ou venant de l'extérieur.

Chacune de ces salles est régie par un règlement intérieur avec des tarifs différents en fonction du type d'équipement.

Afin de répondre aux sollicitations des différents utilisateurs, il est proposé au conseil municipal d'élargir les créneaux d'occupation des salles municipales comme exposé ci-après à compter du 4 décembre 2018. Les tarifs en vigueur sont détaillés dans la délibération.

Il est donc demandé au Conseil municipal de :

- adopter les tarifs proposés des salles municipales qui seront applicables à compter du 4 décembre 2018 ;
- adopter la mise en place du contrat unique, les nouvelles modalités de réservations présentées ainsi que la mise en place des cautions précitées pour la salle Rosa Parks à compter du 4 décembre 2018 ;
- abroger et remplacer la délibération du conseil municipal du 19 janvier 2016.

M. Antoine MELLIES.- J'aimerais, Madame la Maire, que dans les prochains mois vous spécifiez bien le règlement d'utilisation des salles municipales à l'occasion des prochaines élections, qu'elles soient européennes ou municipales afin que ça puisse être très clair pour tous les candidats et qu'il n'y ait pas de différence de traitement sur l'utilisation des salles municipales.

Par ailleurs, sur l'utilisation de la salle Rosa Parks j'ai du mal à comprendre pourquoi, alors qu'elle est prévue pour les entreprises et associations à but lucratif, on part du principe qu'elle peut être utilisée pour les repas familiaux organisés à l'occasion d'un événement religieux.

Et sur l'article premier du règlement d'utilisation de la salle Rosa Parks, je pense qu'il y a un problème de formulation, je lis la phrase : « Conformément au principe constitutionnel de laïcité, la salle ne peut être utilisée pour des célébrations à caractère religieux. Ne sont concernés par cette décision les repas familiaux organisés à l'occasion d'un événement religieux (baptême, mariage et anniversaire) ». La salle Rosa Parks n'est pas destinée à cela, à l'exception de la maison des fêtes et des familles, et de plus la phrase ne veut rien dire, c'est *ne sont pas concernés* ou *sont concernés* ?

J'aimerais avoir une réponse sur le règlement d'utilisation et comprendre pourquoi, alors qu'elle est censée être mise à disposition des associations à but lucratif et des entreprises, on peut finalement l'utiliser pour des événements de types familiaux qui sont normalement organisés dans la maison des fêtes et des familles.

Mme LA MAIRE.- La salle Rosa Parks n'est pas prévue pour les repas familiaux, mais pour les associations, les entreprises et nos services.

M. Antoine MELLIES.- Je pense qu'il faut retirer la délibération puisque le règlement d'utilisation n'est pas correct. La salle Rosa Parks n'est pas concernée par les repas familiaux pour événements religieux.

M. Ibrahim OZEL.- C'est mal formulé, je suis d'accord. La salle Rosa Parks est prioritairement pour les associations et les entreprises. Il y a un souci dans la formulation, dans la salle Rosa Parks il n'y aura pas de repas familiaux.

Mme LA MAIRE.- Monsieur Mellies, vous avez raison. Nous vous affirmons que cette salle n'est pas concernée par les repas familiaux. Nous rectifierons.

M. Antoine MELLIES.- On ne peut pas voter. Est-ce que vous supprimez ce paragraphe ?

Mme LA MAIRE.- J'accepte votre remarque, vous avez raison ; je ne suis pas sectaire. Nous supprimons cette phrase dans le règlement intérieur tout en sachant que dans la délibération c'est clair.

M. Antoine MELLIES.- Et concernant les salles pour les élections ?

Mme LA MAIRE.- Alors là, je vais être un peu plus sectaire. En vertu de l'article L.2144-3 du code général des collectivités territoriales, seul le maire est compétent pour fixer la réglementation générale applicable en matière de prêts de locaux communaux et pour prendre les décisions

individuelles liées aux demandes des associations ou partis politiques. Le conseil municipal a quant à lui juste la compétence pour fixer les tarifs pouvant être réclamés aux bénéficiaires.

Comme à chaque élection, on met à disposition des partis politiques des salles. Nous vous fournirons en temps et en heure un courrier qui vous le précisera.

M. Antoine MELLIES.- Il précisera quoi ?

Mme LA MAIRE.- Les salles mises à votre disposition en tant que parti politique.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- adopte les tarifs proposés des salles municipales qui seront applicables à compter du 4 décembre 2018 ;
- adopte la mise en place du contrat unique, les nouvelles modalités de réservations présentées ainsi que la mise en place des cautions précitées pour la salle Rosa Parks à compter du 4 décembre 2018 ;
- abroge et remplace la délibération du conseil municipal du 19 janvier 2016.

N°9

DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE (TOURISME) – AIDE AU FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE SUR LE CHALET DES NEIGES DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

M. Ali SEMARI.- La ville de Givors est propriétaire d'un bâtiment d'hébergement collectif : Chalet des neiges, dans l'Isère dans la vallée de la Chartreuse, situé à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Aussi, la ville souhaite mener une étude de faisabilité, dans un objectif d'aide à la décision, pour :

- Évaluer les potentialités du marché touristique de ce secteur ;
- Définir les principales caractéristiques d'une offre susceptible de répondre aux besoins du marché ;
- Évaluer le coût des aménagements à réaliser pour mettre l'établissement au niveau des attentes des usagers possibles ;
- Vérifier la faisabilité de ce projet au plan économique ;
- Présenter les différents partenariats publics/privés envisageables pour l'exploitation de cet équipement.

À cet effet, la ville de Givors a consulté le bureau d'études Hôtels Actions pour disposer d'un devis et d'un programme d'intervention pour la réalisation d'une telle étude. Ci-joint un devis du 28/10/2018 d'un montant de 9 225,00 € HT, soit 11 070,00 € TTC et qui comporte quatre phases :

- Phase 1 : constat marketing ;
- Phase 2 : prédéfinition d'un programme d'aménagement et estimation du montant des travaux à réaliser ;
- Phase 3 : résultats économiques envisageables ;

- Phase 4 : présentation des différents modes de partenariat public/privé envisageables.

La région Auvergne Rhône-Alpes, par le biais du dispositif d'ingénierie préalable aux projets d'hébergement touristique peut accompagner les collectivités dans cette thématique.

S'agissant du cas du chalet des neiges, l'étude considérée s'inscrit dans l'objectif Faisabilité pour lequel la Région prend en charge 50 % du coût hors taxes de l'intervention d'un prestataire missionné par la ville de Givors pour réaliser l'étude de faisabilité considérée.

À cet effet, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 50 % du coût hors taxes de l'étude, soit une subvention d'un montant de 4 612,50 €.

Après avoir délibéré, il s'agit de :

- Autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes, à hauteur de 50 % du coût hors taxes de l'étude, soit une subvention d'un montant de 4 612,50 € pour la réalisation de cette étude ;
- Autoriser Madame la Maire à signer tous les documents indispensables à cette demande de subvention ;
- Dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

Mme Laurence PERRIER.- Je suis satisfaite de voir enfin une délibération concernant le Chalet des neiges de Givors. En effet, nous avons plusieurs fois évoqué le sujet pour que la situation et l'avenir de ce chalet soient débattus, mais la question avait toujours été éludée jusqu'ici.

Malgré cette avancée apparente à travers cette étude de faisabilité, je reste interrogative quant à vos intentions sur le devenir du chalet. Je voudrais savoir comment le bureau d'études Hôtels Actions a été contacté et choisi. Pourquoi lui ? La ville a-t-elle sollicité d'autres devis ? Est-ce dans le cadre d'un marché public ? Un cahier des charges a-t-il été élaboré ?

Quant au fond, quel est le souhait de votre majorité concernant le devenir du chalet ? Est-il de le garder en l'adaptant comme *a priori* le suggère l'investissement que l'on s'apprête à faire pour cette étude ? Et si oui, avec quelles perspectives, pour quels buts, quelles activités ? Est-ce que ce sont les objectifs de la Ville dont il est question à la page 6 du devis ? Dans la mesure où ils ne sont pas précisés et que le bureau d'études est censé en tenir compte, j'aimerais bien les connaître.

Des conditions de base ont-elles été fixées pour cadrer cette étude en termes de publics prioritaires, de rénovations ou de constructions écologiques pour baisser le coût énergétique, ne plus chauffer au fuel par exemple ou en termes de capacité d'accueil ? Et je voudrais savoir si c'est vous, la majorité, qui avez souhaité la définition de deux scénarii : un scénario orienté adultes et un orienté jeunes ? Si oui, j'aimerais savoir pourquoi on a fait la distinction entre ces deux scénarii et pas un scénario qui combinerait les deux. Si j'ai bien compris, l'étude donnerait un coût pour un scénario et un autre coût pour l'autre. Cela veut-il dire qu'avec ces deux rendus il faut choisir entre les deux publics ? Et si ce n'est pas votre souhait d'avoir ces deux scénarios, pourquoi le bureau d'études est-il parti sur cette base ?

Si le coût semble trop élevé, envisagez-vous d'étaler la rénovation dans le temps, de vous séparer du chalet ? Il y a des contraintes de transport, d'enneigement qui ne sera plus là, d'autres activités à prévoir ? Ne vaut-il pas mieux se servir du Pilat pour créer un autre centre ? Ce sont des choses qui se discutent sur le long terme. Pourquoi pas, s'en séparer c'est aussi une option, mais avant de faire une étude, ce serait bien de savoir ce que l'on souhaite faire et pourquoi.

Et compte tenu de l'enjeu tant financier qu'emblématique, un bon nombre de Givordins étant liés au chalet, en tant qu'écologiste j'estime que cela nécessite des transports et beaucoup de choses, mais il y a aussi l'affect des Givordins dont il faut tenir compte, je souhaiterais que tous les élus puissent assister à la réunion de présentation finale prévue par le prestataire.

Et concernant la demande de subvention à la Région, j'aimerais savoir pourquoi le choix s'est orienté sur cet objectif Faisabilité avec l'aide de 50 %. En lisant le dispositif, il me semblait que l'autre dispositif Définition de positionnement pour lequel il y a un financement à 100 % correspond mieux à la situation. Il s'adresse à une structure qui a un hébergement existant, bâtiment ou terrain, dans lequel il souhaite investir, avec un projet encore au stade de l'idée ou qui présente une part de risque, ce qui semble être notre cas, et qui a besoin d'une aide à la décision pour le marché, la clientèle, les scénarii d'aménagement, un pré-chiffage. De mon point de vue, cet objectif correspond mieux à la situation. J'aimerais savoir pourquoi on est parti sur l'autre.

Mme Michelle PALANDRE.- Je souhaiterais qu'on garde ce chalet, les Givordins ont un affect pour ce chalet, et qu'on améliore son attractivité. C'est même dommage de ne pas l'avoir fait avant, pourquoi a-t-on attendu si longtemps ? Il est vrai qu'un gardien du chalet l'avait loué à son compte selon le rapport de la CRC, cela vous a peut-être donné l'idée. Comme quoi, il y a toujours un mal pour un bien !

Personnellement, j'aurais d'abord fait un constat marketing et ensuite en fonction de ce constat, si vraiment c'est intéressant de le garder, étudié ou non les aménagements à prévoir.

Cette étude va coûter plus de 11 000 € d'argent public, étiez-vous obligés de prendre tout le package ? Avez-vous vraiment besoin d'un bureau d'études ? Aucun personnel de la mairie n'est capable de faire cette étude marketing ? Ces études coûtent, on ne peut pas faire des études pour tout ! Vous connaissez le chalet, les gens qui sont intéressés, vous pouvez savoir si ça vous coûte de le garder ou pas. Quant à la rénovation, là il faudra des spécialistes.

M. Hocine HAOUES.- Ce que vous nous auriez mis dans la tête si on n'avait pas fait d'étude marketing...

L'aide à la décision, c'est surtout pour que les Givordins sachent ce que l'on va faire et ce qui va en coûter à la ville. Je suis pour qu'on le garde, après financièrement il faut tenir compte de la baisse de l'enneigement global, qu'on est en milieu de gamme. Moi, j'aime bien, pour mon niveau de ski, cela me convient largement.

Si l'étude dit qu'il vaut mieux ne pas le garder, nous prendrons une décision éclairée.

M. Antoine MELLIES.- Je partage tout ce qui a été dit. Même si c'est vrai que ce chalet est entré dans le patrimoine historique de la ville, il faut aussi se poser la question de l'avenir vis-à-vis de la baisse de l'enneigement dans la mesure où il est à moyenne altitude. Cela peut poser des questions même si on peut très bien faire énormément de choses en montagne sans bénéficier d'un enneigement suffisant.

Sur l'axe 4, globalement cela est en train d'être mis en œuvre parce que vous avez été épinglés par la Chambre régionale des comptes sur la gestion de ce chalet. Cela a pris pas mal de pages dans le rapport d'observation de la CRC sur la gestion particulièrement calamiteuse de ce chalet.

Faire une étude sur le diagnostic, la rénovation, cela ne pose pas de problème, c'est normal. En revanche, incorporer dans cette étude la faisabilité juridique, à savoir la gestion : est-ce qu'on fait de la gestion directe, de la DSP, c'est une autre question. Finalement, un intermédiaire va nous mettre en relation avec un avocat pour rendre une note juridique, intermédiaire qui surfacture, il faut bien qu'il impute son coût ; il est bien dit qu'Hôtels Actions interviendra en co-traitance avec Me Pierre Étienne, avocat au barreau de Lyon.

Je considère qu'un minimum de travail doit être fait en interne au niveau de la direction des affaires juridiques pour étudier les modalités de gestion et au moins essayer de se rendre compte ; quelques pistes vous ont été données par les magistrats de la CRC, comme les types de service pour lesquels on doit facturer de la TVA. Cela aurait permis déjà de réduire cette phase 4 sur la faisabilité juridique ou de travailler sur la faisabilité lorsque les gens avaient des conclusions sur le diagnostic et la rénovation.

Je serais moins procédurier que Mme Perrier, je pense que pour ce type de somme on n'est pas obligé de passer sur des procédures lourdes de marché public, en revanche la contrepartie est de solliciter plusieurs prestataires, or on n'a qu'un seul devis. Cela aurait été intéressant d'en avoir deux à partir du moment où vous sollicitez un co-financement.

Mme Solange FORNENGO.- Je suis élue depuis un certain nombre d'années et le chalet des neiges a toujours été dans le collimateur. Pendant les années que j'ai vécues dans la majorité, ce chalet a toujours divisé très profondément. Il y avait un partage à faire, ceux qui étaient déterminés pensaient qu'il fallait le vendre parce qu'il ne répond plus aujourd'hui aux critères notamment de la jeunesse vu l'enneigement souvent déficitaire. Je crains que la majorité ait trouvé une porte de sortie dans cette opportunité d'étude de faisabilité pour laquelle la Région va intervenir à hauteur de 50 %. Cela permet de continuer à ne pas avoir vraiment de solution pour le devenir de ce chalet des neiges. En tout cas, son devenir ne sera pas tranché par cette municipalité au regard du court terme et des élections à venir et si l'étude de faisabilité a un intérêt, elle l'aura surtout pour la prochaine équipe qui aura à gérer cette problématique.

Pour moi, c'est un coup d'épée dans l'eau si la majorité n'a pas vraiment tranché dans son désir de conserver le chalet des neiges et je crains que ça ne soit pas le cas de l'ensemble de cette majorité. Certes, ce coup d'épée dans l'eau ne coûte pas cher et la Région va nous aider.

Mme LA MAIRE.- Cette étude est une aide à la décision. L'étude de faisabilité, c'est un vrai métier, une réelle compétence et nous avons besoin de nous faire aider pour cette décision.

C'est la Région qui a déterminé le dispositif pour que l'on y soit éligible, ce sont eux qui nous l'ont imposé. On nous a conseillé trois bureaux d'études, un seul nous a répondu, raison pour laquelle vous n'avez qu'un devis.

Quant aux scénarii adultes et enfants, c'est parce que les aménagements sont différents si on reçoit du public enfants ou adultes.

Nous sommes tous d'accord pour dire que cet équipement est pour les Givordins très précieux et qu'il faut le garder, mais il faut savoir comment le rénover et comment le faire fonctionner.

Mme Solange FORNENGO.- On a parlé pendant longtemps de partenariat, de mutualisation et on n'a pas beaucoup avancé sur le sujet, la problématique est là. On sait très bien que seuls, on ne peut pas conserver cet équipement.

M. Ali SEMARI.- Cela passe par la rénovation du chalet, on ne peut pas s'en séparer comme il est actuellement, il ne vaut rien.

M. Mohsen ALLALI.- J'ai comme l'impression qu'en travaillant en partenariat avec le Conseil Régional, ce sera une bonne porte de sortie pour dire : « c'est pas nous, c'est eux », c'est une sorte de fuite en avant.

Après M. HAQUES dit qu'il n'y a pas de neige, que le dérèglement climatique va entrer en compte. Vous avez vendu l'île d'Oléron, Gap, vous avez tout bradé, au nom de qui, pourquoi, pour votre plaisir personnel. C'est dommage, beaucoup de Givordins ont profité de tous ces loisirs, mais c'est fini depuis M. Passi.

M. Hocine HAQUES.- Je répète que je suis pour qu'on garde le chalet. Je ne sais pas ce qui va sortir du chapeau, mais les Givordins auront les tenants et aboutissants et la décision sera éclairée. Si les Givordins veulent le garder, j'espère qu'on fera un vote, mais ils seront conscients de là où on les amène. C'est facile de dire qu'on a tout bradé, ceci dit il faut assumer la décision. Si on le garde et que ça coûte 10 M€ par exemple, je suis pour, mais il faut que les Givordins sachent où on met les pieds.

Mme LA MAIRE.- Cette étude va nous aider à la décision concernant la rénovation et la gestion de cet équipement.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 30 voix pour, 2 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes, à hauteur de 50 % du coût hors taxes de l'étude, soit une subvention d'un montant de 4 612,50 € pour la réalisation de cette étude ;
- autorise Madame la Maire à signer tous les documents indispensables à cette demande de subvention ;
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

N°10

RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DESIGNATION D'UN COORDINATEUR DE L'ENQUETE

M. Henri BAZIN.- Le recensement est une compétence partagée de l'État et les communes. Les communes ont la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement alors que l'INSEE organise et contrôle la collecte des informations et diffuse les chiffres de population légale de chaque collectivité territoriale et de chaque circonscription administrative.

Il est proposé de rémunérer les agents recenseurs sur la base des sommes forfaitaires suivantes :

- * 8,50 € brut par feuille de logement recensée ;
- * 1,50 € brut par logement trouvé pendant la tournée de reconnaissance ;

Il est proposé de désigner un coordonnateur d'enquête qui sera un agent municipal, en charge de la préparation et de la réalisation d'enquêtes de recensement.

Mme LA MAIRE.- On augmente le taux de rémunération à notre charge pour ces agents recenseurs qui passent de 5,41 € à 10 € par logement.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- propose de désigner un coordonnateur d'enquête qui sera un agent municipal, en charge de la préparation et de la réalisation d'enquêtes de recensement ;
- approuve la création de 5 emplois d'agents recenseurs pour la période de recensement 2019 allant du 17 janvier au 23 février 2019, sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 concernant l'accroissement temporaire d'activité ;
- décide de prendre en charge les charges patronales ;
- décide de rémunérer les agents recenseurs selon les modalités suivantes :
 - * 8,50 € brut par feuille de logement remplie

- * 1,50 € brut par logement trouvé pendant la tournée de reconnaissance
- * les agents recenseurs recevront également 20,00 € brut pour chaque séance de formation.

N°11

DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE

M. Nacer KHOUATRA.- Il s'agit de déposer auprès de l'agence du service civique une nouvelle demande d'agrément pour une durée de deux ans.

Cette demande d'agrément est faite pour six postes et vous avez la liste des structures qui pourraient accueillir les services civiques. Le travail hebdomadaire peut être de 24 à 35 heures et nous avons fait le choix qu'il soit de 26 heures.

Les services civiques sont indemnisés à hauteur de 580 € par mois. Les jeunes concernés ont de 16 à 25 ans et il y a une prise en charge à 50 % des frais de transport.

Mme Michelle PALANDRE.- La loi du 10 mars s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois. Ces jeunes reçoivent une rémunération de 580,65 € plus 50 % des frais de transports pour 26 heures de travail par semaine, ce qui représente un salaire de 814 € par mois pour 35 heures. Comme vous pratiquez ce dispositif, savez-vous combien de volontaires se sont déjà manifestés ?

Je pense que cette loi devrait aller plus loin et rendre obligatoire cet engagement à tout jeune de plus de 18 ans qui n'a été ni scolarisé ni salarié depuis plus d'un an, quand on sait qu'à Givors selon les quartiers 30 % des jeunes ne sont pas scolarisés, n'ont pas de diplôme et pas d'emploi. Cela permettrait de remettre en selle plus de jeunes exclus du monde du travail voire de la société. Je voudrais savoir ce que vous en pensez et si vous pensez que toutes les collectivités devraient intervenir auprès des responsables de l'État pour élargir cette loi et rendre le dispositif obligatoire pour les jeunes sans emploi depuis plus d'un an.

M. Antoine MELLIES.- Nous sommes assez favorables à ce dispositif même s'il est incomplet et imparfait.

Parmi les six postes, il y a une mission d'accompagnement et de conseil auprès d'un public spécifique reçu au sein de la MJD, une mission d'accueil et de médiation auprès des publics de la médiathèque, une mission de médiation vers les publics dits éloignés de la culture, une mission de coordination de la programmation et la mise en œuvre des journées européennes du patrimoine, une mission d'accompagnement et de conseil auprès d'un public jeune pour la citoyenneté et le bien vivre ensemble, qui ne se passe pas très bien parfois, et une mission d'aide et d'appui à la gestion de crise en cas d'événement majeur sur la commune. Il serait intéressant d'intégrer également une mission d'appui notamment aux associations et clubs sportifs dans la recherche de financement, de sponsors, de développement du travail de vie d'une association lorsqu'elle doit aller chercher des moyens financiers. C'est une richesse extraordinaire. C'est une activité transversale qui peut permettre d'attirer un public diplômé, qui a certaines compétences et qui peut les mettre à la disposition de certaines associations ou clubs sportifs qui ont des difficultés à trouver des financements. La subvention municipale est ce qu'elle est, un club de sport n'a pas vocation à vivre



de la subvention municipale, mais certains clubs ont des savoir-faire pour trouver de l'argent, d'autres en ont moins. Pourtant, on retient d'abord d'eux la performance sportive y compris à Givors. Je regrette qu'on n'ait pas approfondi la question pour mettre à disposition un service civique pour les clubs et les associations de Givors.

M. Nacer KHOUATRA.- Nous avons actuellement six services civiques en mairie de Givors et nous demandons un renouvellement d'agrément pour six postes pour deux ans. Nous avons encore des jeunes en cours de service civique et nous n'avons pas de nouvelles candidatures pour 2019 à ce jour.

Les demandes sont issues des services. Si les clubs sportifs font la demande de service civique, ils pourront en bénéficier. Ce dispositif est connu par les associations, mais cela nécessite un accompagnement et une formation. Or, aujourd'hui les clubs sportifs sont essentiellement constitués de bénévoles et former les services civiques, les accompagner demande des moyens et une certaine compétence. Je ne pense pas que les petits clubs sportifs ou les associations loi 1901 soient en capacité d'apporter ce plus pour les services civiques.

M. Antoine MELLIES.- Vous n'êtes pas sans savoir qu'à Givors il n'y a pas que des petits clubs, il y a aussi des grands clubs qui ont des antennes de sponsoring, des gens travaillent bénévolement, certes, et ils seraient très contents d'avoir quelqu'un rémunéré et qui ne soit pas à la charge du club pour faire un travail qu'ils ont de moins en moins le temps de faire.

Il ne faut pas dire qu'on ne vous a pas demandé. Nous sommes tous débordés par tout ce qui se passe et j'imagine que des responsables de clubs ne connaissent pas ce dispositif. Il y a peut-être un travail de communication. C'est comme quand on dit qu'ils n'ont pas demandé une subvention d'une autre collectivité territoriale, peut-être qu'ils ne savent pas qu'un dispositif existe à la Métropole, à la Région. Quand on est élu de proximité, l'objectif est justement de faire redescendre l'information et de ne pas attendre qu'elle remonte de la part des clubs.

M. Nacer KHOUATRA.- Sauf que les services civiques, c'est porté par une antenne nationale. On peut faire la promotion de ce que l'on maîtrise, mais on ne peut pas faire la promotion de tous les dispositifs mis en place par l'État.

Mme LA MAIRE.- C'est une demande d'agrément pour renouveler les six postes.

M. Mohsen ALLALI.- Je ne suis pas contre le service civique, mais que deviennent ensuite ces jeunes ? Sont-ils formés ou c'est de la main-d'œuvre bon marché ? Est-ce que le tuteur est à même de les former, de leur apprendre un métier, de les aider après ? Ou alors, c'est comme les contrats aidés, les CES, au bout des deux ans ils retournent à la rue.

Mme Violaine BADIN.- Il faut bien différencier le service civique du contrat aidé, ce n'est pas un contrat aidé, cela concerne l'ensemble des jeunes qui, à un moment dans leurs parcours, ont besoin de cette étape. Elle peut avoir différents d'objectifs, elle peut être le moment pour eux de réfléchir à un projet professionnel parce qu'ils ont arrêté leurs études, ils sont en phase de reconversion. On voit aussi des jeunes qui ont eu certains emplois, mais qui ont besoin de se poser. C'est une mission, ils ne sont pas salariés, c'est pour ça qu'ils touchent une indemnité, c'est une mission de service public. L'idée est qu'on les accompagne tout au long. Si ce sont des services civiques inscrits à la Mission Locale, en parallèle ils peuvent avoir un accompagnement, le Pôle Emploi peut également faire un certain nombre d'accompagnements et un tuteur peut les accompagner, peut-être les orienter. L'idée est que l'employeur puisse dégager du temps si le jeune a besoin d'aller à un entretien, s'il doit passer des sélections pour une formation, s'informer.

Le jeune doit profiter de ce temps pour se *poser* ; bien sûr il travaille et il donne de son temps au service public dans lequel il est, mais du temps lui est aussi donné pour pouvoir en parallèle travailler sur son avenir.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Concernant les grands clubs sportifs, je les reçois très souvent avec la direction des sports, s'ils ont des besoins au niveau administratif nous sommes là pour les aider, pour les conseiller au niveau régional, départemental, national.

Mme Brigitte JANNOT.- Je trouve tout à fait pertinent d'avoir un retour sur le devenir de ces jeunes, ce qui leur est arrivé professionnellement une fois qu'ils ont eu cette expérience. J'aimerais savoir en quoi ça leur a été utile et si, sur un plan professionnel, ils ont pu vraiment en profiter. C'est une bonne évaluation à faire.

M. Antoine MELLIES.- Monsieur Routaboul, la semaine d'avant vous dites que vous me voyez, la semaine d'après vous dites que vous ne voyez pas. Ce qui est sûr, c'est que sur certains événements sportifs ou associatifs je ne vous ai pas vu, mais je ne dis pas que je ne vous vois pas !

Je vous dis ce que je pense et que j'entends, à savoir que les clubs sportifs confondent l'adjoint au sport et le directeur du service sport. Oui, le service sport travaille, l'adjoint au sport j'en suis moins sûr.

Mme Michelle PALANDRE.- Je pense qu'il ne faut pas tout mélanger, le service civique, ce n'est pas le service militaire ; quand on avait le service militaire, on ne demandait pas ce que les jeunes étaient devenus après le service militaire. Parfois, ça leur apprenait quand même à se lever le matin, à obéir, à entrer dans les ordres, à vivre en société.

Qu'on se demande ce qu'ils sont devenus après peut-être, mais les gens ont le droit de faire ce qu'ils veulent. S'ils s'engagent déjà sur deux ans sur un service civique, on n'est pas toujours obligés de suivre tout le monde à la trace, il faut laisser les gens se débrouiller seuls. On leur met le pied à l'étrier, c'est déjà pas mal. D'ailleurs, vous n'avez pas répondu à ma question sur le fait qu'on pourrait l'étendre aux jeunes qui ne travaillent pas, n'ont pas de diplôme depuis plus d'un an. Des jeunes de 18 ans qui n'ont pas de diplôme, qui ne travaillent pas et qui sont dans la rue, ça pourrait leur faire du bien et les remettre en selle.

Quant à savoir ce qu'ils font au bout de deux ans, il faut arrêter de s'occuper de tout le monde, les gens doivent se débrouiller seuls, au bout de deux ans je pense qu'on a compris ou alors il y a un souci. Il faut qu'ils se prennent en main, qu'ils se responsabilisent.

M. Hocine HAOUES.- Le service civique part d'une démarche personnelle, un jeune s'engage psychologiquement et socialement dans une démarche et il a envie de faire quelque chose. Effectivement, plein de jeunes sortent du système scolaire sans instruction, sans diplôme et pourraient intégrer le processus, mais c'est une démarche individuelle. Pousser des jeunes qui n'ont pas envie de s'inscrire dans cette démarche, quand on est au chômage depuis deux ans il faut se poser la question d'avoir envie de quelque chose.

Quant à ce qui a été dit sur les CAE, CES, arrêtez de penser que l'employeur, que ce soit une mairie, un autre établissement public ou un employeur privé, est là pour profiter d'une main d'œuvre à bas coût. Je me souviens d'une époque pas si lointaine où l'hôpital de Givors avait employé une dizaine de personnes en contrat emploi solidarité qui auraient pu rester tranquillement chez elles à *toucher le RMI sans rien faire*. Ces jeunes s'étaient engagés dans une démarche pour devenir aides-soignants. C'était un partenariat avec la DASS et les centres hospitaliers de la région.

Ces jeunes avaient fait ce contrat emploi solidarité de neuf mois au centre hospitalier de Givors et ceux qui ont réussi le concours d'aide-soignant ont continué à toucher pendant un an le RMI en plus de leur salaire. Il ne faut pas penser qu'on est là pour profiter des jeunes. C'est sûr que s'il n'y a pas un objectif à la suite du projet, c'est dommage, mais tous les jeunes n'ont pas de projet. Certains avaient adhéré au projet, ils ne connaissant pas le métier d'aide-soignant et quand ils l'ont découvert, ils ont reculé, ce n'était pas pour eux. En revanche, cela a permis à d'autres de s'inscrire dans une démarche. Il ne faut pas toujours penser qu'on est là pour profiter de la misère de nos jeunes.

M. Mohsen ALLALI.- La question n'est pas là, on n'a jamais dit que c'était de la main-d'œuvre bon marché. Je demande juste ce qu'ils vont faire, s'ils vont être formés et ce qu'ils deviendront après.

Mme LA MAIRE.- Pour ces jeunes qui, peut-être, se cherchent un peu, c'est un tremplin pour entrer dans la vie active. C'est le plus important.

Mme Solange FORNENGO.- Parmi toutes les discussions, on oublie un mot qui pourtant figure dans la délibération : cela s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le Code du Travail et on oublie que c'est un service. Au départ, le jeune s'engage à rendre un service à la société et en échange, la société lui apporte quelques aides pécuniaires et soutient l'humain pour l'aider dans un projet. C'est un service.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve la poursuite du dispositif de service civique au sein de la collectivité ;
- autorise Madame la Maire à renouveler la demande d'agrément nécessaire pour 2 ans auprès de l'agence du service civique et de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et autorise Madame la Maire à signer tous les documents indispensables à la demande d'agrément ;
- approuve la mise en place de 6 postes de volontaires en service civique en contrats de 8 mois sur une base de 26 heures par semaine et le versement de l'indemnité mensuelle de 107,58 euros nets par mois ainsi que la prise en charge de 50 % des frais de transport, en complément de l'indemnité de 473,04 euros nets versée par l'État.

Sorties de Mme Gassa, M. Ozel et M. Allali

Présents : 24 - Procurations 4

N°12

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.- Le parcours emploi compétences (PEC) est un dispositif d'insertion professionnelle et une forme d'emploi aidé qui repose sur l'emploi, la formation et l'accompagnement.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi - formation - accompagnement. Notre commune a déjà pu faire bénéficier à plusieurs demandeurs d'emploi du dispositif CUI-CAE ou emplois d'avenir.

Au regard des besoins repérés au sein du service propreté, il est proposé de créer un nouveau contrat sur les fonctions d'agent de propreté. Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 12 mois avec possibilité de renouvellement dans la limite de 24 mois.

La rémunération est fixée sur la base du SMIC horaire. Le montant de l'aide versée par l'État est fixé à 40 %. Elle peut atteindre 50 % à 60 % suivant la situation individuelle de la personne recrutée.



Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'agent de propreté dans le cadre de ce dispositif.

M. Antoine MELLIES.- Quelles missions allez-vous lui donner ? Allez-vous lui donner la mission de renforcer les équipes sur le cimetière de Givors ? On n'est pas à la hauteur, la propreté à Givors est un vrai sujet et ça ne peut pas se résumer uniquement à un dispositif Parcours Emploi Compétences. J'espère que ça ne résumera pas à cela, que l'on met un agent propreté parce qu'un petit dispositif s'est libéré alors qu'on devrait avoir une vraie stratégie notamment pour le cadre de vie à Givors.

J'aimerais savoir si cet agent va renforcer les équipes communales de proximité pour l'entretien du cimetière de Givors.

Mme LA MAIRE.- Il s'agit d'un poste au service propreté qui sera dans les équipes, que l'on formera. Je n'ai pas la même appréciation que vous au niveau du cimetière, ces derniers temps on a goudronné des allées, il y aura plusieurs phases. Le montant investi pour le cimetière s'élève à 150 000 €.

M. Antoine MELLIES.- Tout va bien alors, envoyez un courrier aux usagers du cimetière de Givors pour leur dire que tout va bien !

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'agent de propreté dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi compétences » dans les conditions définies ci-dessus ;
- inscrit au budget les crédits correspondants au chapitre 012 ;
- précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine ;
- indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail ;
- autorise Madame la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et signer toutes les pièces nécessaires.

Retour de Mme Gassa, M. Ozel et M. Allali

Présents : 27 - Procurations 5

N°13

ORGANISATION DES ASTREINTES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX – MODIFICATION DES ASTREINTES TECHNIQUES

M. Nacer KHOUATRA.- Il s'agit d'élargir la liste des emplois pouvant réaliser certaines astreintes techniques. Des agents techniques ont fait savoir qu'ils seraient intéressés pour effectuer ces astreintes, cela permettrait sur certains services d'assurer une meilleure répartition des agents qui assurent ces astreintes.

Il vous est donc proposé de modifier l'organisation des astreintes techniques au sein des services municipaux.

M. Alain PELOSATO.- Dans ce conseil municipal, vous exposez, aussi bien pour cette délibération que pour la suivante, des solutions qui sont assez valables, mais vous faites comme si tout avait été normal, qu'il n'y avait pas eu de gros problèmes. Or, on sait qu'au niveau des astreintes il y a eu deux gros problèmes : un jugement de la Chambre régionale des comptes...

Mme LA MAIRE.- Ce n'est pas la délibération, on en parlera quand on évoquera la CRC.

M. Alain PELOSATO.- C'est sur les astreintes.

M. Nacer KHOUATRA.- Astreintes techniques.

M. Alain PELOSATO.- Le jugement de la Chambre régionale des comptes du 21 juillet 2017 et le rapport de la CRC communiqué le 27 septembre 2017 portaient sur les astreintes.

Le jugement a condamné deux comptables publics qui ont versé des astreintes à du personnel municipal...

M. Nacer KHOUATRA.- Monsieur Pelosato, regardez le titre de la délibération.

M. Alain PELOSATO.- Je m'en fous.

Mme LA MAIRE.- Cette délibération vise à élargir les emplois d'astreinte.

M. Alain PELOSATO.- C'est sur l'astreinte en général, ils n'ont pas précisé les astreintes techniques.

Vous dépassez les bornes, Monsieur Khouatra.

Ce jugement a condamné deux comptables publics qui ont versé des astreintes à du personnel municipal sans disposer d'une délibération déterminant les cas dans lesquels il est possible de recourir à ces astreintes.

Je ne vais pas citer tous les attendus du jugement, je n'en citerai que trois :

- Attendu que sur les exercices 2011 et 2012 la commune de Givors n'était pas fondée à payer des indemnités d'astreinte à des agents ne relevant pas des catégories établies par le conseil municipal ;
- Attendu qu'à l'appui du réquisitoire figure la liste des agents entrants dans le périmètre de la présomption de charge, qu'il ne ressort pas de l'étude de cette liste qu'il y figure des agents pouvant être bénéficiaires d'astreinte ;
- Attendu que les paiements d'indemnité d'astreinte incriminés par le réquisitoire sont intervenus en l'absence de délibération ;
- [...]
- De plus, les deux comptables ont été condamnés à rembourser à la commune une somme de 311 162 € pour l'un et de 208 149 € pour l'autre, soit un total de 519 300 €, plus d'un demi-million.

Madame Charnay, vous avez décidé une remise gracieuse de cette somme à ces deux fonctionnaires par une délibération n°28 du 27 novembre 2017 que vous avez proposée au vote du conseil municipal et fait voter par la majorité municipale ; nous avons voté contre. Michelle Palandre a déclaré à cette occasion : « cette délibération souligne deux événements importants : la commune n'a pas donné les éléments légaux aux comptables publics leur permettant de régler les indemnités d'astreinte et d'heures supplémentaires et les comptables publics n'ont pas vérifié les pièces justificatives avant d'effectuer lesdits règlements ». Nous ne pouvons pas corriger toutes vos erreurs même si parfois au Tribunal Administratif nous en avons fait corriger plus d'une et nous ne pouvons pas cautionner en plus les erreurs des comptables publics.

Par ailleurs, je mets en relation le jugement avec le rapport de la Chambre régionale des comptes. La CRC a pointé des problèmes concernant les astreintes, comme le fait que du personnel communal bénéficie en même temps d'un logement de fonction et des indemnités d'astreinte, ce qui est illégal. Est-ce toujours le cas ?

Ainsi, l'inscription de cet avantage en nature sur les fiches de paie de certains agents communaux s'est parfois heurtée au fait qu'ils percevaient des astreintes ou une bonification indiciaire, ce qui interdisait que leur fussent attribués des logements de fonction. Ainsi, dit la CRC, Mme W, épouse

de M. W, perçoit 99,68 € par mois d'avantage en nature logement alors qu'une recherche sur Internet indique qu'elle serait infirmière libérale. Ses fonctions de gardiennage sont en réalité exercées par son conjoint.

Mme LA MAIRE.- Vous êtes vraiment en dehors de la délibération qui vise à élargir les emplois d'astreinte technique.

M. Alain PELOSATO.- Je lis encore : « La justification de l'organisation d'un dispositif d'astreinte pour un grand nombre d'agents sans aucune distinction d'emploi ni de mission n'est pas apportée ». Voilà qui explique d'ailleurs le jugement de la CRC qui a condamné les deux comptables publics.

Voici la réponse que M. Passi a faite à CRC : « Fin 2013, la directrice du pôle moyens généraux a effectué une alerte sur certaines astreintes qui, selon elle, pouvaient paraître ne correspondre à aucune réalité. Cette appréciation s'expliquant par le fait qu'il n'y avait pas ou peu eu de paiements d'heures d'intervention pour ces astreintes.

Le fait que le paiement des heures d'intervention n'était pas toujours sollicité par les agents découlait d'une méconnaissance de cette possibilité, notamment due à un manque d'information de la part de l'administration communale. En effet, nombre d'agents pensaient à tort ne devoir percevoir que l'indemnité d'astreinte, qu'ils soient amenés ou non à intervenir. Or, en cas d'intervention, ils peuvent se voir rémunérer en plus les heures d'intervention, ce qui n'a pas toujours été le cas au désavantage de l'agent ». Comment pouvez-vous nous faire croire que cela soit possible ? Ni le DGS d'alors ni aucun chef de service n'a pu expliquer le règlement des astreintes aux bénéficiaires ? C'est incroyable.

Mme LA MAIRE.- De 2009 à 2012, oui vous avez raison !

M. Alain PELOSATO.- Monsieur Passi explique ensuite que courant 2014 tout a été remis à plat, mais comment vous faire confiance car dans son rapport la CRC souligne en réponse à ce que vient de dire M. Passi « sur cette question des astreintes, l'ordonnateur, à savoir le maire, a indiqué que le système ainsi dénoncé ne concerne qu'une très faible partie des personnels, soit à peine une dizaine d'agents, et qu'une remise à plat complète de l'ensemble du système des astreintes a été décidée dès l'été 2014 devant entraîner la suppression des heures supplémentaires et astreintes versées indûment aux intéressés. La CRC remarque que ces astreintes ont toutes été supprimées suite aux observations du service des Ressources Humaines. Toutefois, alors que ces pratiques ont été mises à jour en octobre 2013 voire avant cette date, les agents dont les noms figurent dans les documents remis à l'ordonnateur ont continué à percevoir ces rémunérations indues en 2014 et pour certains en 2015. » Ce n'est pas moi qui le dis, mais la CRC ! « Ils n'ont d'ailleurs pas été appelés à rembourser les sommes ainsi perçues. L'ordonnateur, le maire, affirme avoir demandé que ces situations soient régularisées, mais aucun document, note, courriel ne permet d'étayer cette affirmation. En outre, aucun document attestant que les agents concernés aient été convoqués par une lettre classique n'a pu être retrouvé. »

Mme LA MAIRE.- Vous êtes en train de nous relire tout le rapport définitif et vous ne lisez que les passages qui vous intéressent !

M. Alain PELOSATO.- Je porte encore à la connaissance du conseil municipal une dernière citation de la CRC : « le tableau astreintes et heures supplémentaires fictives : identifier les agents concernés pour qui les indemnités horaires aux travaux supplémentaires constituent un complément de rémunération acquis, forfaitaire, négocié à l'arrivée dans la commune (cas de l'agent C suite à une menace de départ ou parce que l'agent accepte de contribuer aux réunions publiques du maire, agent B) ». Ce n'est pas moi qui parle, mais la Chambre régionale des comptes.

C'est incroyable ; on l'avait déjà vu, mais ça n'a jamais été cité comme ça, on a toujours enfoui tous ces éléments qui sont intolérables dans une commune. Comment peut-on s'imaginer une chose pareille ? Ne me dites pas que c'est M. Passi puisque vous y étiez tous, vous étiez première adjointe.

Vous y étiez tous, les Socialistes, les Communistes, les idiots utiles étaient là. Vous avez laissé faire ces malversations.

Ces textes de la CRC avaient bien été lus par M. Passi quand il a apporté ses réponses à la CRC.

Je rappelle que la CRC a saisi le Procureur de la République sur ces faits et bien d'autres qu'elle estime délictueux et que le magistrat a ouvert une enquête préliminaire en février 2017. Je vous souhaite bien du plaisir.

Je m'arrête là, mais il y en aurait encore des pages entières. Comment voulez-vous que l'on vote une quelconque délibération sur ces sujets après de telles révélations qui ne sont pas nouvelles, mais qu'il faut quand même rappeler ?

Mme Solange FORNENGO.- Madame la Maire, il faut bien concevoir que chaque fois qu'on prononce le terme *astreinte*, cela fait réagir et pose question.

La dernière fois qu'il a été délibéré, c'était en octobre 2016. Qu'est-ce qui justifie que deux ans après nous délibérons encore sur le problème de ces astreintes techniques ? J'ai bien compris dans la présentation faite par M. Khouatra qu'il est question d'élargissement de ces astreintes. Je voudrais que l'on me réponde franchement : est-ce que l'élargissement de ces astreintes a une visée économique ? Une semaine d'astreinte, c'est 150 €, un week-end 110 € et cela met du beurre dans les épinards !

L'objectif est-il une répartition financière plus juste entre l'ensemble des agents qui pourraient être concernés et dont il faut reconnaître que c'est un plus financier ? Ou est-ce un élargissement d'astreinte, qui trouve sa raison dans le fait que l'on aurait beaucoup plus de personnels à disposition dans le cadre de l'exécution de ces astreintes ?

Quand vous aurez répondu à ces questions, j'aurai une demande supplémentaire. L'année va se terminer et j'avais demandé, alors que j'étais encore dans la majorité, qu'on veuille bien nous présenter le coût de l'ensemble des astreintes sur la ville à l'année.

Mme Laurence PERRIER.- Je suis d'accord avec ce qui a été dit, je ne comprends pas non plus pourquoi on est sans arrêt en train de revenir sur ces astreintes. Il y a un élargissement, il faudrait préciser lequel et qui fait quoi. Quand on modifie sans cesse, que c'est opaque, qu'on ne comprend pas, forcément il y a de la suspicion et on ne peut pas savoir ce qui est fait en transparence.

Je souhaite également avoir le détail annuellement de ce qui est fait en termes de coût et d'interventions. Les jardiniers par exemple interviennent à quel moment ? Ils sont là pour le déneigement ?

Mme LA MAIRE.- Oui, ils donnent un coup de main aussi. C'est ça le service public, tout le monde s'y met quand il neige.

M. Antoine MELLIES.- Je me permets d'utiliser cette délibération pour poser une question hors astreinte technique. J'aimerais savoir s'il y a, et si non est-ce qu'il y aura bientôt, un régime d'astreinte pour le service de police municipale.

M. Louis SOULIER.- Le service de police municipale sera appelé, en début d'année, à travailler le dimanche pour les marchés.

M. Nacer KHOUATRA.- Comme je l'ai dit dans mon propos, l'objet de cette délibération est d'élargir la liste des emplois et d'en ajouter par rapport à la pratique. Être d'astreinte, cela nécessite d'être disponible en dehors des 35 ou 39 heures en fonction de son statut. On élargit la liste des emplois, par exemple au service électricité le responsable du service sera ajouté. Cela permet une meilleure rotation puisqu'il y a plus d'agents donc moins de fatigue pour les agents d'astreinte qui travaillent le reste de la semaine.

Cette délibération a reçu à l'unanimité un avis favorable du Comité Technique.



Dans les services techniques, des agents du magasin municipal sont ajoutés à la liste des agents potentiels d'astreinte. Il s'agit d'avoir plus de monde sur les astreintes, donc une fatigue moindre pour les agents qui font des astreintes.

Mme LA MAIRE.- Il y a eu avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du Comité Technique du 8 novembre 2018.

M. Antoine MELLIES.- Il n'y a pas de compte rendu de ces comités ?

Mme LA MAIRE.- Les comptes rendus sont envoyés à ceux qui participent au Comité Technique.

Mme Laurence PERRIER.- J'ai le tableau d'octobre 2016 et le nouveau : pour l'électricité, il y avait les électriciens qui y sont toujours, un agent de maîtrise qui n'y est plus et il y a un responsable de service. On ajoute le responsable, mais on laisse l'agent de service ou c'est lui qui est devenu responsable ?

Le responsable des espaces verts n'y est plus et à la place, il y a un directeur des espaces verts, puis un responsable de menuiserie. Je cherche à comprendre l'élargissement, j'ai un peu de mal à m'y retrouver.

Dans les autres cases, l'élargissement n'est pas flagrant.

M. Nacer KHOUATRA.- Si vous étiez venue en commission, vous auriez pu poser la question et on aurait pu interroger l'administration.

Mme Laurence PERRIER.- Depuis 2014 je viens, je pose des questions.

On vient de parler du Comité Technique, j'ai déjà demandé trois fois en commission le PV du Comité Technique ou de CAP et je ne l'ai jamais eu. J'étais là, je vous l'ai demandé et je ne l'ai jamais eu. Aucun PV ne m'a été transmis.

Il se trouve que je travaille et que potentiellement je ne peux pas venir. Et venir pour ne pas avoir de réponse, c'est pénible aussi. Je vous demande pourquoi on enlève l'agent de maîtrise et on ajoute le responsable, où est donc l'élargissement ?

M. Nacer KHOUATRA.- Les titres d'emploi changent.

Mme Laurence PERRIER.- Donc dans cette case il n'y a aucun élargissement, nous sommes d'accord.

Vous avez cité les électriciens, mais ça n'a pas changé : un agent de maîtrise disparaît et un responsable apparaît, je ne vois pas l'élargissement. J'ai le droit de poser la question, expliquez-moi. Si c'est la même personne qui a changé de grade, il n'y a pas d'élargissement.

Mme LA MAIRE.- Il y a maintenant plus de trois personnes qui seront d'astreinte.

M. Alain PELOSATO.- Madame Perrier et Monsieur Melliès demandent à avoir connaissance du compte rendu du CTP et vous avez répondu que vous ne donnez le compte rendu qu'aux participants, mais c'est illégal.

Mme LA MAIRE.- C'est la première fois que vous le demandez.

M. Alain PELOSATO.- Je vous le demande aussi, vous devez fournir à l'ensemble du conseil municipal le compte rendu de ces commissions qui concernent le personnel. Le personnel est la chasse gardée du maire, ce que je comprends tout à fait, mais les commissions...

Ne faites pas non de la tête, Monsieur le Directeur des services. Vous n'avez pas l'obligation de fournir ce document d'office, mais si le conseil municipal le demande, vous devez le fournir.

Mme LA MAIRE.- Ces documents peuvent être diffusés à condition qu'ils restent strictement confidentiels. Faites-en la demande.

En tout cas, il suffit de le noter dans la délibération pour que ce soit valable. Attaquez la délibération aussi vous voulez, vous n'êtes pas à un TA près !

Mme Laurence PERRIER.- Je note que demander quelque chose en commission ça ne sert à rien. La preuve, vous venez de dire qu'il faut le demander en conseil, d'ailleurs je l'ai déjà demandé en conseil !

Par ailleurs, je suis désolée d'avoir à revenir sur le sujet, mais il me semble que dans un arrêté qui concernait la DGS on faisait référence à une CAP qui n'avait jamais existé. Je veux avoir tous les comptes rendus des CTP et CAP.

Mme LA MAIRE.- Quelle suspicion !

Mme Laurence PERRIER.- Le maire, M. Passi, a annulé lui-même cet arrêté en disant (*inaudible, discussions croisées*), sinon ça passait comme ça. La CAP n'avait pas existé, elle ne s'était pas réunie.

Mme LA MAIRE.- Vous voulez que j'ajoute qui nous a fait faire cette erreur ?

Mme Laurence PERRIER.- La CAP n'avait pas existé.

Qui signe l'arrêté ? C'est juste une erreur de frappe !

Mme LA MAIRE.- Ces astreintes sont donc simplement un élargissement des emplois pour permettre aux personnels de tourner.

Et en ce qui concerne la CRC dont a longuement parlé M. Pelosato, une mise à plat de l'ensemble des astreintes a été effectuée à compter de la délibération du 13 octobre 2014. Tout a été remis à plat et toutes les réponses ont été données au rapport définitif de novembre 2017.

M. Alain PELOSATO.- Non, ce n'est pas vrai. Même en 2015 il y avait encore eu des malversations, c'est marqué dans le rapport. Arrêtez de dire n'importe quoi.

Mme LA MAIRE.- Non, tout a été remis à plat en octobre 2014.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 22 voix pour, 6 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE, Mme Solange FORNENGO, M. Mohsen ALLALI, M. Mohamed BOUDJELLABA par procuration, Mme Laurent PERRIER)

Et 4 refus de vote

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Pierre CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- approuve l'organisation des astreintes techniques au sein des services municipaux telle que décrite ci-dessus et dans les documents annexes ;
- charge Madame la Maire de rémunérer les périodes d'astreintes et les interventions ;
- abroge et remplace les dispositions relatives aux astreintes techniques de la délibération du 17 octobre 2016 ;
- dit que les dispositions de la délibération du 17 octobre 2016 relative aux autres astreintes restent applicables ;
- inscrit les crédits correspondant au chapitre budgétaire 012 du budget.

Mme LA MAIRE.- Les agents apprécieront :

N°14

EMPLOIS TEMPORAIRES

M. Nacer KHOUATRA.- L'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 permet aux collectivités territoriales de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin notamment lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximum de 12 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Il vous est donc proposé la création des emplois temporaires suivants nécessaires au bon fonctionnement des activités municipales. Vous avez la liste des emplois en besoin temporaire pour l'année 2019.

Mme LA MAIRE.- Ce n'est donc valable qu'à partir du 4 décembre 2018.

M. Antoine MELLIES.- Madame la Maire, ce n'est pas mon genre de commenter le travail des agents de la commune de Givors, mais je souhaite parler d'un service dont la cérémonie du centenaire a témoigné qu'il y avait un problème, à savoir le protocole événementiel. Je ne vais pas viser d'agents...

Mme LA MAIRE.- C'est ce que vous faites là, excusez-moi. Le personnel appréciera.

C'est scandaleux.

M. Antoine MELLIES.- Je sais que c'est partagé par beaucoup d'élus et pas seulement ceux de l'opposition.

Tous les Givordins n'étaient pas là au moment de la cérémonie du centenaire dans le cimetière de Givors où les anciens combattants...

Mme LA MAIRE.- Monsieur Mellies, c'est scandaleux de parler d'un agent.

M. Antoine MELLIES.- Je parle du service protocole événementiel, d'emploi temporaire et du fonctionnement de ce service et je vous demande de m'écouter.

Je n'ai cité aucun agent, je parle du fonctionnement du service protocole événementiel. Je cite des faits incontestables. Au cimetière de Givors pour le centenaire, ce sont les Anciens combattants qui ont presque dû gérer le protocole de dépôt de gerbe.

Mme LA MAIRE.- C'est normal.

M. Antoine MELLIES.- Non, dans aucune commune ça ne se passe comme ça. Cela a choqué certains Anciens combattants qui n'ont pas compris : « va déposer ta gerbe », c'était n'importe quoi. Je passe sur la cérémonie du centenaire, je suis désolé, mais on a assisté à des trucs incroyables : le lâché de ballons juste en dessous des arbres, etc.

Le service protocole, c'est un sujet sérieux, c'est un service qui traduit l'image de la ville pendant les cérémonies officielles. Je le dis très clairement, il y a un problème dans le fonctionnement de ce service.

Mme LA MAIRE.- Moi, ça ne me pose pas de problème.

M. Antoine MELLIES.- Je vous demande de renforcer le fonctionnement de ce service parce qu'il n'est pas à la hauteur notamment d'une cérémonie comme le centenaire 14-18.



Je vois derrière vos fonctionnaires qui ne sont pas du tout là pour prendre des notes et se dire oui, on va y réfléchir, on va essayer d'améliorer, mais qui préparent le deuxième courrier qui sera envoyé pour essayer de monter, une fois de plus, des agents contre les élus, quels qu'ils soient. Je n'ai ciblé aucun agent, je dis que ce service ne fonctionne pas correctement.

Mme LA MAIRE.- Je trouve qu'on tombe bien bas si on s'en prend aux agents du service public.

Mme Laurence PERRIER.- Avant que vous ne refassiez une réflexion désobligeante après mon vote, j'annonce tout de suite que je vais m'abstenir comme je le fais depuis un certain temps sur les questions RH. C'est vrai que cela manque beaucoup de transparence. Ce n'est pas du tout par mépris envers les agents, bien au contraire.

Mme Michelle PALANDRE.- Il en est de même pour moi, ce n'est pas contre les agents, mais contre vous, Madame Charnay. Vous êtes responsable de tout. Je suis d'accord avec M. Mellies, le protocole n'a pas été respecté lors de la commémoration du 11 novembre, c'était catastrophique.

Mme LA MAIRE.- C'est pour ça qu'on est passé sur France 3 national !

Mme Michelle PALANDRE.- Cela dit, je vous rappelle que vous avez même oublié de remercier les pompiers qui sont sur le territoire toute la journée, tellement vous étiez occupée avec le maire d'Allemagne.

Ce n'est pas contre les personnes, à Givors on n'est peut-être pas obligé d'être ridicule tout le temps. On peut améliorer les choses, demander aux Anciens combattants, aux militaires, aux pompiers, ils vous expliqueront comment ça marche afin de faire les choses correctement. On a le droit de vous demander d'essayer de vous améliorer.

Mme Solange FORNENGO.- J'aurais aussi quelques questions. C'est vrai que dans ce problème des agents de la ville, on finit par s'y perdre entre les emplois temporaires, la prochaine délibération sur la modification du tableau des effectifs.

Je demanderai, au moment de votre réponse aux demandes de modification de la CRC, à avoir un organigramme des agents de la ville, avec la répartition service par service pour que l'on puisse se rendre compte de qui est où, qui fait quoi, combien d'agents il y a dans tel et tel services.

Je m'abstiendrai aussi sur cette délibération malgré tout le respect que j'ai pour les agents de la ville et la reconnaissance pour certains en particulier dont le travail doit être reconnu. Mais il y a un manque total de clarté.

J'ai une question concernant les emplois temporaires qui doivent répondre à un accroissement d'activité pour une durée de 12 mois. Pour les services administratifs, secrétariat général, relation aux usagers état-civil, on demande quatre rédacteurs en plus, six adjoints administratifs en plus, peut-on avoir une explication justifiant ce nombre d'emplois temporaires dans des services qui font partie du fonctionnement constant de la ville.

Au Protocole événementiel, la vie associative évolue, les événements aussi, on peut comprendre, mais dans le service dont j'ai parlé, cela fait 10 agents en emploi temporaire sur 12 mois.

M. Ibrahim OZEL.- Monsieur Mellies, je suis vraiment choqué de vos propos. Vous dites que vous ne critiquez pas les agents, mais vous mentez. Au fond dans vos propos, vous les critiquez. Je voudrais rendre hommage à mon service, à la directrice, aux personnes qui ont travaillé pour que le 11 novembre soit une réussite. Je vous invite à faire de même.

Cela montre quelle est votre conception du personnel, que vous ne respectez pas le travail, que vous les prenez pour des moins que rien. Vous devriez plutôt rendre hommage et féliciter tous les agents, que ce soit le service événementiel, paysagiste, je serai toujours au côté des agents givordins et je ne les laisserai pas être critiqués par des personnes comme vous qui viennent ici juste quand il y a un événement et qui ne sont jamais présentes sur le terrain.

Applaudissement du public

M. Antoine MELLIES.- Madame la Maire, soit on peut applaudir, soit on ne peut pas. Je n'ai pas de problème avec la police, mais dans ce cas il faut clarifier la situation.

Il ne faut pas, quand les nôtres applaudissent, dire que le public n'a pas le droit d'applaudir et quand ça vous arrange, ne rien dire. Cela veut dire que le public a le droit d'applaudir, à l'applaudimètre vous ne risquez pas de gagner !

Monsieur Ozel, je ne vais pas polémiquer, là vous êtes sur votre technique habituelle, le petit courrier est bientôt prêt, il va être envoyé avec l'argent des contribuables givordins aux personnes pour salir les élus comme vous le faites. Mais vous savez, ça marche de moins en moins.

Vous avez raison, j'ai oublié de préciser une chose concernant la question du protocole, la sensibilité du Député de la 11^{ème} circonscription n'est pas du tout la mienne, mais je trouve inadmissible que l'on interdise au Député de la nation de s'exprimer à une cérémonie commémorative du centenaire. Ça a été le cas et c'est pour cela qu'il n'est pas venu.

Mme LA MAIRE.- Il n'était pas là.

M. Antoine MELLIES.- C'est pour cela qu'il n'est pas venu à cette cérémonie et qu'il a été représenté par son collaborateur parlementaire qui était particulièrement énervé parce qu'on avait non seulement interdit à M. Fugit de s'exprimer, mais en plus de cela on ne voulait pas que son collaborateur dépose une gerbe. À force de pression, on l'y a autorisé.

Vous voulez que je vous raconte le petit clash à la caserne des pompiers de Givors ? Arrêtez de mentir, vous savez très bien que c'est vrai.

Mme LA MAIRE.- Non, c'est n'importe quoi.

Vous défendez le Député c'est votre affaire. On s'en est expliqué.

M. Ibrahim OZEL.- Monsieur Mellies, vous avez un souci, vous confondez les commémorations maintenant du 8 mai et du 11 novembre.

Concernant le lâché de ballons, que voulez-vous que le service fasse pendant le lâché de ballons s'il y a du vent ? On va dire à la directrice d'arrêter le vent, au service maintenance logistique de mettre des panneaux et d'empêcher le vent de souffler ? Soyez raisonnable, arrêtez votre démagogie.

Mme LA MAIRE.- Pour finir sur l'événementiel et les cérémonies officielles, j'ai beaucoup travaillé avec les Anciens combattants pour nommer un ordonnateur de ces cérémonies.

Un Ancien combattant est ordonnateur des cérémonies officielles de la mairie de Givors. Les protocoles sont vus à chaque fois avec les Anciens combattants.

La critique est facile, d'autant que les conditions météo n'étaient pas très faciles le 11 novembre. J'estime que tout s'est très bien passé, tout le monde en a été content. On a même fait la une de France 3 national puisque nous étions les seuls à avoir invité notre ville jumelée d'Allemagne.

Quant aux 10 postes, ils ne sont pas tous comblés, ce sont des postes en réserve au cas où.

Je tiens à redire que ce qui a été dit est scandaleux.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 24 voix pour, 8 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE, M. Antoine MELLIES, M. Jean-Pierre CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA par procuration),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- approuve la création des emplois ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels dans le cadre des accroissements temporaires d'activités ;
- inscrit aux budgets 2018 et 2019 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

N°15

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Nacer KHOUATRA.- Il vous est présenté les modifications à apporter au tableau des effectifs comme c'est le cas à chaque conseil municipal. Lors du précédent conseil municipal en date de septembre 2018, nous avons voté une délibération équivalente à celle qui vous est présentée ce soir.

Il s'agit de la continuité du travail engagé de refonte intégrale du tableau des effectifs de la commune. Jusqu'à présent, un seul grade était prévu pour un emploi, aujourd'hui l'objectif est de permettre d'élargir les grades pouvant être occupés sur un emploi, ce qui permettra plus de réactivité dans les recrutements.

Nous continuerons ce genre de délibération sur 2019, l'idée étant de couvrir tous les emplois de la ville.

Nous proposons cette modification du tableau des effectifs.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 24 voix pour, 8 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE, M. Antoine MELLIES, M. Jean-Pierre CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA par procuration),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- approuve les modifications du tableau des effectifs comme présentées ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Mme Brigitte JANNOT.- En tant que Présidente du groupe Socialiste, je demande une suspension de séance.

(La séance, suspendue à 21 heures 03, est reprise à 21 heures 22.)

Absence de Mmes Jannot, Bracco, Badin et de MM. Semari, Gagneur et Allali.

Présents 21 - Procurations 4

N°16

RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Mme LA MAIRE.- Nous reprenons la séance.

Nous avons obligation de rendre un rapport d'observation définitif un an après le rapport qui vous a été présenté en novembre 2017. Le code prévoit une simple présentation du rapport de suivi des recommandations.

Vous avez été destinataires...

M. Antoine MELLIES.- Excusez-moi, Madame la Maire, pouvez-vous nous expliquer pourquoi les élus Socialistes ne sont pas là alors qu'ils ont demandé une suspension de séance.

Mme LA MAIRE.- Ils vont nous rejoindre.

Aujourd'hui, je vais vous faire un résumé du rapport sur les actions entreprises suite au rapport définitif de la Chambre régionale des comptes.

Par rapport à toutes les remarques de la Chambre, je peux vous indiquer que de nombreux points ont été mis en œuvre bien avant le rapport de la CRC et tous ces points ont été transmis dans le rapport définitif en novembre 2017.

Parmi les 8 recommandations :

- Recommandation n°1 : établir des procès-verbaux des séances du conseil municipal distincts des comptes rendus afin de faciliter la compréhension des décisions prises par le conseil.

Depuis mars 2018, un procès-verbal est désormais établi à chaque séance du conseil municipal.

- Recommandation n°2 : établir un compte rendu exhaustif de l'action du Maire au titre de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal (intégrant le louage de choses et les régies).

Comme il a été précisé au rapport définitif, vous avez dans les communications au conseil toutes les communications qui doivent être données. D'ailleurs, depuis 2016 les communications sont complètes.

- Recommandation n°3 : revoir l'organisation des fonctions supports (finances, commande publique et affaires juridiques) et formaliser précisément leurs procédures.

Il y a eu la création d'un secteur ressources en décembre 2016. Un espace collaboratif des agents sur intranet rassemble les notes de procédure juridique et nous avons une veille juridique depuis 2015. La dématérialisation totale du processus comptable et financier est opérationnelle depuis l'été 2018 tout comme la signature électronique des bordereaux de recette et de dépense.

Par ailleurs, une recentralisation de la commande publique a été engagée dès 2016. Elle a aujourd'hui atteint un degré important à travers un rôle pilote de la direction des affaires juridiques en matière de commande publique, direction que je veux remercier.

Il est quand même à noter que les marchés de la commune n'ont jamais fait l'objet d'un déféré préfectoral ni d'une annulation par le juge administratif.

En ce qui concerne les achats hors marché, un travail de mise en place d'accord-cadre pour les travaux d'entretien a été mené, l'accord-cadre est en vigueur. En termes de sécurité juridique, les procédures adaptées ou formalisées ne souffrent d'aucune lacune ; aucun recours contentieux, aucune contestation pré-contentieuse n'ont été déposés malgré des procédures complexes lourdes d'enjeux.

- Recommandation n°4 : adopter une stratégie de gestion du patrimoine immobilier.

La recherche de mutualisation et de rationalisation des services et des équipements a été engagée, on peut citer comme exemple le Moulin Madiba qui regroupe plusieurs acteurs du territoire, le travail sur le regroupement d'associations dans la Maison des solidarités qui est en cours, la rationalisation des locaux des services municipaux (services des sports au Palais des sports, le service scolaire en

mairie, le service culturel et archive au Moulin Madiba) et la mutualisation du relais assistantes maternelles au local culturel des Vernes. Nos services sont bien rationalisés et mutualisés.

Un travail sur la flotte automobile a été engagé sérieusement, avec une baisse des consommations de carburant, d'une part parce qu'on a eu des baisses d'effectifs et, d'autre part, parce que nous avons rationalisé les déplacements, demandant aux personnels de se déplacer à plusieurs. Nous avons également acquis des véhicules électriques.

Nous continuons la modernisation de notre parc automobile et allons mettre en place la géolocalisation.

Quant au diagnostic patrimonial, il est programmé pour 2019.

Pour autant, nous ne partageons pas toujours les conclusions de la Chambre notamment en matière de construction nouvelle. La Chambre insinue en effet que la Ville prévoit des constructions nouvelles surdimensionnées. Or, dans la stratégie d'investissement de la commune, la question du service public rendu est au cœur des préoccupations et des décisions prises. Ainsi, pour reprendre certains exemples que la Chambre a pu citer dans son rapport, le pôle petite enfance a été modernisé dans les locaux d'une crèche qui occupait un local des années 80 et a permis la mise en place de 10 berceaux supplémentaires. La Rama accueille maintenant 150 enfants dans de bonnes conditions pour répondre aux besoins des Givordins ; le bâtiment datait des années 60.

Concernant le groupe scolaire, la Chambre cite dans son rapport une étude de 2012 établissant le fait que des réserves de capacité existaient, mais sans préciser que, depuis, en comptant 2018, 6 classes élémentaires et 5 classes maternelles ont ouvert, démontrant bien le dynamisme de la démographie scolaire de notre territoire.

Cela étant, la Ville a déjà mené un gros travail sur la gestion du patrimoine.

- Recommandation n°5 : poursuivre l'effort de maîtrise de la masse salariale en respectant la réglementation en matière de temps de travail, de recours aux contractuels et de régime indemnitaire.

On sait que les charges de personnel demeurent un poste important dans le cadre des charges de fonctionnement, mais on l'explique. La commune dispose d'un niveau de patrimoine très important comparé aux communes de même strate voire de strate supérieure.

La population modeste du territoire nécessite également une plus grande offre de services publics de la part de la commune, que l'on ne retrouve pas dans les communes ayant une population plus aisée. Il est donc important de relever qu'un travail a été mené en la matière : réorganisation de l'administration municipale depuis début 2015, rationalisation des effectifs avec des départs en retraite non remplacés et des contrats non renouvelés. Cela a permis aux effectifs de baisser depuis 2014.

La commune de Givors a maintenu une offre de services publics malgré les baisses de personnel et a même renforcé en 2017 le service public.

On peut dire que le travail réalisé sur le chapitre 012 permet d'avoir un niveau inférieur à celui de 2014 sur les comptes administratifs. Vous retrouvez ces montants.

Concernant le temps de travail du personnel, des négociations syndicales ont été engagées en 2018 et n'ont pas abouti. Face à ce constat et au regard du projet de loi porté par le gouvernement sur le sujet, les élus de la majorité municipale ont fait le choix de maintenir les avantages bénéficiant aux agents communaux. D'ailleurs, 80 % des collectivités locales sont concernées.

La remise à plat de la politique salariale a été enclenchée depuis 2014 et vous le retrouvez dans le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes.

- Recommandation n°6 : améliorer la prévision budgétaire notamment en investissement.

On peut noter que pour 2017 le taux de réalisation en dépense de fonctionnement est de 92 %, le déficit en investissement au CR 2017 est de 176 861 €. L'exercice 2018 n'est pas encore achevé, mais de manière prévisionnelle il devrait également présenter une section d'investissement déficitaire.

La commune a recours au mécanisme des autorisations de programme - crédits de paiement, le premier a été instauré lors du budget primitif 2018 pour la construction du groupe scolaire, nous en avons parlé dans la délibération n°2.

On notera enfin que sur chacun des exercices budgétaires de cette période, la fiscalité communale a diminué. Cette baisse a été accentuée depuis le vote du BP 2018 puisque la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti ont vu une baisse de 0,21 % et la taxe sur le foncier bâti, une baisse de 3,14 %.

Avec l'adoption de ces taux pour l'année 2018, la commune a bien poursuivi et renforcé sa volonté de baisser ces taux. Ils ont baissé depuis 2004 et pour 2019, la majorité municipale a la volonté de poursuivre cette baisse.

- Recommandation n°7 : revoir l'organisation des régies, leur suivi et leur contrôle.

Les recommandations ont été intégralement mises en place.

- Recommandation n°8 : améliorer la gestion budgétaire et comptable, en partenariat avec le comptable public.

Les projets de délibération ayant une dimension budgétaire sont transmis en amont au comptable public pour avis et des rencontres mensuelles ont été organisées entre la direction des finances et le comptable public pour améliorer cette gestion budgétaire.

L'amélioration de cette gestion budgétaire passe aussi par la dématérialisation que nous développons depuis quelque temps.

Voilà ce que je peux vous dire sur ce rapport et les réponses aux recommandations qui vont être adressées à la Chambre régionale des comptes.

M. Antoine MELLIES.- Madame la Maire, votre rapport sur les actions entreprises suite au rapport définitif de la Chambre régionale des comptes est partiel et partial. Vous avez mis en avant certaines actions pour faire croire que vous avez répondu à l'ensemble des recommandations de la CRC.

Mme LA MAIRE.- Je n'ai pas tout lu !

M. Antoine MELLIES.- Il faut reconnaître qu'un effort a été consenti concernant notamment la recommandation n°3 sur les fonctions supports avec la décentralisation de la commande publique. Il convient toutefois de rappeler que certains éléments énoncés par la CRC ne figurent pas dans ce rapport.

Rien n'a été dit sur la gestion défectueuse du parc de logements communaux de la ville de Givors. Rien n'a été dit, Madame la Maire est c'est dommage, parce que c'était l'occasion de clarifier avec votre prédécesseur l'utilisation des frais de représentation du maire. Si nos conseillers demandent à consulter vos frais de représentation, pourrions-nous obtenir les factures et tous les justificatifs de dépenses clairs et transparents qui démontrent que cette dépense a été effectuée dans l'intérêt de la commune de Givors ?

Je rappelle que ça n'a pas été le cas puisque M. Boudjellaba et moi-même avons demandé à consulter les frais de représentation du maire de Givors. Cela a été fait suite à la saisine de la commission d'accès aux documents administratifs, CADA, qui a démontré que nous étions dans notre bon droit. L'ex-maire de Givors refusait de communiquer sur l'utilisation de ses frais, près de 10 000 € dépensés chaque année. J'aimerais savoir, Madame la Maire, si nous vous formulons la demande de consultation, nous pourrions consulter ces frais sans passer par la CADA ? Quoi qu'il

en soit, nous obtiendrions gain de cause auprès de la CADA. Pouvez-vous porter à connaissance l'ensemble des justificatifs clairs de dépenses ?

Rien n'a été dit sur la formation des élus et la gestion du CIDEFE, organe de formation du parti Communiste.

Mme LA MAIRE.- Ce n'était pas dans les recommandations.

M. Antoine MELLIES.- Oui, mais cela a été précisé, énoncé dans le rapport de la CRC et cela s'intègre dans un impératif de transparence. Malheureusement rien n'a été dit et j'aimerais savoir ce qu'il en est même si nous en avons déjà débattu lors du dernier conseil municipal.

Concernant la question du patrimoine, j'aimerais que vous nous rassuriez sur le fait que, pour les prochaines délibérations que vous prendrez, lorsqu'il y a un avis de France Domaine et que vous décidez de baisser le prix par rapport à l'avis de France Domaine, vous justifierez suffisamment cette baisse de prix par un intérêt public local et démontrerez que celui-ci ne viole pas telle ou telle loi ; par exemple, je rappelle à tout le monde que nous sommes au tribunal administratif pour attaquer une délibération sur la vente d'un terrain à l'association AL NOUR pour la construction d'une nouvelle mosquée dans le quartier de Bans, terrain vendu avec un rabais de 31 500 € par rapport à l'avis de France Domaine.

J'aimerais savoir si la prochaine fois vous justifierez correctement dans la délibération l'intérêt d'un rabais pour une vente notamment lorsque cela concerne une association culturelle.

Sur la gestion du patrimoine et la réhabilitation patrimoniale, vous parlez beaucoup de la Maison des associations, mais très peu de la salle Roger Gaudin et j'aimerais savoir ce qu'il en est. Tous ceux qui y sont allés constatent qu'elle mérite un entretien voire une rénovation complète. J'aimerais savoir ce qu'il en est concernant cette salle municipale qui pourtant est très utilisée notamment dans le quartier Freydière.

J'aimerais savoir également ce qu'il en est concernant les sanitaires du gymnase Jean Jaurès.

Enfin, vous avez partiellement répondu sur la recommandation n°5 concernant la gestion de la masse salariale. Il faut préciser que vous accordez 29 heures de congés supplémentaires (congés du maire), ce qui fait que les agents municipaux ne travaillent pas 35 heures. Après, la question peut se poser, dans le cadre des négociations avec les représentations syndicales, de l'évolution ou pas de cette gestion de la masse salariale et du temps de travail notamment.

Vous n'avez pas dit grand-chose sur la gestion des congés qui a été relevée par la CRC.

Pour terminer, et tous les groupes d'opposition vous l'avaient demandé, vous n'avez toujours pas communiqué d'organigramme des services municipaux digne de ce nom.

Mme LA MAIRE.- Cela a été demandé tout à l'heure.

M. Antoine MELLIES.- C'est demandé à presque chaque conseil municipal et ce n'est toujours pas obtenu. Ce serait intéressant d'avoir un organigramme clair des services municipaux.

Le conseil municipal délibère, c'est important de savoir qui fait quoi, comment sont organisés les services de la ville de Givors.

Concernant la recommandation n°6 sur l'amélioration de la prévision budgétaire notamment en matière d'investissement, c'est toujours pareil, vous avez sorti un chiffre comme si on avait calculé ce chiffre qui permettait de dire qu'on est en déficit. Vous ne parlez pas du fait que vous étiez en sous-investissement chronique. On n'investissait pas assez pour la ville de Givors alors que nous avions des excédents de fonctionnement qui nous le permettaient. Quand j'en parle à d'autres maires, ils hallucinent quand je dis qu'à Givors il n'y a presque plus de dette par habitant. Selon eux, cela veut dire que nous sommes assis sur un coffre-fort et qu'on pourrait investir massivement, qualitativement pour améliorer énormément de choses pour la population givordine. Or, ce n'est pas

le cas, malgré une augmentation timide du volume d'investissement, on partait de tellement loin qu'on n'a fait que rattraper un retard.

Enfin, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous venez de dire Madame la Maire de Givors, non les impôts et la taxe foncière ne baissent pas, comme la taxe d'habitation même si c'est maintenant plus compliqué avec l'exonération engagée par le Président de la République. Ce sont les taux que vous avez baissé et après vous calculez la baisse en pourcentage, cela vous donne un beau chiffre, mais le rendu concret n'est pas au rendez-vous. Ne faites pas de grands discours sur la baisse des impôts locaux sachant que la part Métropolitaine a littéralement explosé. Et vous ne pouvez pas vous cacher derrière la Métropole en disant « ce n'est pas nous, c'est eux », Mme Jannot qui n'est pas là et l'ex-maire de Givors qui siège toujours à la Métropole de Lyon ont voté les taux depuis des années puisqu'ils ont participé à la majorité métropolitaine de Gérard Collomb. Monsieur Passi n'est d'ailleurs pas là, peut-être qu'au dernier conseil municipal ça ne s'est pas suffisamment bien passé pour lui, on le comprend !

Ne dites pas que vous baissez les impôts locaux alors qu'il y a une marge de manœuvre extraordinaire dans un contexte particulièrement tendu. On ne peut pas y compris quand on est maire de proximité faire comme si les Gilets Jaunes, ça ne concernait que le gouvernement, que le Président de la République. Cela nous concerne tous. Quand on est maire et qu'on peut baisser les impôts, on doit le faire pour donner de l'oxygène et du pouvoir d'achat.

Je vous remercie.

Mme Michelle PALANDRE.- Je voudrais faire une remarque sur le fait que le groupe Socialiste n'est pas revenu pour parler de cette délibération, cela prouve qu'il y a un problème avec ce groupe Socialiste sur le rapport de la CRC, ce qui est grave.. En effet, le rapport de la CRC, c'est quand même la gestion de la commune. S'ils ne sont pas d'accord avec vous sur la gestion de la commune, cela nous pose un gros problème. Il faudra qu'ils s'expliquent, qu'ils disent pourquoi ou qu'ils démissionnent.

Dans l'annexe de la délibération qui fait une dizaine de pages j'ai lu 21 fois que vous aviez fait un travail *important*. Ce que vous considérez comme un travail important, je le considère comme un travail normal. Il a fallu un rapport de la CRC de 70 pages pour que vous déniez entamer une réflexion sur une organisation. Si vous aviez fait votre boulot depuis le début, vous n'auriez pas eu un *important* travail à faire ni des recrutements ou des créations de postes comme une directrice adjointe des finances, un poste de superviseur des régies, un poste de gestionnaire des marchés publics, un assistant à maîtrise d'œuvre qui peut être amené à intervenir. Vous n'auriez pas non plus été obligée de commencer à mettre en place une nomenclature qui ne sera peut-être finalisée qu'en 2019.

Je constate également que jusqu'à ce jour il n'y avait pas de véritable contrôle des achats. Concernant les véhicules, entre 2013 et 2018 vous avez économisé 34 136 € de carburant, vous êtes bien les seuls à avoir économisé du carburant ! Cela prouve bien qu'il y a eu très longtemps un laisser-aller évident sur la gestion du carburant. Vous diminuez également la consommation de papier, de copieurs, dois-je vous rappeler que vous aviez signé un marché pour 12 millions de photocopies par an en 2018, ce qui était complètement impensable pour nous et nous vous en avons fait la remarque. Et suite à notre intervention vous avez réduit considérablement ce marché puisqu'il a été divisé par 4.

Concernant la gestion du patrimoine, vous parlez des conserveries, problème que vous auriez pu régler depuis longtemps, vous avez équipé plusieurs sites en alarme, ce qui paraît la moindre des choses. Vous avez regroupé divers équipements, ce qui a coûté très cher, comme le Moulin Madiba ou le CTM et qui a été payé cash comme l'a dit M. Mellies alors qu'on aurait pu faire un emprunt. Vous avez saccagé le plateau de Montrond en vendant des terrains pour une densification du quartier. Vous pensez enfin à rénover la Maison des associations. Je rappelle que cet immeuble

Picard et la maison des sociétés représentent 10 000 m² de surface et que le coût de fonctionnement de ces deux bâtiments s'élève à 56 200 € pour une surface occupée de seulement 4 170 m².

Sur cette somme, seuls 16 100 € concernent les fluides consommés par les associations hébergées qui occupent une surface de 1 256 m². Je pense qu'il était pour le coup important, selon votre expression, de réviser ces frais de fonctionnement inutiles. Soit 40 000 € gaspillés par an.

Dans la même lignée, rappelons que le fonctionnement du futur groupe scolaire a été estimé à 500 000 € par an. Quand on sait que cela va être le 19^{ème} groupe scolaire, ce qui est un record pour une commune de même strate, cela représente en tout 9,5 M€ de fonctionnement par an pour les groupes scolaires. Je persiste à dire que c'est un de trop, d'ailleurs la CRC était d'accord avec moi.

Vous dites que vous améliorez la prévision budgétaire, notamment en investissement, mais vous m'expliquerez comment vous avez réussi à ne pas dépenser en 2017 l'excédent de 8 M€ de l'année 2016 qui a été reporté sur le budget 2018. Où est l'amélioration ?

Vous vous plaignez de ne pas recevoir suffisamment de subventions d'équipement alors que vous présentez d'importants excédents de fonctionnement qui sont générés par les impôts que vous ne baissez pas autant que vous voulez bien le faire croire et les subventions de fonctionnement énormes (DSU, DGF, etc.). Pourquoi voulez-vous encore des subventions d'équipement ?

Quant aux régies, il était temps de vous organiser. Quand on voit le travail qui a été fait, on comprend qu'il y a eu de graves problèmes puisque tout était fait à vau-l'eau.

Ces actions ne sont donc qu'un rattrapage du travail que vous auriez dû faire depuis longtemps et qui aurait permis de belles économies aux Givordins.

M. Alain PELOSATO.- Je vais intervenir sur deux recommandations.

Sur la recommandation n°4 : adopter une stratégie de gestion du patrimoine immobilier, cette rubrique comprend la gestion des véhicules et en conséquence la gestion de la fourniture des carburants. Beaucoup de questions précises ont été posées par la CRC auxquelles vous ne répondez pas. Vous vous contentez dans cette délibération de répondre aux recommandations de celle-ci.

Concernant l'utilisation abusive de l'essence, j'extrais quelques exemples du rapport : « ...pour toute la période sous-revue, au moins deux véhicules acquis par la commune ont été utilisés par des agents du CCAS qui n'a pas remboursé à la commune les consommations d'essence pour un montant total de 11 817 € entre 2009 et 2015. » Monsieur Passi a répondu qu'il remédierait à cela, cela a-t-il été fait ?

Mme LA MAIRE.- Oui.

M. Alain PELOSATO.- « Si le logiciel GIR de suivi des consommations d'essence semble fiable (sous réserve de quelques kilométrages négatifs aberrants) » - je souligne au passage que notre ami Jean-Marc Bouffard a soulevé le problème à l'époque, il l'avait même amené au Procureur, au lieu de le traiter de tous les noms vous auriez pu tenir compte de son avertissement comme lanceur d'alerte et vous préoccuper de ce sujet - « l'utilisation qui en est faite pour s'assurer de la gestion régulière des carburants est insuffisante. » Monsieur Passi a répondu que la gestion de ces consommations était autonome, mais la CRC rétorque « si cette autonomie est indispensable à une gestion efficace de la distribution des carburants, elle n'interdit pas un contrôle hiérarchique occasionnel ». Ce contrôle hiérarchique a-t-il été mis en place ?

En ce qui concerne les consommations de carburant pour les différents engins, la CRC note que les relevés annuels du logiciel GIR montrent une évolution incohérente des consommations de gasoil. Ces anomalies auraient dû être détectées puis levées ou confirmées par un contrôle ciblé. Cela a-t-il été réglé ?

La CRC a encore détecté les anomalies suivantes :

- certains véhicules ne sont pas clairement identifiés par leur immatriculation, mais figurent sous une dénomination qui ne permet de savoir s'il s'agit d'un véhicule communal ou d'un véhicule privé. Ainsi, comme l'indique l'ordonnateur (le maire), la carte gardien a servi à faire le plein de différents véhicules sans que ne soit précisée leur immatriculation. Alors que les véhicules prêtés ou loués sont identifiés, d'autres ne sont pas identifiés, soit 8 véhicules en 2008, aucun en 2009, 8 en 2010, 9 en 2011, 10 en 2012, 8 en 2013, 5 en 2014 et aucun en 2015. Les précisions apportées par l'ordonnateur (le maire) à ce sujet au cours de la procédure contradictoire sont totalement inopérantes puisque les véhicules cités figuraient d'ores et déjà dans les relevés issus du logiciel de consommation d'essence et ne correspondent pas aux véhicules non identifiés. La CRC remet en cause ce que dit M. Passi.

- le véhicule personnel d'un ancien DGS adjoint figure dans les relevés de 2009 à 2013 inclus. Il s'agit du seul véhicule privé d'agent qui apparaît clairement dans les relevés. Et au moins deux autres personnes ainsi qu'une personne extérieure à la commune détenaient des cartes d'essence à la commune pour l'alimentation en carburant de leur véhicule personnel. Alors même qu'ils n'apparaissent pas dans les tableaux du logiciel GIR, l'identification de trois véhicules, en plus de celui d'un ancien DGS, a cependant été possible alors que ce sont précisément ces données qui avaient été supprimées du logiciel en 2015.

Au cours du contrôle l'ordonnateur a officiellement demandé par lettre du 23 mai 2016 à deux des agents de préciser les circonstances qui avaient présidé à la distribution de ces cartes. Les réponses reçues et documents remis ne permettent pas d'attribuer clairement la responsabilité de cette initiative à l'ordonnateur ou au DGS.

La conclusion de la CRC est impitoyable, je cite : « l'équivalent des volumes de carburants payés par la commune au bénéfice des agents concernés s'élève respectivement à 7 637 €, 7 321 € et 3 625 €. Ces sommes sont largement supérieures à celle du détournement de fonds qui a eu lieu dans la régie du service à la famille en 2011 et pour lequel l'agent concerné a été licencié et traduit devant les tribunaux par la commune. Néanmoins, le maire n'a pas fait cesser cette pratique après que les faits ont été portés à sa connaissance, un des agents ayant continué à prélever du carburant de la commune pour son véhicule personnel et celui de son conjoint jusqu'à son départ en janvier 2015. Il n'a par ailleurs pris aucune sanction disciplinaire à l'encontre de ces agents qui n'ont pas remboursé ces sommes et n'a pas porté plainte.

Mme LA MAIRE.- Monsieur Pelosato, vous ne pouvez pas lire les réponses que nous avons faites dans le rapport définitif ?

M. Alain PELOSATO.- Les réponses que vous avez faites ne sont pas opérantes. Je lis ce que dit la CRC.

Mme LA MAIRE.- Vous l'avez déjà lu en novembre 2017, lisez au moins les réponses. Peut-être que le public serait plus intéressé par les réponses.

M. Alain PELOSATO.- Tout le long de mon intervention, je lis les réponses du maire de l'époque qui sont remises en cause par la CRC.

Le maire considère en effet que les deux situations ne sont pas comparables. Dans le cas des cartes essence, il s'agit d'un avantage accordé par un supérieur hiérarchique et non pas d'un détournement de fonds publics comme c'était le cas pour la régie du SAF.

En ce qui concerne l'immobilier, vous écrivez vous-même dans votre rapport « la Chambre rappelle dans son rapport, dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, que les conclusions d'une étude relative à l'adaptation des périmètres scolaires réalisée en 2012 établissaient que les capacités d'accueil des écoles existantes n'étaient pas épuisées, cinq classes élémentaires et deux classes maternelles pouvant être créées dans les locaux existants. Vous répondez en bottant en touche, je vous cite : « depuis l'étude considérée il y a eu six créations de



classes élémentaires et deux en maternelles avec trois de ces classes ouvertes en centre-ville et deux autres classes maternelles en centre-ville ouvertes à la rentrée de septembre 2017 ». Autrement dit, vous donnez raison à la CRC et à Michelle Palandre qui s'oppose à cette construction très coûteuse qui ne correspond en fait, selon vos propres dires, aux besoins de seulement une classe en élémentaire et trois classes en maternelle. Quel gâchis.

Vous évoquez sans le nommer précisément le projet de rénovation du chalet des neiges, mais qu'en est-il des poursuites judiciaires engagées contre l'ancien gérant mis en cause par la CRC pour avoir offert à la clientèle un hébergement à son propre compte ? Avez-vous donné suite à ces poursuites ?

Recommandation 5 : poursuivre l'effort de maîtrise de la masse salariale en respectant la réglementation en matière de temps de travail, de recours aux contractuels et de régime indemnitaire.

Prenons l'exemple du régime indemnitaire. Vous écrivez « enfin, il est important de noter que les dépenses réelles de fonctionnement de la commune de Givors pour 2017 sont inférieures à la moyenne de la strate (euros contre euros) malgré une masse salariale importante. » Elles ne sont que très légèrement inférieures, et vous vous gardez bien de présenter les chiffres : 1 161 € à Givors contre 1 249 € pour la moyenne nationale. Il n'y a pas de quoi fouetter un chat !

D'autant plus que la proportion des dépenses de personnel dans ces dépenses de fonctionnement est gargantuesque, soit 70 % à Givors pour 52 % en moyenne nationale.

Vous ne devriez pas vous vanter d'avoir moins de dépenses de fonctionnement que les autres communes alors que vous avez des dépenses de personnel énormément supérieures. De fait, cela prouve que vous ne consacrez que 348 € par habitant alors que les autres, en moyenne, consacrent 600 € par habitant. Ce n'est pas bon pour les Givordins.

En ce qui concerne la Nouvelle Bonification Indiciaire, la CRC écrit : « L'attribution de NBI révèle une méconnaissance de la législation au point que certains agents perçoivent cette bonification alors qu'ils n'y ont pas droit, alors que d'autres qui pourraient y prétendre en sont privés depuis plusieurs années. » Un comble ! On se demande d'ailleurs ce que faisaient les syndicats dans cette affaire ! J'ai 34 ans à la CGT et je suis surpris quand je vois ça.

Je poursuis la citation : « À ce sujet, l'ordonnateur a mis fin aux attributions non justifiées. Cependant, les arrêtés de suppression prennent effet entre septembre 2015 (pour la majorité des agents) et mars 2016 (cas d'un agent), soit parfois plusieurs mois après que l'ordonnateur ait écrit à l'agent pour lui signifier la fin de ce versement indu. La CRC dit que ce délai n'est pas justifié et en outre, les agents devraient reverser les montants indûment payés. L'ordonnateur a indiqué, en réponse aux observations de la Chambre, que « s'agissant d'erreurs administratives et d'un manque de suivi des mutations internes par l'administration communale, il a été considéré que les agents n'étaient pas responsables » et ne devaient donc pas procéder au remboursement des sommes indûment perçues, mais également que « la commune a versé des NBI avec une rétroactivité de quatre années à plusieurs agents sur les paies d'avril et mai 2016 ».

Donc les sommes indûment payées par les contribuables n'ont pas été remboursées. Je vous rappelle que le budget de la commune, c'est l'argent des contribuables. Vous ne pouvez pas en disposer comme bon vous semble.

Je ne reviendrai pas sur les astreintes, car j'en ai parlé à propos de la délibération sur ce sujet.

Merci de votre patience.

Mme Laurence PERRIER.- Nous constatons tous qu'une partie de la majorité n'est pas revenue. Je voulais répondre au « de quoi je me mêle » de M. Ozel, je m'en mêle et surtout je m'inquiète. Y aurait-il de nouveau, comme lundi dernier, une épidémie anti-socialiste ?

Je ne suis pas présidente de groupe, je ne peux pas demander une suspension de séance en attendant qu'ils reviennent bien guéris, c'est dommage. Personnellement, je trouve cela facile. Ceci étant dit, est-il vraiment besoin, utile de revenir sur tout ce qui a été dit ? Je ne crois pas. Je vais juste rappeler que ce rapport était composé de trois parties :

- partie 1 sur la synthèse du rapport dans laquelle des questions sont posées auxquelles des réponses sont susceptibles d'être apportées ;
- partie 2 sur les recommandations ;
- et une partie 3 sur les observations qui sont différentes des recommandations.

L'obligation de la collectivité, au titre de l'article L.243-9 du Code des juridictions financières est d'informer le conseil municipal et la CRC un an après la notification du rapport définitif des suites données aux observations. Or, la présente délibération nous pose deux problèmes : sachant que le courrier de notification du rapport définitif vous a été adressé par la présidente de la CRC le 26 septembre 2017, vous êtes hors délai. Par ailleurs, votre rapport ne porte que sur les recommandations, c'est bien le souci, et non sur les actions entreprises à la suite des observations. Ce n'est pas la même chose. L'article L.243-9 du Code des juridictions financières demande expressément une réponse aux observations. Bon nombre de dysfonctionnements étaient pointés dans ces observations, c'est d'ailleurs ce qui a été relevé précédemment par les autres conseillers qui ont pointé un certain nombre de sujets non abordés dans les réponses.

Nous considérons donc que le rapport ne répond pas à l'obligation légale. Nous vous demandons de retirer cette délibération et de la présenter complétée lors d'un prochain conseil municipal, à défaut nous interpellons la présidente de la CRC pour en savoir plus sur l'absence de réponse à une obligation légale.

Mme Solange FORNENGO.- Je vais évoquer la recommandation n°5, la problématique de la masse salariale est vraiment le vrai sujet de la municipalité, le vrai problème que l'on n'arrive pas à résoudre.

Vous dites dans votre réponse à cette recommandation que la commune de Givors a maintenu une offre de service public de qualité et l'a même renforcé en 2017. Sans doute, tous les citoyens ne sont pas pour autant toujours d'accord, ils ne se retrouvent pas dans ce service rendu. On peut noter par exemple que la mairie centrale est fermée le samedi. On sait l'importance du sujet pour la vitalité du centre-ville, combien le fait d'avoir des équipements ouverts peut être attractif pour le public et améliorer la circulation en centre-ville dont les commerçants ont bien besoin. La mairie est fermée le samedi et nous n'avons pas non plus de plage d'ouverture en nocturne d'accueil du public au moins une fois jusqu'à 20 heures.

Par ailleurs, j'aimerais savoir quels sont les points de litige concernant le temps de travail. Vous dites que des négociations syndicales ont été engagées en 2018 et n'ont pas abouti, pourrait-on savoir quels sont les points de litige de ces négociations syndicales, sur quoi elles portent et pourquoi elles n'aboutissent pas.

Après, Madame la Maire, je suis désolée, mais Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir, eh non, les Socialistes ne sont toujours pas là alors que vous avez dit qu'ils allaient arriver. Vous ne pouvez pas nier que vous avez un vrai problème au sein de votre majorité avec l'une des composantes de cette majorité. Vous avez décrété la semaine dernière qu'ils étaient tous pris par une épidémie foudroyante, on voit qu'aujourd'hui tout cela s'effondre et que là, ils brillent par leur absence.

On peut certes leur demander des comptes, mais vous avez sans doute, Madame la Maire, une petite idée des raisons de leur absence. Pourriez-vous nous éclairer ?

M. Mohsen ALLALI.- Je ne reviendrai pas sur la politique des chiffres, mais nous avons reçu ce fameux rapport de la Cour des comptes un 27 novembre 2017, trois ou quatre jours avant le conseil municipal, qui lui avait été délivré en février 2017. Voilà la cause de ma démission.

Je vous le dis clairement, Madame la Maire, il y a péril en la demeure. On le voit par l'absence des socialistes qui font profil bas, se sauvent et j'espère bien que vous enverrez un courrier avec leurs noms aux 20 000 habitants de Givors en leur disant qu'à cause des socialistes, nous n'avons pas pu voter de la délibération de la CRC, comme vous l'avez fait pour moi. Et sachez qu'eux étaient présents alors que moi j'étais absent.

Madame la Maire, je pense qu'il est temps de jeter l'ancre et de rendre le bateau à qui il appartient.

Applaudissements du public.

M. Mohsen ALLALI quitte la séance à 22 heures 07.

Mme LA MAIRE.- Le courrier de la CRC précise : « vous voudrez bien notamment y préciser les suites que vous avez pu donner aux recommandations formulées dans le rapport d'observation. », la CRC dans son courrier précise que c'est sur les recommandations qu'il faut intervenir.

Quant à tout ce qui a été dit, toutes les réponses sont données dans le rapport définitif et je tiens à réaffirmer que depuis 2014 tout a été remis en ordre.

Je passe au vote. Qui vote contre ?

Mme Solange FORNENGO.- Des questions ont été posées auxquelles vous pourriez répondre.

Pourquoi la négociation syndicale engagée en 2018 n'a-t-elle pas abouti ? Quels sont les points de litige ? Quelles sont les raisons qui font qu'une composante de votre majorité...

Mme LA MAIRE.- Vous leur demanderez.

Mme Solange FORNENGO.- C'est vous la responsable, vous êtes censée être le chef ou vous faites de la figuration ?

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 16 voix pour, 6 voix contre

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE, M. Antoine MELLIES, M. Jean-Pierre CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration),

et 3 refus de vote

(Mme Laurence PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA par procuration, Mme Solange FORNENGO)

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- constate que le rapport prévu par l'article L243-9 du code des juridictions financières a été communiqué à chacun des membres du conseil municipal ;
- prend acte du débat dont ce rapport a fait l'objet au cours de la présente séance ;
- prend acte du rapport portant sur les actions entreprises suite aux observations de la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes.

Retour de Mmes Jannot, Bracco, Badin et de MM. Semari, Gagneur.

Présents 26 - Procurations 5

Conspuassion du public et des élus de l'opposition lorsque les élus Socialistes entrent en séance.

N°17

RELATIONS INTERNATIONALES – ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AUX ELEVES DU SECONDAIRE DOMICILE A GIVORS

M. Raymond COMBAZ.- Depuis 1996, le conseil municipal attribue chaque année une bourse aux élèves givordins participant aux voyages scolaires à l'étranger, organisés par les établissements du second degré de Givors.

Cette bourse vise à soutenir les échanges internationaux dans le domaine scolaire et culturel et marque la volonté de la municipalité d'aider ces activités, sources d'amitié, de culture et de connaissance.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'allouer la somme de 30,50 € par élève au titre de la bourse municipale aux élèves givordins du secondaire ayant participé à un voyage international au cours de l'année scolaire 2017/2018.

Vous avez le détail des voyages et des établissements. Sont concernés 162 élèves pour un total de 4 941 €.

M. Alain PELOSATO.- Madame Badin, pouvez-vous nous dire quels sont vos motifs politiques pour ne pas avoir participé au débat sur la précédente délibération.

M. Raymond COMBAZ.- Monsieur Pelosato, nous sommes sur la délibération suivante.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide d'allouer la somme de 4 941,00 € au titre de la bourse municipale pour les élèves givordins ayant participé à un voyage international au cours de l'année scolaire 2017/2018 ;
- dit que les dépenses seront réglées à l'aide des crédits inscrits au chapitre 67/20/6714.

Départ de Mme Fornengo

Présents 25 - Procurations 5

N°18

ADHESION DE LA COMMUNE DE GIVORS AU GROUPEMENT REGIONAL DES CENTRES DE SANTÉ (GRCS) AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Mme LA MAIRE.- Je vous propose cette délibération pour adhérer au groupement régional des centres de santé Auvergne Rhône-Alpes pour une année pour la somme de 100 €. C'est une première étape pour tout ce que l'on a engagé pour qu'il y ait une structure de santé pour répondre aux besoins des Givordins.

Je ne lis pas toute la délibération sauf si vous voulez que je la lise.

M. Antoine MELLIES.- C'est révélateur, Madame la Maire ! Un enjeu aussi fondamental que la santé de proximité à Givors, vous le balayez en 15 secondes.

Cette adhésion de la commune de Givors au groupement régional des centres de santé, c'est la première étape d'une stratégie et vous ne parlez pas de votre stratégie. Ce sujet est fondamental. Vous vous êtes réveillée parce que la presse locale en a parlé, nous sommes intervenus avec la première pétition pour la création d'une maison de santé que nous avons distribuée dans toutes les

boîtes aux lettres à Givors et que nous avons fait signer sur le marché ; elle a eu un écho immédiat parce qu'il y a un véritable déficit en matière d'offre de soins sur la commune de Givors.

M. Nacer KHOUATRA.- Combien de signataires ?

M. Antoine MELLIES.- Il y a eu beaucoup de signataires, beaucoup de coupons réponses ont été donnés, mais nous n'avons pas les moyens de la faire tenir sur plusieurs mois et de la faire signer lors des activités pour les seniors.

Je vous le dirai, mais ne vous inquiétez pas, si vous étiez venus sur le marché de Givors avec nous, vous auriez vu le nombre de personnes qui sont venues la signer. Et comme par hasard, la Maire de Givors s'est réveillée et a également lancé une pétition pour la création d'un centre de santé en organisant un semblant de débat sur la santé à Givors, alors que les décisions étaient déjà actées. Plutôt que d'avoir une vision globale et transversale pour améliorer l'offre de soins à Givors, on a foncé avec un centre de santé sans se poser de questions. Mais le problème est que vous n'avez pas été transparente, Madame la Maire. Vous expédiez cette délibération en 15 secondes et vous ne parlez pas de votre stratégie et ne nous expliquez pas pourquoi vous préférez un centre de santé à d'autres dispositifs pour améliorer l'offre de soins. Je n'ai aucun problème avec le principe du centre de santé, il peut être utile lorsqu'il y a une carence très grave et lorsqu'il est impossible de faire venir des professionnels de santé. Mais, contrairement à ce que vous racontez dans le Progrès en disant qu'on fait tout pour attirer des professionnels, vous ne nous avez pas communiqué de bilan concret de la prospection. Avez-vous prospecté comme le font des dizaines de maire en France pour attirer des professionnels de santé ?

Vous n'avez pas présenté les avantages et inconvénients de l'accompagnement et non pas de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Givors portée par des médecins libéraux.

Vous n'avez pas étudié tous les dispositifs à votre disposition pour mettre en place une politique accueillante vis-à-vis des professionnels de santé. J'en parlais la dernière fois à Mme Bracco notamment concernant les places en crèche par exemple. Vous savez très bien que de nombreuses communes mettent en place des politiques attractives. Parfois, ça va trop loin, ça devient indécent, on ne va pas se mettre en quatre pour attirer un médecin parce qu'eux-mêmes jouent la concurrence et regardent qui est le plus offrant, mais il y a des politiques à mettre en œuvre pour inciter les professionnels de santé à s'installer à Givors. Cela permet de réduire et d'éviter d'avoir des coûts massifs.

Lorsqu'on a mis en place cette stratégie et qu'elle n'a pas fonctionné, on peut se retourner vers l'option du centre de santé de Givors, mais j'ai l'impression que ce travail n'a pas été effectué. Vous êtes évasive, quand le Progrès vous a demandé ce que vous avez fait pour améliorer l'offre de soins, vous avez dit « on se bat, on cherche des médecins », mais je pense que peu de chose ont été faites. D'ailleurs, il n'y a pas de délégation santé parmi les agents des conseillers délégués de la ville de Givors.

Je vous donne des exemples, vous auriez pu aménager les locaux en maison médicale portée par la SAGIM ; la SAGIM ne fait rien en ce moment, à la dernière commission il n'y avait même pas de directeur, on ne connaît pas les projets d'investissement, les projets de rénovation. Cela aurait été l'occasion que la SAGIM porte un projet.

Elle aurait pu porter un projet d'aménagement de locaux en maison médicale avec loyer modéré pour que les professionnels de santé puissent se regrouper, développer une offre de places en crèche ou encore, soutenir l'initiative du maire de Grigny qui souhaite créer une zone franche urbaine dans les quartiers prioritaires Politique de la ville. Cette fameuse ZFU permettrait à des professionnels de santé qui s'installeraient dans un quartier prioritaire Politique de la ville de bénéficier d'une exonération de charges, de différents impôts fonciers, CFE, sur les bénéficiaires. C'est un exemple très concret qui peut être porté en collaboration avec le maire de Grigny pour mettre en place une ZFU



qui permette aux professionnels de santé de s'installer. Ils sont attentifs à l'existence de telles zones pour s'installer, notamment les jeunes médecins.

Enfin, vous auriez pu utiliser tous les outils de communication de la ville : site Internet, réseaux sociaux, Vivre à Givors, plutôt que de faire toute une communication sur vos grandes sorties médiatiques. D'autres communes utilisent ces outils pour passer des annonces et dire clairement qu'il y a un vrai besoin, cela permet de dire : « prenez contact avec un interlocuteur et nous allons voir avec vous tout le panel d'offres que nous mettons à disposition si vous souhaitez vous installer à Givors ».

Malheureusement, la santé des Givordins a fait l'objet d'une récupération idéologique et politique. Votre objectif n'est pas d'améliorer l'offre de soins, mais de faire de grands effets d'annonce à l'approche des élections municipales.

Nous allons voter pour cette délibération, mais nous regrettons vraiment que ce sujet aussi important soit traité avec autant de légèreté.

Mme Laurence PERRIER.- Givors, prochain désert médical. Face au départ de médecins, Givors identifié comme zone fragile doit se préoccuper de manière urgente du maintien de professionnels de santé sur son bassin de vie. Or, à n'en pas douter la santé des Givordins n'est pas la priorité de nos élus ; un pôle médical qui devait voir le jour en centre-ville n'a pas pu s'installer en raison d'une préemption de la Métropole pour la mairie et la SAGIM. Depuis, ces locaux sont vides.

Par ailleurs, le 23 janvier a été prononcée la liquidation judiciaire du centre médical rue Bonnefond qui aurait pourtant pu voir s'installer de jeunes médecins et répondre à un besoin de la population. Certes, cela nécessitait une aide financière, mais point d'aide accordée de la municipalité ni de la Région, à part un simple soutien moral.

La santé de la population n'est-elle pas une cause suffisante pour mériter des aides financières à la hauteur de l'enjeu ? L'argent public ne doit-il pas prioritairement être consacré à cet intérêt général qu'est l'accès aux soins pour tous ? Il est désormais capital d'anticiper la pénurie du personnel soignant et de chercher des praticiens accessibles à tous même aux moins mobiles d'entre nous.

C'est pourquoi nous souhaitons la mise en place d'un centre de santé pluridisciplinaire d'envergure métropolitaine pour faire face aux déserts médicaux du territoire avec une double ambition : l'assurance du droit à la santé pour tous et la volonté de faire de tout citoyen patient potentiel un acteur des politiques de santé. La santé doit être la grande cause communale 2018, c'est aussi l'affaire de la Métropole. Ce que je viens de vous lire, c'est le texte que nous avons écrit pour le Vivre à Givors en janvier 2017.

On avait déjà alerté sur ce sujet à l'époque ; il s'est passé beaucoup de temps depuis. Dois-je aussi rappeler que quand on avait évoqué la santé, on nous avait répondu que ce n'est pas de notre compétence et qu'on ne peut rien faire. Or, depuis vous avez quand même essayé de faire des choses ! J'espère que cela va avancer. Si le sujet fait partie des priorités tant mieux, mais attention il faut des résultats et qu'on mouille la chemise parce que c'est un sujet grave et important.

Mme Michelle PALANDRE.- Compte tenu du désert médical, je parlerai plus de médecins généralistes que spécialistes, nous avons des cabinets d'infirmiers, de kinés, nous ne sommes pas perdus au milieu du désert, nous avons aussi un hôpital. Mais c'est vrai que dans notre ville il faudra se *bouger*.

Pourquoi ne pas adhérer à ce groupement dont la cotisation n'est pas très importante, vous ne prenez pas beaucoup de risques même si nous pensons que ça n'amènera pas grand-chose à la ville, cela ne résoudra pas le problème en tout cas pour l'installation de libéraux sur notre commune.

Je pense qu'il faut avoir une vision plus large en matière de moyens qui pourraient encourager les libéraux à venir s'installer à Givors. Je ne pense pas qu'un médecin court après quelque chose de



pas cher. La première chose que veut faire un médecin c'est soigner. Après, si on lui en donne les moyens, une maison médicale suffirait, il ne faut pas exagérer, il viendra.

Je pense que le désir du maire de Grigny de s'associer à Givors pour demander à la préfecture de déclarer certains quartiers en zone franche serait entre autres le moyen d'attirer les libéraux, c'est un plan sur lequel vous pourriez réfléchir. J'aimerais avoir votre avis sur ce point. En revanche, je vous le dis sincèrement, je suis contre un centre de santé géré par la municipalité, c'est une erreur. Je ne suis pas d'accord, il faut des libéraux responsables de leurs biens, de leurs patients ; on l'a vu ailleurs et ça ne marche jamais. L'ARS est friande de ce genre de centre de santé, ils vont même chercher des libéraux qui sont installés depuis longtemps en leur proposant de mettre 50 000 € sur la table. Mais les libéraux ne veulent pas de cela, ils veulent être libres, ne pas avoir de compte à rendre, ils veulent être responsables de leurs patients et de leurs biens. La zone franche, ça peut être bien, cela peut donner à la municipalité les moyens de proposer des locaux pas trop chers, des exonérations d'impôt.

Vous voulez tous dire que c'est la fin du monde, on n'a plus de médecin à Givors, c'est vrai, beaucoup partent à la retraite et ne sont pas remplacés, après il ne faut pas exagérer, on est encore soigné, il y a des spécialistes à l'hôpital, il a des infirmiers, des kinés. Il ne faut pas faire une fixation là-dessus, mais plutôt sur les médecins, cela me paraît plus intelligent.

Mme LA MAIRE.- Par rapport à cette question primordiale, nous en sommes conscients, dans toutes les rencontres que l'on a avec la population givordine, leur préoccupation première c'est le médecin traitant.

Je pense que sur ce point on peut tous s'accorder à dire qu'on est tous attachés à des soins de premier recours qui est le médecin traitant.

Nous avons beaucoup travaillé avec l'ARS, je l'ai rencontrée plusieurs fois, ça fait plus d'un an qu'on se mobilise, nous avons mobilisé la population givordine autour d'une structure de santé.

Cette délibération vise à adhérer à un groupement de centre de santé, mais je ne parle pas d'une maison de santé, mais d'une structure de santé.

Au mois de septembre nous avons présenté un vœu pour démarrer un processus d'installation d'une structure de santé. J'ai rencontré le vendredi 30 novembre l'ARS, nous avons mis en place un comité de pilotage des financeurs et j'ai reçu le soutien de l'ARS pour nous aider à travailler à la création d'une structure de santé à court terme à travers un contrat local de santé qui permettra de ne pas s'arrêter aux médecins traitants. En termes de santé, le sujet ne porte pas que sur le médecin traitant, mais aussi sur toutes les politiques engagées sur les préventions.

En tout cas, le directeur de l'ARS était présent à Givors vendredi matin, il nous suit dans cette démarche. J'espère bien que nous obtiendrons une structure de santé.

Quant aux zones franches, nous avons trois quartiers en politique de la ville, déjà dans ces quartiers tout investissement a une TVA réduite à 5,5 %. Cela peut aider ceux qui veulent investir dans des locaux. Et c'est vrai qu'on a la possibilité de faire installer des médecins dans des locaux libres. Nous y travaillons, nous avons eu les Assises de la santé où on a mobilisé les professionnels de santé et nous avons avancé sur cette problématique de santé pour les Givordins.

C'est une partie du travail que nous avons engagé, cette adhésion au groupement régional de centre de santé vise à nous aider à formaliser et à aller plus loin dans la formalisation d'une structure de santé. J'ai aussi travaillé avec l'hôpital Montgelas sur une maison pluridisciplinaire de santé. Toutes les pistes sont ouvertes.

M. Antoine MELLIES.- J'aimerais avoir l'avis du groupe Socialiste sur cette question puisque la dernière fois M. Gagneur disait que ce n'était pas la compétence de la ville de Givors.

Mme Brigitte JANNOT.- Je vais parler au nom de la Métropole. La Métropole n'est pas chef de file au niveau de la santé, en revanche elle participe au comité local de santé, elle s'est réunie avec Madame la Maire vendredi, avec l'ARS, l'État, les Maisons de la Métropole de la ville de Givors, pour faire pendant quatre mois un diagnostic de la situation essentiellement sur les problèmes des médecins, mais aussi sur la façon d'appréhender la santé de façon globale et au niveau de la prévention. C'est organisé avec des réunions thématiques sur le territoire où les habitants seront associés, comme les professionnels.

Le groupe Socialiste est content de s'occuper des problèmes de santé de la ville de Givors et collaborera sans aucun souci.

Mme Laurence PERRIER.- J'avais une question sur l'implication des professionnels de santé dans cette réflexion. Il paraît important de leur demander de savoir quels sont leurs besoins.

D'après ce que j'ai pu en comprendre, on leur demande de faire beaucoup de tâches administratives qui leur prennent du temps. L'appui qui peut être fait à ces médecins dans des structures qui les regrouperaient pourrait-il passer par des mises à disposition d'un secrétariat, etc. ? J'espère que cette piste ne sera pas oubliée.

Il y a les généralistes, mais aussi les spécialistes. Nous sommes une ville de quelque 20 000 habitants et, sauf erreur de ma part, en dehors de l'hôpital, nous n'avons pas d'ophtalmologue, les dentistes sont *a priori* cinq et bientôt trois. C'est l'ensemble qu'il faut regarder. Si les réunions thématiques vont bientôt avoir lieu, pour une fois qu'on a un retour sur la Métropole, c'est toujours ça de pris...

Mme LA MAIRE.- Brigitte Jannot représentait la Métropole dans ce comité de pilotage où il y avait le directeur de l'ARS.

Mme Laurence PERRIER.- Je veux surtout que les professionnels et la population soient au cœur du sujet.

Mme LA MAIRE.- Dans cette étude, les professionnels de santé seront évidemment concertés.

Mme Laurence PERRIER.- Je ne vous cache pas que j'ai été interpellée il y a quelque temps par mon médecin qui n'était pas contente de la manière dont ça se passait. On avait engagé des démarches et fait des choses en avance sans lui demander l'avis des médecins et ça ne correspondait pas du tout à ce qu'ils voulaient. Je me permets d'insister parce que c'est mon médecin givordin qui me l'a dit.

Mme LA MAIRE.- L'étude est engagée à partir d'aujourd'hui.

Mme Brigitte JANNOT.- Madame Perrier, cette réunion avait un caractère institutionnel et en ce qui me concerne, je n'ai cessé de demander où sont les professionnels de santé, que ce soient des médecins généralistes ou des spécialistes voire les personnels soignants. Puisque ce sont des professions libérales, c'est plus compliqué de les associer. Tout l'intérêt sera de trouver des chefs de file dans chaque catégorie, que ce soit les médecins généralistes, spécialistes voire les personnels soignants (infirmières, auxiliaires de vie). L'idée était de trouver les moyens de les associer, mais j'en conviens ce n'est pas si facile que ça parce que la structure n'existe pas chez eux. C'est l'enjeu, on verra si ce comité y arrivera.

M. Antoine MELLIES.- Il y a un problème par rapport à la Métropole. Je rappelle que la Métropole a récupéré les compétences du département du Rhône, sauf erreur de ma part j'ai vu le département du Rhône ainsi que d'autres collectivités départementales cofinancer un investissement des maisons de santé et des centres de santé. Je vous le dis parce qu'au Conseil Régional il y a des cofinancements régionaux et départementaux et il n'est pas normal que la Métropole de Lyon dise que ça n'est pas son sujet et qu'elle ne vienne pas en appui aux collectivités *a fortiori* lorsqu'elles

font le choix du centre de santé qui a un coût supplémentaire par rapport aux maisons de santé pluridisciplinaires.

Mme Brigitte JANNOT.- Ce n'est pas de sa compétence, la Métropole s'occupe de la PMI.

M. Antoine MELLIES.- Elle peut très bien cofinancer des projets structurants sur les territoires. Je suis désolé, mais toutes les autres collectivités départementales cofinancent des maisons de santé pluridisciplinaires et ce n'est pas normal que la Métropole ne se sente pas concernée.

M. Jean-François GAGNEUR.- Je m'étais exprimé assez brièvement dans cette assemblée et ensuite la tournure polémique ne m'incitait à continuer. Mais la santé *a priori* dans la loi française et dans les répartitions des compétences de la collectivité territoriale ne relève pas de la commune, mais de l'État. Raison pour laquelle il y a l'ARS.

Juste une remarque, en ce qui concerne le lycée de Givors, avec d'autres personnes ici présentes nous avons quand même fait beaucoup de manifestations jusqu'à ce qu'enfin on ouvre le lycée Picasso et on est allé faire ces manifestations, bloquer l'Académie et je suis prêt, si l'ARS traîne des pieds pour quelque chose, à faire des manifestations, à bloquer. Mais j'estime que la mairie n'a pas à mettre des tas d'argents dans ce genre de projet.

Par ailleurs, nous avons été en communauté de communes avec Grigny, à Givors nous avons encore 10 médecins pour 20 000 habitants, à Grigny ils n'en ont que deux pour 9 000 habitants. Il aurait été intelligent de se mettre ensemble pour *forcer* la main dans ce type de décision. Je rappelle que sur Grigny le centre de santé a fermé ; on avait créé un centre de santé où les médecins ne faisaient aucune visite à domicile et n'assuraient aucune garde et je peux vous dire que dans la profession ça ne va pas puisque c'est nous qui allions faire les gardes et qui nous déplaçons la nuit et le dimanche parce que là-bas ils ne le faisaient pas.

Ce centre de santé a coûté 45 000 €/an à la municipalité de Grigny, peut-être même plus, les gens qui vont au centre de santé bénéficient des 45 000 € que la mairie met dans le panier et nous, qui allons chez un autre médecin, on n'a rien, on a les médecins qui se déplacent et qui font les gardes à la place de ceux qui sont au centre de santé qui ne les font pas. Professionnellement, il y a quelque chose qui ne va pas.

De façon générale, on paie le fait que le *numerus clausus* n'est décidé que par des Énarques du Ministère de la Santé et une année, il y avait eu trois étudiants de plus sur 6 000 postes. Quelle augmentation ! C'est une façon de se moquer des gens.

Français Hollande a transmis ce *bâton* aux ARS qui sont en première ligne maintenant pour fixer le *numerus clausus*, cela a permis de l'ouvrir, mais cela va prendre 10 ans et pendant ce temps, toutes les professions médicales, les spécialistes sont devenus principalement des femmes. Parmi les 10 derniers internes que j'ai eus, puisque j'étais maître de stage universitaire en accueillant des stagiaires, j'ai eu 9 filles pour 1 garçon. Et pour le travail à la maison, ça se passe comment ? Même si les mœurs ont évolué, ce sont quand même principalement les femmes qui le font et du coup, il faut former trois femmes là où on formait deux hommes pour faire le même travail.

Par ailleurs, l'âge a augmenté, les soins pour les personnes âgées sont plus importants, on a ouvert des postes dans les EHPAD qui sont occupés par des généralistes, il y a donc de moins en moins de généralistes disponibles pour occuper des postes en médecine libérale, d'autant que la Sécurité Sociale a des exigences particulièrement difficiles à affronter, beaucoup préfèrent donc des postes rémunérés dans des institutions où on travaille 35 heures et où on a la paix.

La participation de praticiens à cette commission sera déterminante pour définir les conditions d'attrait qu'on peut réaliser.

Mme Laurence PERRIER.- Jusqu'à il y a deux minutes j'étais contente de vous entendre parler !

Mme Fornengo avait rappelé qu'on s'était battu pour le lycée et si on est prêt à le refaire pour d'autres choses, tant mieux, je suis contente de l'entendre dire. Je suis aussi contente de vous entendre parler de mutualisation, c'est quelque chose que l'on porte et que l'on répète beaucoup.

Je renouvelle mon inquiétude sur cette institution où on a l'impression qu'il faut réunir des tas de gens, mais il suffit peut-être de prendre ceux qui sont déjà là sur le territoire. Sauf erreur de ma part, à Saint-Andéol ils ont rencontré les médecins du territoire pour commencer à construire quelque chose. Je ne sais pas où ils en sont, mais c'était bien parti.

C'était très bien, je m'en réjouis !

Après, par rapport à ce que vous avez dit sur les femmes, pardon, mais je ne peux pas vous suivre. C'est une réalité certes, auparavant les médecins étaient corps et âme voués à leur métier, nuit et jour, mais la vie a changé, comme les conditions de vie, les médecins, qu'ils soient hommes ou femmes, ont aussi envie de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Il faut en tenir compte, mais ce n'est pas parce qu'ils sont hommes ou femmes.

Mme Brigitte JANNOT.- Ce n'est pas un jugement, c'est un fait.

M. Jean-François GAGNEUR.- C'est une constatation.

Mme Laurence PERRIER.- Il y a plus de femmes médecins, comme dans l'administration il y a plus de femmes que d'hommes.

Mme Brigitte JANNOT.- La féminisation oblige à recruter plus de médecins, mais c'est très bien de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Mme Laurence PERRIER.- Il y a plus de gens malades donc bien sûr, il faut plus de médecins, mais on ne peut pas leur demander de faire 70 heures, qu'ils soient hommes ou femmes.

Mme LA MAIRE.- C'est bien que nous ayons ce débat sur la santé en règle générale dans nos communes. Nous sommes tous conscients qu'il faut aller à la *pêche* aux médecins.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'adhésion au groupement régional des centres de santé Auvergne Rhône-Alpes (GRCS) pour une année, pour la somme de 100 €;
- autorise Madame la Maire à signer tous les documents indispensables à cette adhésion ;
- dit que la dépense sera réglée à l'aide des crédits inscrits au chapitre 011, article 6281.

Sortie de Mmes Gassa et Jannot

Présents 23 - Procurations 4

N°19

POLITIQUE DE DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHQUE ET DU FOND DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE DES ARCHIVES MUNICIPALES

Mme Brigitte CHECCHINI.- Les médiathèques, conformément à leurs missions de développement de la lecture publique, proposent à leurs publics une offre documentaire équilibrée, représentative des grands courants de pensée et de la production éditoriale.

Certains documents doivent régulièrement être retirés des collections, soit pour être éliminés, soit pour être donnés. En termes techniques, cette opération est nommée « désherbage des collections ».

Les archives municipales mettent à disposition du public en salle de lecture quelques ouvrages liés à l'Histoire régionale et nationale.

Aussi, il est proposé de définir une politique de désherbage des collections de la médiathèque et du fonds documentaire de la bibliothèque des archives et de fixer, ainsi qu'il suit, les critères et les modalités d'élimination des documents qui n'y ont plus leur place :

- mauvais état physique,
- lorsque le contenu est manifestement obsolète,

Sur ces deux critères, les documents seront détruits ou donnés à des associations de recyclage vertueux.

En cas de nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins et/ou aux possibilités de stockage, les documents seront proposés, par ordre de préférence :

- 1- À l'alimentation des *Boîtes à Lire* installées sur la commune ;
- 2- Aux services municipaux ;
- 3- Aux établissements scolaires situés sur la commune ;
- 4- Aux structures de santé, IME, EPHAD et maisons de retraite situés sur la commune ;
- 5- Aux structures d'éducation populaire de la commune (MJC, Centres Sociaux).

Dans tous les cas, l'élimination des documents sera constatée par un procès-verbal signé par Madame la Maire.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- autorise la régulation des collections de la médiathèque et de la bibliothèque des archives, fixée selon les critères et modalités d'élimination ci-dessus précisés ;
- autorise Madame la Maire à signer les procès-verbaux d'élimination.

Retour de Mmes Gassa et Jannot

Présents 25 - Procurations 5

N°20

CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE TERRITORIALE D'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE TOUT AU LONG DE LA VIE ENTRE L'ETAT, LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE GIVORS 2019/2021

Mme Brigitte CHECCHINI.- L'accès à la culture pour tous est un axe prioritaire de la politique culturelle municipale qui entend fournir à chacun les clés d'accès à une culture commune.

L'éducation artistique et culturelle constitue par ailleurs un des axes principaux de la politique de l'État mise en œuvre par le ministère de la Culture.



Le conseil municipal a voté lors du conseil du 22 juin 2015 la signature d'une convention ville-Etat pour le développement de l'éducation aux arts et à la culture à tous les âges de la vie.

Constatant le bilan positif des trois premières années, le comité de pilotage de juin 2017 s'est prononcé en faveur d'un renouvellement afin de consolider et développer les actions culturelles menées à Givors.

La Métropole a souhaité rejoindre la convention givordine. La signature de cette seconde convention doit donc permettre de continuer à soutenir la politique culturelle menée par la municipalité, de renforcer les liens d'une part avec la Métropole, d'autre part avec l'État via la Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC), ainsi que les autres services déconcentrés impliqués.

Elle continuera à se traduire par la mise en place de résidences d'artistes dans la ville avec l'objectif de faciliter les rencontres avec les habitants ainsi que d'encourager la pratique artistique et la fréquentation des œuvres (spectacles, expositions, lecture...). L'entrée de la Métropole devra notamment permettre de mieux toucher le public des collèges.

La convention porte plus spécifiquement sur huit axes de développement définis en fonction des besoins du territoire : éducation à l'image, danse, usages du numérique, accès à la lecture, patrimoine, chant et chorale, valorisation et restitution de résidences dans les quartiers et la création d'un espace de travail pour les compagnies en résidence.

Pour cela, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes interviendra par un suivi en ingénierie et un apport financier comprenant une enveloppe de minimum 30 000 €, qui sera renouvelée tous les ans dans la limite de la durée de la convention.

Chaque année un dossier de présentation des projets et un budget prévisionnel, sollicitant la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, sera déposé en annexe de la convention. Un bilan annuel sera effectué par les signataires.

Mme Michelle PALANDRE.- C'est sans surprise, mais nous avons toujours le même désarroi en constatant que le taux de chômage à Givors est de 18 % contre 13 % sur l'ensemble de la Métropole, que 30 % des jeunes de certains quartiers sont non-scolarisés, sans diplôme ni emploi, et que le taux de pauvreté est de 26,70 % contre 14,5 % pour Lyon et 14,1 % à l'échelle nationale et 43 % des habitants de la ville résident dans un quartier prioritaire.

La culture peut, en effet, les sortir de ce marasme à condition qu'elle ne soit pas élitiste ni orientée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Certes, le conservatoire, la médiathèque sont des outils importants, mais je ne suis pas sûre qu'ils soient fréquentés par la majorité de cette tranche de population des quartiers sensibles.

Cela dit, si cette convention peut réorienter la culture à Givors vers une culture plus populaire, plus scolaire, pourquoi pas. D'ailleurs j'aime assez le chapitre de la découverte du patrimoine, mais je crains que les orientations que vous avez depuis de nombreuses décennies ne se délogent pas aussi facilement et j'aimerais être sûre que cette subvention ne soit pas encore dédiée à des actions pour formater des gens isolés, affaiblis et éloignés des privilèges intellectuels.

Nous souhaitons une culture qui apporte à cette population l'espoir, mais aussi la volonté, l'envie de l'effort et de la réussite, l'amour de leur ville et de leur pays, et le respect de tous, bref une culture qui tire vers le haut pour que l'ensemble de la population de Givors, à savoir 100 % des habitants, se retrouve dans ces lieux de culture. Car, en effet, une grande majorité des Givordins vont chercher la culture ailleurs que dans notre ville car ils ne se retrouvent pas dans les manifestations proposées à Givors. C'est dommage pour eux mais surtout pour cette tranche de population qui n'a pas les moyens d'aller voir ailleurs et qui se retrouve encore plus isolée.



Cette convention est un renouvellement, elle avait déjà été signée en 2015. Tous les acteurs semblent satisfaits du travail réalisé à Givors, ce qui m'inquiète parce que je suis plus réservée et je sais que je ne suis pas la seule. Je voterai néanmoins pour parce que la culture est importante pour le développement intellectuel et social d'une population, mais je reste dubitative quant à la réussite quand je vois l'évolution, ne serait-ce que quand on consulte les chiffres que j'ai cités.

Mme Laurence PERRIER.- Il est question de l'entrée de la Métropole dans cette convention, j'aimerais savoir comment l'entrée de la Métropole va permettre de mieux toucher le public des collèges. Des actions sont-elles déjà ciblées, prévues ?

Mme Brigitte CHECCHINI.- De par sa compétence collège, l'entrée de la Métropole doit favoriser une meilleure articulation de la convention et des actions EAC en direction de ces publics, contrairement à la Région pour qui l'EAC ne fait pas partie des axes retenus dans sa politique culturelle. Elle soutiendra néanmoins les projets portés par les lycéens Givordins au regard du fait que Givors constitue pour elle un territoire prioritaire.

La Métropole a la compétence des collèges.

Mme Brigitte JANNOT.- La métropole intervient dans le champ d'actions éducatives en complémentarité des enseignements exercés dans les collèges. La Métropole entretient les bâtiments, s'occupe du matériel, mais elle a choisi très récemment de financer des actions éducatives.

Vous pourrez si vous voulez regarder la tribune du groupe Socialiste où j'indique les 100 actions éducatives choisies pour cette année. Il y en a quelques-unes pour le collège Lucie Aubrac concernant l'égalité filles/garçons, la santé, l'éducation au média et le harcèlement.

La Métropole accompagne les enseignements, mais ne se substitue pas à l'Éducation Nationale.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve la convention pluriannuelle territoriale d'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie ci-jointe entre la ville de Givors, l'État et la Métropole de Lyon ;
- autorise Madame la Maire à signer ladite convention ;
- dit que Madame la Maire sollicite l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet et le montant, à tout organisme financeur au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

N°21

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ 10 RUE PUIITS OLLIER A GIVORS PARCELLE AS195 APPARTENANT A L'OPAC38

Mme Brigitte CHECCHINI.- La ville de Givors est propriétaire d'un bâtiment de 700 m² environ qui accueille le théâtre de Givors. Ce dernier bénéficie du label « scène régionale Auvergne Rhône Alpes ».

L'OPAC38 est quant à lui propriétaire d'un bâtiment sur la parcelle AS195 et adjacent au théâtre municipal. Celui-ci est d'une superficie de 520 m² environ.



La ville de Givors s'est rapprochée de l'OPAC38 afin d'acquérir ce local. En effet, celui-ci permettrait de développer des surfaces supplémentaires et d'envisager des projets culturels plus ambitieux autour de cet équipement. Cela permettrait également de traiter de manière plus optimale la question de l'accessibilité au public du théâtre qui est très complexe du fait de l'architecture.

L'avis de France Domaines, en date du 18 octobre 2018, pour la valeur vénale de ce bien se porte à 285 000 €.

La ville et l'OPAC38 se sont entendus sur une acquisition à hauteur de 180 000 €.

Pour rappel, la commune a sollicité auprès du Préfet la subvention Dotation Politique de la Ville pour l'année 2018, après validation par le conseil municipal du 20 septembre 2018 de la liste des opérations. Une subvention de 110 000 € hors taxes est ainsi programmée pour cette acquisition.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider d'acquérir le bien immobilier désigné ci-dessus, appartenant à l'OPAC38 pour un montant de 180 000 € et d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces, actes y référant, et plus généralement faire le nécessaire pour cette acquisition.

Mme LA MAIRE.- On acquiert les locaux de l'ancien commissariat pour, dans un premier temps, l'accessibilité de notre théâtre et, dans un deuxième temps, un développement d'actions culturelles.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Par 24 voix pour et 6 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE, M. Antoine MELLIES, M. Jean-Pierre CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- décide d'acquérir un local de 520 m² environ, situé 10 rue Puits Ollier à Givors, sur la parcelle AS195 pour une valeur de 180 000 € appartenant à l'OPAC38 ;
- autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces, actes y référant et plus généralement faire le nécessaire pour cette acquisition.

N°22

COUT DE GESTION DE LA HALTE FLUVIALE DE GIVORS

M. Jean-François GAGNEUR.- La délibération du 16 décembre 2014 avait approuvé le renouvellement de la gestion par la commune de la halte fluviale, pour le compte du Grand Lyon, pour une période de cinq ans à compter du 3 août 2015.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2015 la Métropole de Lyon s'est substituée de plein droit dans l'ensemble des droits et obligations de la Communauté urbaine de Lyon. Ce changement est sans incidence sur les clauses et la gestion de la convention.

La halte fluviale de Givors, bien que comprise dans le périmètre et dans le champ de compétences de la Métropole de Lyon, requiert pour sa gestion et son fonctionnement quotidien des moyens humains, matériels et logistiques dont elle ne dispose pas complètement à ce jour.

Cette halte bénéficie depuis sa création en 2003 d'une exploitation directe et exclusive de la part de la commune, laquelle dispose donc des savoir-faire, moyens et de la réactivité inhérents à la gestion d'un tel équipement de proximité vue sa situation géographique.



Conformément à l'article L.3633-4 du code général des collectivités territoriales (initialement dans la convention article L5215-27 du CGCT) :

« *La métropole de Lyon peut déléguer, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses compétences à une ou plusieurs communes situées sur son territoire, à un ou plusieurs établissements publics ou à toute autre collectivité territoriale. Dans les mêmes conditions, ces collectivités et ces établissements publics peuvent déléguer à la métropole de Lyon la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs compétences.*

La convention fixe les modalités financières et patrimoniales d'exercice des actions et missions déléguées. Elle peut prévoir les modalités de mise à disposition de tout ou partie des services des collectivités et établissements intéressés. »

Dans le cadre de cette gestion déléguée confiée par la Métropole de Lyon à la commune de Givors, il est prévu à l'article 3.2 « Droits et obligations de la communauté urbaine » de la convention, que cette dernière s'engage à procéder au remboursement intégral des différents frais supportés par la commune de Givors sur la base d'un état analytique annuel des dépenses effectivement engagées par elle.

Le conseil municipal fixe, selon les montants indiqués, le coût horaire des agents intervenants et leur gestion afin que la ville puisse être remboursée par la Métropole.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- fixe, selon les montants indiqués ci-dessus, le coût horaire des agents intervenant dans le fonctionnement de la gestion de la halte fluviale de Givors afin que la ville de Givors soit remboursée par la Métropole de Lyon.

N°23

AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2019

Mme Yamina KAHOUL.- Dans le cadre de ma délégation, j'ai proposé il y a quelques semaines d'avoir un débat sur l'ouverture des commerces le dimanche comme chaque année. J'ai alors fait la proposition de porter pour cette année l'ouverture dominicale du commerce de détail alimentaire et non-alimentaire à 7 dimanches et de la branche automobile à 5 dimanches.

J'ai fait cette proposition avec la conviction que cette mesure pouvait permettre une création d'emplois et un supplément de pouvoir d'achat aux salariés. Il est vrai que dans notre pays, à l'heure de la mobilisation des Gilets Jaunes, le pouvoir d'achat est d'une intense actualité. Autant il est légitime d'encadrer la pratique du travail dominical comme du travail de nuit pour protéger les salariés des pratiques abusives de certains employeurs, autant il est absurde de pénaliser des acteurs économiques de bonne volonté qui veulent travailler et qui répondent à un besoin.

Toutefois, suite à ma rencontre avec de nombreux concitoyens, ma position a changé. Pour certains points restant à éclaircir, j'avais envisagé dans un premier temps de demander le retrait de cette délibération pour le conseil du 26 novembre, mais cela n'a pas été possible, le cadre légal imposant de délibérer avant le 31 décembre. Aussi, j'ai demandé pour ce conseil le correctif de celle-ci, à savoir de délibérer sur 5 dimanches et non 7, cela n'était également pas possible. Nous sommes donc contraints de nous exprimer sur cette délibération en tant que telle. Aussi, pour ma part, je ne prendrai pas part au vote.

M. Antoine MELLIES.- Ce serait intéressant de comprendre pourquoi vous ne prenez pas part au vote. Vous êtes pour, mais vous ne voulez pas voter pour, c'est ça, Madame Kahoul ?

Mme Yamina KAHOUL.- Je suis pour 5 dimanches et non 7.

Je ne prends pas part au vote parce qu'on ne peut pas changer la délibération et je ne veux pas voter pour 7 dimanches.

M. Antoine MELLIES.- Je ne comprends pas, Mme Kahoul qui est en charge du commerce ne participe pas au vote d'une délibération qui la concerne particulièrement.

Soit elle est pour les 5 dimanches et dans ce cas, elle vote contre cette délibération. Soit elle est pour les 7 dimanches, elle vote donc pour cette délibération. Si vous êtes pour, Madame Kahoul, vous assumez, vous êtes pour. Vous seriez peut-être mise en minorité par le conseil municipal, ou pas, mais il faut qu'il y ait un vrai débat et que vous alliez jusqu'au bout de la logique, sinon vous changez d'avis et vous votez contre cette délibération et l'ensemble du conseil municipal vote contre, en tout cas ceux qui s'y sont opposés.

J'étais stupéfait de voir en commission que ce sujet est arrivé, comme ça. Passer à 7 dimanches me paraissait tellement incroyable que je me suis dit qu'on était peut-être déjà à 7 l'année dernière. J'ai donc posé la question naïvement, mais en fait non on n'était pas déjà à 7 l'année dernière. Vous aviez prévu d'accorder 2 dimanches supplémentaires, j'ai du mal à croire que ça n'a pas été fait en concertation.

Par ailleurs, quand je vous ai demandé de vous expliquer sur cette décision de donner deux dimanches supplémentaires, on ne va pas se mentir, à Carrefour, vous m'avez donné un argument incroyable qui d'ailleurs a été validé par M. Semari, à savoir que la zone commerciale est en concurrence avec celle de Chasse-sur-Rhône et qu'il faut donc s'adapter sinon la clientèle de Carrefour Givors va à Carrefour Chasse-sur-Rhône et que cela a un impact sur l'emploi comme s'il n'y avait pas de personnes qui habitent à Givors et qui travaillent dans la zone commerciale de Chasse-sur-Rhône.

Cela m'a choqué. Évidemment, on est sur le temps de travail, la politique nationale vise à banaliser le travail le dimanche, mais arrêtez avec l'argument que le dimanche on est mieux payé parce que progressivement ça ne sera plus le cas. En effet, à partir du moment où on passera de 7 à 12, de 12 à plus de dimanches, il n'y aura plus davantage lié au travail du dimanche.

Et concernant le rapport sur la politique en faveur du petit commerce, je suis désolé, mais trois commerces givordins vont fermer : Vert amande, une boucherie traditionnelle et une boutique de prêt-à-porter. C'est marrant, j'ai demandé à l'un de ces trois commerçants si un élu de la majorité est venu le voir pour savoir si ça se passait bien, comment ça allait ; on est d'accord que c'est bien de s'occuper de Carrefour, mais c'est bien aussi de s'occuper du petit commerce à Givors qui est en souffrance et il m'a dit non. Je me suis rappelé en plus qu'il y a eu un conflit social à Givors quand Carrefour Contact fermait, des élus de la majorité se sont mobilisés sur la question et ils se sont y compris mobilisés sur le conflit social au Carrefour de la zone commerciale de Givors les 2 Vallées. En plus, parce qu'on n'est pas au bout de l'étonnement voire de l'hallucination, on apprend que cette décision proposée en commission a été prise sans concertation avec le syndicat notamment CGT de Carrefour.

En effet, j'ai discuté avec M. Dalla Monta qui m'a confirmé qu'il n'a pas été consulté par la ville de Givors sur la question de l'ouverture dominicale au moment où ils sont dans les élections professionnelles, mais également au moment où il y a la négociation du PSE et la volonté de Carrefour d'ouvrir le maximum de dimanches matins à Givors les 2 Vallées.

Cela me paraissait incroyable qu'une municipalité qui se dit de gauche, peut-être pas vous Madame Kahoul, vous êtes Macroniste (à moins que cela ait changé avec les Gilets Jaunes- j'ai du mal à trouver des électeurs de M. Macron. Si, M. Combaz nous rappellera qu'il a voté Macron pour faire barrage à Marine le Pen)...Mais je vous le dis franchement, j'ai été choqué de voir que vous faisiez passer une revendication de Carrefour comme ça alors que le petit commerce à Givors est en crise, en grande souffrance et que vous devriez *mettre le paquet* d'abord pour le petit commerce à Givors avant Carrefour, et que vous n'avez pas consulté les représentants des salariés.

Mme Yamina KAHOUL.- Si, ils ont été consultés.

M. Antoine MELLIES.- C'est faux, je leur ai demandé, ils ont halluciné quand ils l'ont appris.

En plus, quand je vous l'ai demandé en commission, M. Semari m'a dit que « s'ils étaient contre, ils l'auraient peut-être fait savoir ». Cela voulait bien dire qu'au fond il n'y avait pas eu de consultation de votre propre chef. J'espère que ça ne se reproduira plus et qu'on n'en arrivera pas à un tel psychodrame où vous êtes obligée de vous en sortir par une pirouette et qu'au fond cette délibération ne soit pas acceptée.

J'espère qu'il y aura un vote majoritairement contre cette délibération visant à augmenter le nombre de dimanches ouverts pour Carrefour.

Mme Yamina KAHOUL.- Je ne suis obligée de rien du tout, ni par mes collègues de la majorité ni par Carrefour. Je dis simplement que, quand on pense qu'on a fait une erreur, qu'on est peut-être allé trop loin, il faut pouvoir revenir en arrière. C'est ce que je fais et je l'assume totalement.

Étant donné qu'on ne peut pas passer de 7 à 5, je m'abstiens de voter. C'est clair. Et ce n'est pas une pirouette, je ne suis à la solde de personne.

Mme Laurence PERRIER.- J'ai été surprise que cette délibération soit présentée de votre part. Maintenant, je suis encore plus dubitative ! Vous commencez à nous dire que c'était fait exprès, passons.

J'ai noté effectivement un changement avec un glissement de 5 à 7 ouvertures le dimanche et de mon point de vue, permettre aux zones commerciales d'ouvrir davantage le dimanche n'aidera ni le petit commerce ni les salariés. Sous couvert de faire gagner plus à des salariés qui devraient gagner suffisamment avec leur salaire, on encourage toujours plus de consommation les dimanches, les jours fériés bientôt les nuits, au bénéfice des grandes surfaces essentiellement et au détriment des salariés eux-mêmes et des activités associatives, sportives et culturelles. On passe ainsi du vivre ensemble au consommer ensemble et ce n'est pas le modèle d'avenir que je souhaite.

Pour soutenir le petit commerce local, la création d'une monnaie locale comme cela se fait ailleurs serait certainement plus efficace.

Je votais pour cette délibération jusqu'ici pour tenir compte des quelques exceptions et parce qu'on se limitait à 5 dimanches. Mais aujourd'hui, je voterai contre considérant qu'une brèche s'ouvre et je ne souhaite pas m'y engouffrer.

Mme Michelle PALANDRE.- Je ne voulais pas intervenir, j'estime que nous n'avons pas à nous mêler de cela, cela dit je vais quand même dire que M. Mellies avec qui je ne suis pas du tout d'accord sur cette délibération a dit toute la vérité sur les commissions.

Madame Kahoul et Monsieur Semari, c'est exactement ce que vous avez dit en commission. C'est fou qu'en commission vous disiez que vous avez rencontré les représentants du personnel, qu'il faut évoluer, il faut changer d'avis, et que maintenant vous dites que vous n'avez pas dit cela.

Je suis contre la position de M. Mellies sur les ouvertures le dimanche, il faut arrêter de se mêler de tout et laisser faire les professionnels, mais assumez. J'en ai marre de cette majorité qui n'assume rien, qui sort, qui rentre, qui ne vient pas, qui ne dit pas. Accordez vos violons pour qu'on sache où on va.

M. Raymond COMBAZ.- Je trouve assez piquant que le Front National défende le pouvoir d'achat des salariés alors que Marine le Pen à l'Assemblée Nationale a voté contre l'augmentation du Smic. Si ce n'est pas une manœuvre politique en vue des prochaines élections municipales, on se demande ce que c'est !

Non, je ne suis mal à l'aise, je vote contre. Je ne suis pas d'accord pour qu'on augmente le nombre de dimanches ouverts, pour les salariés. Et contrairement à ce que vous dites, j'ai des bons contacts avec le secrétaire de la CGT de Carrefour et je l'ai consulté. J'ai consulté M. Dalla Monta avec qui j'ai participé, avec d'autres élus ici, au blocage de Carrefour Givors. Par ailleurs, il y a eu consultation des syndicats par branche, vous pouvez aller voir au service les courriers.

Il ne faut pas dire n'importe quoi et surtout mentir pour essayer de se donner une image de gauche.

M. Hocine HAOUES.- Pour reprendre ce que disait Mme Palandre, effectivement ça ne devrait pas être au conseil municipal de statuer sur ce genre de problématique, mais je vais vous faire part de mon ressenti.

À Givors depuis de nombreuses années nous avons admis l'autorisation d'ouvrir cinq dimanches par an. Cette liberté permettait aux commerces d'augmenter leur activité pendant les soldes et à l'approche des fêtes. Dans le même temps, le principe du repos dominical restait la règle puisque plus de neuf dimanches sur dix restaient chômés. Ceci dit, l'année passée on avait voté pour 5+2.

Mais loin de se satisfaire de ce compromis et de cet équilibre, les directions de grandes enseignes reviennent sans cesse à la charge et nous en demandent toujours plus. Aujourd'hui, nous sommes invités à nous prononcer sur sept dimanches, demain ce sera combien ? Pour justifier ce mouvement, les grandes enseignes commerciales avancent que c'est le seul moyen de résister face à la concurrence numérique car il est possible de faire son shopping le dimanche sur Internet. À cela nous répondons que les boutiques en ligne sont ouvertes 24h/24, 7j/7, 365j/an alors qu'attendons-nous pour ouvrir le commerce en permanence ? Plus de soirs et de week-ends, plus de jours fériés, tous les moments sont bons.

En réalité, si on y regarde de plus près, aucun des arguments avancés en faveur du travail dominical ne tient la route. Le chiffre d'affaires des entreprises n'augmente pas parce que la consommation n'augmente pas, elle se répartit juste différemment. Les salariés ne choisissent pas vraiment de travailler ce jour-là, dès lors qu'ils sont volontaires, c'est surtout parce qu'ils sont contraints par des salaires trop faibles.

Enfin, ces ouvertures mettent en danger le petit commerce local. En effet, seules les grandes enseignes commerciales peuvent supporter le surcoût engendré par les maigres compensations salariales.

Permettre plus d'ouvertures le dimanche, c'est donc ajouter encore un peu de pression dans la concurrence au sein d'un territoire au détriment des commerçants et des employés.

On a souvent tendance à oublier que le principe du repos dominical est le résultat d'une longue bataille, je ne ferai pas ici l'historique de cette conquête qui prend ses racines dans le mouvement ouvrier du 19^{ème} siècle et se poursuit tout au long du 20^{ème} siècle. Simplement, gardons à l'esprit que cette question est indissociable du combat en faveur de la réduction du temps de travail et de

l'amélioration des conditions de vie. Aujourd'hui, nous vivons une période de régression partout, le temps de repos est attaqué : dans la vie, en repoussant toujours plus la possibilité de prendre sa retraite, dans l'année avec la remise en cause des congés payés et du nombre de jours fériés et jusque dans la semaine avec la banalisation du travail du dimanche. Cette attaque contre le temps de repos va de pair avec une offensive féroce contre notre temps de vie puisqu'en fin de compte, une fois le travail terminé, nous sommes supposés passer le temps libre qu'il nous reste à consommer. Travailler toujours plus pour consommer toujours plus, sans prendre le temps de vivre, voilà le cercle infernal et absurde auquel nous condamnons l'idéologie dominante. Il faut travailler pour vivre et non vivre pour travailler, telle est en substance la vision que nous, les Communistes, nous les Progressistes, défendons au côté des travailleurs. Il y a un temps pour travailler, un temps pour se reposer et un temps libre et ce temps libre ne se résume pas à la possibilité de consommer, c'est le temps des loisirs, de la culture, du sport, du partage en famille ou entre amis.

Nous continuons à porter ce combat politique, ce n'est pas pour rien que la ville de Givors a une offre culturelle, accueille autant d'associations sportives, encore faut-il pouvoir en profiter et le dimanche est le moment privilégié pour cela.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre cette délibération et j'invite chacune et chacun à faire de même.

Mme LA MAIRE.- Je suis aussi d'accord pour dire que ça ne devrait pas être au conseil municipal, au maire de rendre un avis sur l'ouverture dominicale des commerces.

La délibération porte sur sept dimanches, je vais vous faire voter sur les sept dimanches puisque la délibération que vous avez eue en commission comprenait sept dimanches. Yamina Kahoul s'est exprimée et a dit qu'après avoir vu des citoyens, l'organisation syndicale, elle revient sur cinq dimanches, toutefois la délibération compte sept dimanches ; chacun votera comme il l'entend. De toute façon, un arrêté du maire doit être pris pour cette ouverture dominicale.

M. Antoine MELLIES.- Si le vote contre est majoritaire, vous prendrez un arrêté pour cinq dimanches ?

Mme LA MAIRE.- Oui.

Mme Laurence PERRIER.- J'ai dit que je supposais que ce micmac avait été fait exprès, mais je vous avoue que maintenant, j'en suis sûre.

M. Alain PELOSATO.- J'ai été élu très longtemps et je n'ai jamais vu une telle mascarade.

(Brouhaha, propos croisés inaudibles.)

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ?

Par 17 voix contre

(M. Jean-Jacques ROUTABOUL, Mme Amelle GASSA, Mme Christiane CHARNAY, M. Martial PASSI par procuration, M. Ibrahim OZEL, M. Jonathan LONOCE par procuration, Mme Hélène TAIAR, M. Raymond COMBAZ, Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA, M. Hocine HAOUES, M. Gilles VERDU, M. Antoine MELLIES, M. Jean-Pierre CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Laurence PERRIER et M. Mohamed BOUDJELLABA par procuration),

6 voix pour



(M. Henri BAZIN, M. Ali SEMARI, Mme Brigitte JANNOT, M. Patrice BOUTY par procuration, M. Louis SOULIER, M. Jean-François GAGNEUR),

4 abstentions

(M. Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO, M. Nacer KHOUATRA, Mme Brigitte CHECCHINI)

Et 3 refus de vote

(Mme Yamina KAHOUL, Mme Violaine BADIN et Mme Cécile BRACCO)

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- rend un avis défavorable à l'ouverture dominicale des commerces en 2019 telle que proposé ci-dessus.

N°24

ZAC VMC : DOSSIER DE CLOTURE ET OPERATIONS DE LIQUIDATION A L'EXPIRATION DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE LA ZAC VMC

Mme LA MAIRE.- La convention publique d'aménagement est arrivée à son terme le 31 octobre 2018. Cette délibération reprend tous les actes de cette ZAC depuis sa création en juin 2005. Tous ces actes sont passés dans les conseils municipaux.

Il s'agit bien de la clôture de la convention publique d'aménagement entre la ville et la SAGIM, la clôture de la ZAC interviendra plus tard. Dans le cadre de cette clôture de la convention publique d'aménagement, il nous faut fixer la destination des biens de retour et de reprise et arrêter prévisionnellement les comptes.

Concernant les biens de retour, il s'agit des espaces publics et des réseaux ; ce sont des rétrocessions gratuites de la SAGIM à la ville.

Concernant les biens de reprise, il s'agit des terrains non commercialisés notamment les deux parcelles de Megarama. La ville va donc racheter le foncier à la valeur indiquée, 828 000 €, et vendre à la société Megarama le foncier indiqué pour un montant de 828 000 €.

En plus, la ville bénéficiera du complément forfaitaire des tickets vendus qui était dans la convention signée avec la société Megarama pour un montant entre 15 et 50 000 €.

L'arrêté prévisionnel des comptes est joint à la délibération et quand toutes les opérations auront été liquidées, nous ferons un arrêté définitif et la SAGIM nous restituera environ 207 000 €.

La convocation du 26 novembre était partie sans la modification du bilan financier prévisionnel car la mise au point de ce document qui nécessite de faire appel à l'expert-comptable de la SAGIM n'avait pu se faire dans le délai de la convocation. La convocation du conseil municipal du 3 décembre est également partie sans cette modification car on ne changeait rien entre les deux dates du conseil municipal du fait d'une reconvoque faute de quorum, il y a donc lieu de redistribuer l'arrêté des comptes et le bilan financier prévisionnel.

Vous constatez que dans cet arrêté prévisionnel des comptes à l'expiration de la CPA, la rémunération de commercialisation a changé. Les 8 290 € du cinéma ont été retirés, suite à votre remarque Madame Palandre, en revanche il reste 2 637 € qui correspondent à la rémunération de commercialisation de la parcelle DVD5.

La rémunération de DVD5 est bien légitime et celle du cinéma a été retirée.



Dans le cadre de ce bilan prévisionnel, la restitution de la SAGIM se portait à 201 826 € initialement et se porte maintenant à 207 479 € avec cette mise à jour.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'acquisition des biens de reprise par la commune, parcelles indiquées dans le dossier, pour un prix de 828 971,09 €. L'acte de cession sera reçu par Me Bazaille, notaire à Givors ;
- d'approuver l'acquisition des biens de retour par la commune, qui sont les équipements publics teintés en gris sur le dossier, ainsi que des équipements publics teintés en vert pour un prix symbolique de 1 € TTC avec dispense de versement. L'acte de cession sera reçu par Me Bazaille, notaire à Givors ;
- d'accepter de la commune se subroge à la SAGIM dans ses droits et obligations au titre des biens de retour et biens de reprise ainsi rétrocédés ;
- d'accepter que la commune se subroge à la SAGIM au titre des travaux restants à accomplir en vue du raccordement électrique du bâtiment à venir sur le site ;
- de m'autoriser à signer tous documents relatifs aux transferts des droits et obligations précités ;
- d'approuver le dossier de clôture et l'arrêté prévisionnel des comptes à l'expiration de Convention Publique d'Aménagement de la ZAC VMC qui a été présentée par la SAGIM.

Mme Michelle PALANDRE.- Pour ce dossier de clôture, j'aurais aimé que l'historique soit plus complet. En effet, il aurait été intéressant de rappeler dans le petit chapitre réservé à la participation de l'EPOA que cet établissement public, hormis le fait qu'il a acheté les terrains de VMC, a réalisé 4,7 M€ de travaux avec une participation de plus de 2 M€ du FEDER pour renforcer les efforts de l'État, de la Région et des Départements. Mais nous y reviendrons quand nous parlerons des déficits supportés par les collectivités pour la réalisation de cette ZAC.

Cela dit, nous sommes personnellement satisfaits d'être enfin arrivés à faire que ce dossier de clôture soit juste. En effet, pendant 10 ans nous sommes intervenus, M. Bouffard, M. Pelosato et moi-même, pour faire corriger tous les ans les surfaces, les montants, les pourcentages, bref tous les rapports financiers. Même là, on a encore gagné 6 000 € grâce à nous !

Nous avons été surpris voire choqués qu'aucun membre de la SAGIM n'ait été présent en commission pour présenter ce dossier. La directrice étant partie, la présidente de la société, que vous êtes, Madame Charnay, aurait pu prendre la peine de venir. Nous avons tellement étudié le dossier de la ZAC VMC que peut-être nous sommes plus à même que vous pour en parler !

Sur le fond, j'ai ici une interview de M. Passi qui promettait 600 emplois à la clé. Force est de constater que nous sommes très loin de la réalisation de cette ambition. Les concessionnaires automobiles pour la majorité étaient déjà installés à Givors et n'ont fait que déménager, donc aucune création d'emplois. Par contre, on peut penser que ce village automobile est le seul point positif puisque plus pratique, peut-être plus commercial, bien que le projet qui leur a été présenté à l'origine ne soit pas tout à fait à la hauteur de leurs espérances. En effet, pour le moment ils sont bien seuls. À la clôture de ce dossier, hormis le fait qu'il n'y a plus de friche industrielle, quoiqu'il aurait été plus intelligent et ambitieux de l'associer à la friche de Fives Lille, mais là encore vous avez laissé passer le train, et compte tenu des aléas du PPRI du Gier, les choses sont plus compliquées qu'elles ne l'auraient été à l'époque.

Vous avez prouvé une fois de plus que vous n'étiez pas visionnaires. On peut aussi rappeler que cette ZAC était de la compétence du Grand Lyon, mais vous avez préféré vous y opposer. Était-ce le bon choix ? Je ne le pense pas. Du coup, la commune a une participation financière pour combler le déficit de cette opération de plus de 3,5 M€ sans compter le financement de la passerelle du Gier de près de 900 000 € et le parking des verriers de près de 400 000 €.



Compte tenu des recours faits contre le cinéma, vous clôturez la ZAC en achetant à sa place le terrain pour 828 971 € et du coup, la SAGIM touchera un peu moins que ce que vous auriez dû verser pour la commercialisation de cette parcelle.

Aujourd'hui, à la clôture du dossier, la ZAC a coûté à la commune 5 628 971 €. Pour revenir sur le déficit total de cette ZAC, il faut se souvenir qu'il était fixé à l'ouverture en 2005 à un peu moins de 560 000 €, rien que pour la commune il a été multiplié par 10. Rajoutons les 4 M€ d'EPORA, établissement public, donc argent public, les 2 M€ du Grand Lyon, encore de l'argent public, nous arrivons à plus de 11 M€ de déficit. Vous pouvez aussi remercier la Métropole qui a finalement acheté 8 500 m² de terrain pour 633 517 € et va y investir plus de 4,2 M€ pour le bâtiment destiné à la pépinière d'entreprises. Nous ne connaissons pas le montant qu'elle investira pour l'hôtel d'entreprises sur 3 500 m², mais nous savons qu'elle paiera plus de 5 M€ pour ces deux projets.

Doit-on rappeler que la Métropole est une collectivité ? Oui bien sûr, nous pouvons donc dire aujourd'hui que la ZAC de VMC a coûté à la collectivité 11 M€ de déficit et au moins 5 M€ d'investissements.

Je peux comprendre que ce soit pénible d'entendre tous ces chiffres que je viens d'énumérer, mais je vais demander à tout le monde d'écouter, et non plus d'entendre, le total : 16 M€ au frais des contribuables !

Je rappelle qu'un contribuable, c'est quelqu'un qui paie soit des impôts sur le revenu, des impôts locaux, des impôts fonciers et celui qui ne paie rien de tout cela, quand il achète sa baguette de pain ou son litre de lait, paie de la TVA. Donc, même le plus pauvre d'entre nous a contribué à financer cette ZAC. Alors, où sont vos valeurs humanistes que vous aimez mettre en avant ? Y avez-vous pensé quand vous avez *claqué* 16 M€ ? Cela est d'ailleurs valable pour toutes les subventions dont on parle à chaque conseil. Et pour quel résultat ? Pour une ZAC décousue qui n'apporte rien ou presque à la ville et qui n'a développé ni l'emploi, ni l'économie, ni l'attractivité commerciale. Je pense que vous allez dire partout que le travail réalisé a été formidable, moi je dirais que les contribuables de l'État, de la Commune et de la Métropole ont été formidables ! Votre amateurisme et celui de la SAGIM ont montré dans ce dossier à quel point vous n'êtes pas à la hauteur pour le développement économique de la ville.

Une question pour conclure : pourquoi la convention n'a-t-elle pas été prolongée, le temps que les recours contre le cinéma soient terminés et que l'on sache s'il vient s'installer ou non ? Pourquoi imposer aux Givordins de payer le terrain à la place du cinéma ? Pourquoi payer la rémunération concernant cette commercialisation à la SAGIM, puisqu'une promesse de vente a été signée ?

Mme LA MAIRE.- La société Megarama va nous payer.

Mme Michelle PALANDRE.- Aujourd'hui ils ne sont pas là. Ce sont les Givordins qui payent pour le moment.

13 ans de convention au lieu de 5 ans prévus au début, nous n'en étions plus à deux ans près, pourquoi avoir clos cette ZAC maintenant ?

Mme LA MAIRE.- Ce n'est pas la clôture de la ZAC, mais la clôture de la Convention Publique d'Aménagement. La clôture de la ZAC interviendra plus tard.

M. Raymond COMBAZ.- Une précision sur le prix de la ZAC. C'est marrant, ce soir il y en a qui se découvrent défenseur des salariés.

Je vous ferai remarquer que la ZAC VMC a été polluée durant des dizaines d'années par un grand groupe capitaliste qui a pollué sans vergogne le terrain et c'est cela qui nous a coûté très cher, comme à l'EPORA et à la collectivité locale. Ce sont les groupes que Mme Palandre, M Pelosato et M. Melliez défendent, que ce soit à l'Assemblée Nationale, au Parlement Européen.



Maintenant, on joue les effrayés en accusant la mairie de tous les maux, mais je vous rappelle que VMC, multinationale qui fait des millions de profits, a fermé l'entreprise alors qu'elle était bénéficiaire.

Mme Brigitte JANNOT.- Comme je l'ai dit en commission thématique, je m'étonne de ce dossier de clôture qui vient aujourd'hui. On aurait pu attendre parce que la SAGIM est aujourd'hui fragilisée, elle n'a plus de directeur depuis le mois de juillet, son nouveau directeur est arrivé seulement aujourd'hui. Cette clôture s'est faite sans direction, sans éléments techniques, sans éléments financiers. Et on doit être interrogé sur le choix qui est fait.

Si on avait saisi l'opportunité de négocier au moment de l'entrée de Givors au Grand Lyon, on n'en serait pas là. Aujourd'hui, la Métropole rattrape beaucoup de choses, ayant pris sa part en y mettant 2 M€ dont 1 M€ qu'elle a déjà versé et, en effet, 1 M€ qu'on attend à la clôture de la ZAC. Elle a commencé à construire la pépinière donc on ne pourra pas lui faire de reproche.

Il était urgent d'attendre et de réfléchir collectivement. Là, on achète quelque chose qu'on va revendre et de frais de notaire en frais de notaire, cette opération n'est pas rentable.

Nous ne voterons pas cette délibération.

Mme Laurence PERRIER.- Nous ne redirons pas tout ce que nous avons déjà dit autour de cette ZAC qui aurait dû être un nouveau poumon économique pour Givors pour remplacer la verrerie.

En principe, quand on crée une ZAC, le but est de ramener du chiffre d'affaires par le biais d'entreprises sur le territoire et de le redistribuer localement à travers les salaires, les taxes, les sous-traitants, etc. Aujourd'hui, la ZAC VMC ce sont les garagistes qui collectent l'argent du bassin pour l'envoyer aux constructeurs, soit exactement le contraire de ce que je viens d'énumérer.

Maintenant, comparons notre ZAC VMC avec la ZAC de Brignais similaire à la nôtre. Cette ZAC a été créée en 2007, c'est un parc d'activité tertiaire et de services aux entreprises avec de la restauration, ainsi qu'un centre de séminaire. Elle accueille plus de 150 entreprises et a déjà créé plus de 1 000 emplois quand la nôtre n'a fait que déplacer des garagistes déjà présents sur le territoire de notre commune sans rapporter de l'activité. Au final, elle nous a coûté très cher et a rapporté jusqu'à maintenant bien peu aux Givordins. Nous constatons les dégâts de cette ZAC qui était contrôlée par la même personne : d'un côté dans son rôle de maire et de l'autre, dans son rôle de président de la SEM, tout cela dans une opacité totale.

Lorsque nous sommes entrés dans le Grand Lyon, effectivement pourquoi ne pas lui avoir cédé ? Il y a quelques années notre situation géographique était un avantage, un emplacement stratégique, une interface entre Lyon et Saint-Étienne avec des sociétés qui auraient pu apporter de l'activité autour d'un pôle multimodal, sans parler du projet d'éco-pôle des Écologistes Givordins pour développer entre autres la construction du rail. À ce jour, cette situation est devenue un enfer en termes de déplacement, il est très difficile de venir sur notre commune, en particulier à cet endroit, il se passe des choses tout autour de nous : Saint Chamond, Rive de Gier, Vienne, Mornans, Brignais. Aujourd'hui, ces villes environnantes sont en occurrence avec notre commune comme Vienne qui va créer un village automobile et les autres communes ont des cinémas, ce qui fragilise la venue de Megarama. Si le projet de cinéma capote, je vous entends dire qu'il est remboursé, mais qu'est-ce qu'on va faire, qui va s'occuper de commercialiser le terrain qui, du coup, ne pourra pas être vendu comme prévu ?

Après autant de prolongations d'année en année, je ne comprends pas non plus pourquoi on souhaite clore le dossier avant la finalisation de la vente.

Voilà un bien triste bilan de cette ZAC que les Givordins ont généreusement payée !

M. Antoine MELLIES.- Monsieur Combaz, pour qui avez-vous voté au second tour de la présidentielle ?

M. Raymond COMBAZ.- J'ai fait opposition au fascisme.



Mme LA MAIRE.- De toute façon, on ne tombera pas d'accord, ce n'est pas la peine que je revienne sur la clôture de cette convention d'aménagement. Madame Palandre, les 16 M€, je ne sais pas d'où vous les sortez.

Avec la clôture de la ZAC, on aura les vrais chiffres.

En tout cas, ne vous inquiétez pas, la société Megarama a signé son compromis de vente des terrains, il n'y a pas de souci. Elle sera présente dans la ZAC VMC.

Mme Michelle PALANDRE.- Vous venez de dire qu'à la clôture de la ZAC on aura les vrais chiffres, cela veut dire qu'on ne les a pas ?

Mme LA MAIRE.- Il ne s'agit pas là de la clôture de la ZAC, mais de la clôture de la Convention Publique d'Aménagement, c'est différent.

Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ? Des abstentions ?

Par 16 voix pour, 6 voix contre

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE, M. Antoine MELLIES, M. Jean-Pierre CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration),

et 8 refus de vote

(Mme Brigitte JANNOT, M. Patrice BOUTY par procuration, Mme Violaine BADIN, Mme Cécile BRACCO, M. Ali SEMARI, M. Jean-François GAGNEUR, Mme Laurence PERRIER et M. Mohamed BOUDJELLABA par procuration)

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- approuve l'acquisition des biens de reprise par la commune, qui sont les parcelles teintées en beige sur le plan de commercialisation 2018 (cadastrés AN 310 et AN 313), conformément au plan ci-joint réalisé à partir du plan périmétrique établi par M. VARILLON, géomètre expert, pour un prix de 828 971,09 € TTC. L'acte de cession sera reçu par Maître Bazaille, notaire à Givors ;
- approuve l'acquisition des biens de retour par la commune, qui sont les équipements publics teintés en gris (Voirie cadastrée AN 309 et parking cadastré AN 315) ainsi que les équipements publics teintés en vert (cadastrés AN 308 et AN 316), pour un prix symbolique d'un euro TTC avec dispense de versement. L'acte de cession sera reçu par Maître Bazaille, notaire à Givors ;
- accepte que la commune se subroge à la SAGIM dans ses droits et obligations au titre des biens de retour et biens de reprise ainsi rétrocédés ;
- accepte que la commune se subroge à la SAGIM au titre des travaux restant à accomplir en vue du raccordement électrique des bâtiments à venir sur le site ;
- autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs aux transferts des droits et obligations précités ;
- approuve le dossier de clôture et l'arrêté prévisionnel des comptes à l'expiration de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC VMC, présenté par la SAGIM dans le dossier ci-joint.

N°25

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Mme LA MAIRE.- Toutes les communications au conseil municipal vous ont été adressées.

Nous arrivons aux vœux déposés, vœux sans débat.

Il y a un vœu déposé par le groupe des élus Communistes sur le pouvoir d'achat.

M. Hocine HAOUES.- Depuis l'élection du Président de la République, la politique du gouvernement de notre pays s'apparente à un rouleau compresseur libéral. Désormais qualifié de Président des Riches, les principales mesures fiscales de ce gouvernement favorisent les 1 % les plus riches de notre pays au détriment des familles modestes, des retraités et des classes moyennes.

Le quinquennat Macron a commencé par une liste de cadeaux aux plus fortunés : suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), de la progressivité des impôts sur les gros revenus, doublement de la baisse des cotisations sociales en 2019 avec 40 Md€ sans créer d'emplois, aucune mesure pour empêcher la fraude fiscale massive des grands groupes et grandes fortunes. Les cadeaux aux plus fortunés et aux entreprises sont payés par des politiques alourdies contre les plus modestes : hausse de la CSG, gel des APL, retraites augmentées en dessous de l'inflation, blocage des salaires, austérité généralisée.

Après que les retraités aient manifesté pour refuser de payer seuls, via l'augmentation de la CSG, pour la solidarité intergénérationnelle, ce sont maintenant des milliers de femmes et d'hommes qui, en colère et à bout de force, revêtent le fameux Gilet Jaune. En effet, qui peut accepter le sentiment d'injustice sociale entretenu par un gouvernement qui manie le mépris et infantilise les citoyens. Ainsi, les augmentations successives des taxes sur le carburant ne vont pas financer la transition écologique. À Givors, de nombreux habitants se sont exprimés ces derniers jours. Le groupe communiste et républicain partage cette colère et propose au conseil municipal d'interpeller le gouvernement.

La taxe et la TVA sur l'essence, c'est 60 % du prix du litre. Et pour les entreprises du secteur, c'est 10 % de marge. Les taxes à la consommation, comme la TVA et la taxe essence, sont des impôts totalement injustes qui pénalisent bien plus les plus pauvres que les riches.

Le groupe Total, qui vend du pétrole et de l'essence, triche avec l'impôt sur les sociétés, encaisse pourtant de gigantesques profits (9 Md€ en 2017) qui bénéficient largement à ses actionnaires (plus de 11 % de rentabilité de l'action).

Personne ne peut nier que cette transition écologique est nécessaire et urgente mais pour la réussir il faut la financer par des mesures justes socialement. Il est inconcevable que les habitants les plus modestes et les classes moyennes soient contraints de payer en lieu et place des sociétés d'autoroutes, des grands groupes pétroliers ou des ménages les plus riches de notre pays.

Parce que l'écologie ne peut consister à taper dans le portefeuille des plus modestes le conseil municipal de Givors :

- demande au gouvernement de revenir sur cette augmentation des taxes sur les carburants ;
- demande au gouvernement de mettre en place une fiscalité écologique réellement efficace et juste socialement ;
- propose au gouvernement d'étudier les propositions formulées dans ce vœu ;
- affirme son attachement à un impôt progressif et juste.

Mme LA MAIRE.- Je laisse la parole à M. Mellies pour le deuxième vœu.

M. Antoine MELLIES.- Je m'attendais à ce qu'il y ait un vœu équivalent du groupe Communiste...

Mme Brigitte JANNOT.- Sur le vœu précédent, il est dit : « le conseil municipal de Givors », mais je voudrais que ce soit écrit « le groupe Communiste » et non pas le conseil municipal. Je suis juste un élu du conseil, je ne suis pas le conseil.

Mme LA MAIRE.- On ne vote pas les vœux.

Mme Brigitte JANNOT.- Il faut assumer et mettre « le groupe Communiste ».

M. Antoine MELLIES.- Je dépose un vœu et cela engage le conseil municipal, comme ça !

Mme LA MAIRE.- Pour les vœux, ça a toujours été comme ça.

M. Antoine MELLIES.- Dans toutes les collectivités, on vote les vœux et on a déjà voté des vœux dans cette assemblée. Là, il y a un gros problème.

Je ne vais pas lire bêtement le vœu, je vais tout simplement dire que Givors soutient les Gilets Jaunes qui se sont mobilisés de manière remarquable sur Givors dès le 17 novembre.

On doit le voter et ensuite cela engage le conseil.

Mme LA MAIRE.- Non, on ne vote pas les vœux.

M. Antoine MELLIES.- Vous dites n'importe quoi.

Mme LA MAIRE.- Non, on ne dit pas n'importe quoi. Cela suffit, depuis le début de la séance vous dites que je suis menteuse et que je dis n'importe quoi, stop.

M. Antoine MELLIES.- Givors soutient les Gilets Jaunes, mobilisation exemplaire qui a réuni tous les Givordins, quelle que soit leur sensibilité politique, c'était extraordinaire. Cela a permis de faire sauter les clivages. C'est vrai qu'on n'a pas vu M. Combaz, mais il a voté Macron, c'est normal, il est mal à l'aise !

Pas mal d'élus y compris de votre sensibilité politique étaient présents avec ces Gilets Jaunes, ils sont même venus boire un café chez nous. Givors soutient les Gilets Jaunes, normalement on aurait dû l'adopter et le voter pour qu'il engage la collectivité municipale.

Mme LA MAIRE.- Le troisième vœu porte sur la mission locale. Il est présenté par Cécile Bracco pour la majorité municipale.

Mme Cécile BRACCO.- Les Missions Locales, présidées par les représentants des collectivités locales, organisent le Service public de l'accompagnement et de l'insertion de tous les jeunes :

- Elles pilotent l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet territorial et partenarial, favorisant l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, en partant de leurs projets, en lien avec les partenaires et en prise directe avec le contexte socio-économique des bassins d'emploi.
- Elles mettent en œuvre le droit à l'accompagnement des jeunes pour lutter contre leur pauvreté, en mobilisant dans le cadre du PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) les différents outils comme la garantie Jeunes, les Parcours Emploi Compétences, la formation des jeunes, l'alternance, etc.
- Elles organisent l'accompagnement global du parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie, pour et avec près de 1,3 million de jeunes notamment les plus démunis : 427 000 sont accueillis pour la première fois, 27 % habitent un territoire isolé, 44 % ont un niveau inférieur au baccalauréat, près de 40 % de ces jeunes ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.
- Les Missions Locales sont reconnues pour leurs compétences, pour la qualité de leurs interventions, plébiscitées par les jeunes et pour leurs initiatives visant à adapter les dispositifs aux besoins des jeunes.
- Leurs actions s'inscrivent dans une concertation étroite avec de nombreux partenaires que ce soit les services de l'État, les collectivités territoriales, les entreprises ou d'autres acteurs comme Pôle Emploi, les Maisons de l'Emploi, les PLIE, les associations d'action sociale, les services jeunesse et politique de la ville, etc.



Les éventuelles expérimentations annoncées de fusion de Missions Locales avec Pôle Emploi, si elles sont mises en œuvre, vont remettre en cause, à la fois, la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des Missions Locales, avec l'engagement politique et financier fort des élus, gage de la performance de leurs actions.

Au niveau local, depuis plus de 35 ans la Mission Locale Rhône Sud intervient sur un territoire de 20 communes. Grâce à ses 3 antennes et 7 permanences, elle a été en contact en 2017 avec 2 147 jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dont 1 062 ont bénéficié d'un accompagnement global et individualisé. Parmi eux, 422 jeunes ont été accueillis pour la première fois, dont 12 % étaient mineurs, 45 % avaient un niveau inférieur au Bac et près de 45 % n'étaient pas inscrits au Pôle Emploi. Grâce à ses partenaires et à son offre de services en direction des jeunes et des entreprises, 670 contrats de travail ont été signés par les jeunes, ainsi que 18 contrats d'apprentissage et 11 contrats de professionnalisation. 129 jeunes sont entrés en formation et 130 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes.

Les élus du Conseil Municipal rappellent :

- Leur attachement à la Mission Locale Rhône Sud avec :
 - Un pilotage par des élus locaux, dans un souci de proximité et de maillage territorial efficace.
 - Une gouvernance associative locale qui permet de s'adapter aux besoins des jeunes et du territoire.
 - Des actions territorialisées avec les jeunes et les entreprises, définies par le cadre-commun de référence de son offre de service.
- L'importance de la prise en compte globale des attentes et de la participation des jeunes notamment les plus démunis, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Leur souhait du renforcement de la coopération avec Pôle Emploi afin d'améliorer les services proposés tant pour le suivi des jeunes inscrits ou non comme demandeurs d'emploi, dans une logique de parcours global d'insertion, que pour les actions auprès des acteurs économiques.

Les élus du Conseil Municipal :

- Refusent de participer à toute expérimentation de fusion des Missions Locales au sein de Pôle Emploi.
- Soutiennent toutes les démarches visant à faire reconnaître le rôle central des Missions Locales comme le service public de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes, à promouvoir son projet, sa gouvernance, son identité, son autonomie et la qualité de ses actions plébiscitées par les jeunes eux-mêmes.
- Souhaitent le renforcement du partenariat avec Pôle Emploi dans l'intérêt des jeunes et des entreprises, avec l'interconnexion des systèmes d'information, la complémentarité des offres de service de chacun et la coordination définie dans le cadre de projets territoriaux de coopération.


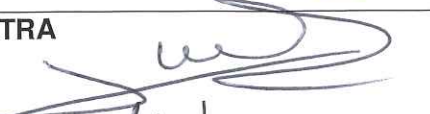








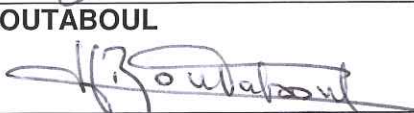

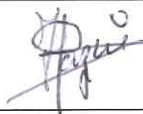
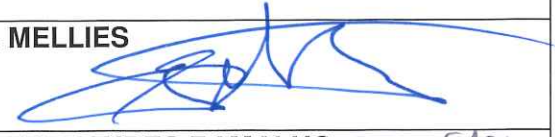



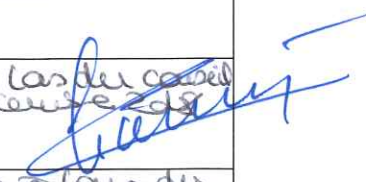

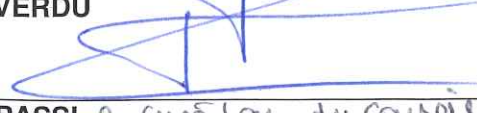
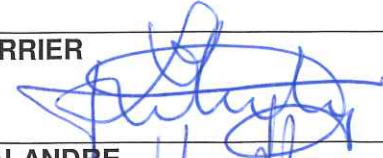
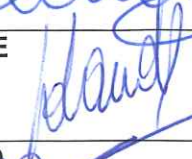
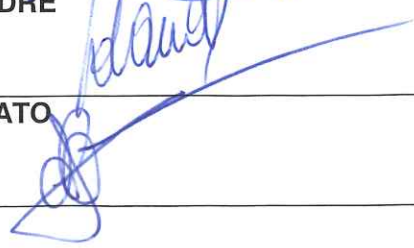
Mme LA MAIRE.- Ce vœu sera adressé au réseau des Missions Locales pour appuyer leur démarche.

M. Antoine MELLIES.- Le mien sera adressé ou pas ?

Mme LA MAIRE.- En préfecture bien sûr.

(La séance est levée à 00 heures 30.)

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

C. CHARNAY 	P. BOUTY, excuse lors du conseil municipal du 3 décembre 2018
N. KHOUATRA 	H. HAOUES 
B. D'ANIELLO ROSA 	C. BRACCO 
A. SEMARI 	B. CHECCHINI 
V. BADIN 	J. LONOCE, excuse lors du conseil municipal du 3 décembre 2018
A. GASSA 	S. FORNENGO 
J.J. ROUTABOUL 	M. BENOUÏ, excuse lors du conseil municipal du 3 décembre 2018
Y. KAHOUL 	M. ALLALI excuse lors de l'approbation du présent procès verbal
H. BAZIN 	A. MELLIES 
I. OZEL 	E. FERNANDES RAMALHO excuse lors de l'approbation du présent procès verbal
L. SOULIER 	C. CHARRIER excuse lors de l'approbation du présent procès verbal
JF. GAGNEUR 	J.P. CHARRIER excuse lors du conseil municipal du 3 décembre 2018 
R. COMBAZ 	M. BOUDJELLABA excuse lors du conseil municipal du 3 décembre 2018
G. VERDU 	L. PERRIER 
M. PASSI excuse lors du conseil municipal du 3 décembre 2018.	M. PALANDRE 
B. JANNOT excuse lors de l'approbation du présent procès verbal	A. PELOSATO 
H. TAIAR 